



**Rapport
annuel
2023-2024**



La Sépaq en quelques chiffres

23 parcs nationaux
et **1** parc marin

7 017 km² de territoires
protégés uniques

13 réserves
fauniques

40 804 km² de
territoires riches en
forêts et en gibier

8 établissements
touristiques

2 attraits majeurs de
la région de Québec

3 hôtels | 3 campings

Sépaq Anticosti

1 pourvoirie de 4 328 km² de territoires situés
sur une île riche en gibier

9,4

millions de jours de visite

3 399

employés

690

unités de
prêt-à-camper

213

unités d'hébergement
en hôtellerie

759

chalets répartis comme suit :

Plus de

7 410

emplacements de camping

25
COMPACT

35
ÉCHO

47
EXP.

34
HORIZON

44
MODIK

24
NATURE

14
OXYGÈNE

536
TRADITIONNEL

La Sépaq a contribué pour

885,4 M\$

au produit intérieur brut (PIB) et a généré

203,4 M\$

en revenus fiscaux et parafiscaux
pour le gouvernement du Québec

Pour chaque jour de visite à la Sépaq,
un montant moyen de

62 \$

est dépensé à l'extérieur
de l'établissement

Ce montant s'élève à

66 \$

dans le réseau des parcs nationaux



Table des matières

1	Lettre à la ministre responsable	44	Gouvernance et conseil d'administration
2	Message du président du conseil d'administration	45	Conseil d'administration
3	Message du président-directeur général	63	Dirigeants
4	Sépaq : Le plus grand réseau de nature et de plein air au Québec	70	Structure organisationnelle
6	Localisation des établissements	72	Revue financière et états financiers
8	Activités et services	73	Revue financière 2023-2024
12	Faits saillants et grandes réalisations	75	Rapport de la direction
13	Marques de reconnaissance	76	Rapport de l'auditeur indépendant
15	Plan stratégique 2022-2025	78	États financiers
18	Enjeu 1 : Mise en valeur du patrimoine et développement durable	97	Autres obligations de la Sépaq à titre de société d'état
20	Objectif 1.1 Veiller au maintien ou à l'amélioration de la santé des écosystèmes	98	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
24	Objectif 1.2 Investir de manière optimale dans la pérennité du patrimoine bâti	99	Accès aux documents et protection des renseignements personnels
25	Objectif 1.3 Réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq	100	Divulgence d'actes répréhensibles
26	Enjeu 2 : Expérience employé	102	Politique de financement des services publics
26	Objectif 2.1 Attirer de nouveaux talents	102	Bonis au rendement
28	Objectif 2.2 Instaurer une culture de prévention en matière de santé et de sécurité du travail	102	Ressources informationnelles
30	Enjeu 3 : Expérience client	104	Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services
30	Objectif 3.1 Bonifier l'expérience client	Annexes	
32	Objectif 3.2 Optimiser l'offre de produits et services	105	Conservation des parcs nationaux
33	Objectif 3.3 Fidéliser et reconnaître la clientèle	113	Développement durable
36	Enjeu 4 : Performance organisationnelle	120	Occupation et vitalité du territoire
37	Objectif 4.1 Déployer des solutions technologiques favorisant l'autonomie de la clientèle	128	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Sépaq
40	Résultats du Plan stratégique 2022-2025 en date du 31 mars 2024	134	Coordonnées des établissements



Lettre à la ministre responsable

Madame Isabelle Charest
Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air
1035, rue De la Chevrotière
16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de l'exercice financier 2023-2024, qui inclut des résultats obtenus par celle-ci ainsi que les résultats à l'égard de son Plan stratégique 2022-2025.

En plus de présenter les états financiers audités, ce rapport traite de la performance de la Sépaq et de sa gouvernance. Il fait aussi état des faits saillants de l'année et souligne les défis que la Sépaq doit relever dans le cadre de son exploitation.

Finalement, ce rapport annuel est rédigé conformément aux différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président du conseil d'administration,

Original signé
Vincent Bernier



Message du président du conseil d'administration

À titre de président du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) pour l'année financière 2023-2024.

Le présent rapport fait notamment état de la deuxième année du Plan stratégique 2022-2025, lequel vient soutenir les orientations de la Sépaq afin de réaliser la mission qui lui est confiée.

La dernière année a principalement été marquée par des défis amenés par Dame Nature. Des feux de forêt, inondations, glissements de terrain et tempêtes ont affecté plusieurs établissements de la Sépaq. Je salue d'ailleurs la résilience des équipes, et de l'organisation en général, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour soutenir la clientèle et offrir une expérience distinctive aux visiteurs.

De nombreux projets de maintien des actifs, d'une valeur de 70,1 M\$, permettront par ailleurs à la Sépaq d'assurer la pérennité de ses installations et de maintenir la qualité des infrastructures existantes. Plusieurs actions de conservation et de développement durable ont également contribué au maintien et à l'amélioration des écosystèmes ainsi qu'à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.

Au regard de l'expérience employé, l'emphase a été mise sur les conditions de travail des employés(es), syndiqués(es) ou non, ainsi que sur la santé et la sécurité au travail (SST) avec la mise en œuvre d'un plan d'action sur trois ans en SST. Le déploiement de solutions technologiques destinées à simplifier, optimiser ou automatiser les diverses tâches du personnel s'est également poursuivi dans le cadre de la transformation numérique de l'organisation.

Pour une deuxième année, la Sépaq a mis en œuvre l'initiative gouvernementale offrant l'accès gratuit aux parcs nationaux durant 39 journées de l'hiver 2023-2024, ce qui a donné la chance à l'ensemble de la population de profiter des richesses de notre nature. De plus, la location d'équipements de plein air a été offerte gratuitement lors de journées ciblées des relâches scolaires. Les développements en cours d'année relativement à la création ou à l'agrandissement du réseau des parcs nationaux constituent par ailleurs un autre pas important pour la mise en valeur et la conservation des magnifiques territoires québécois.

En terminant, je remercie chaleureusement M. Jacques Caron, président-directeur général sortant, qui a pris une retraite bien méritée à l'automne 2023. Son successeur, M. Martin Soucy, fort d'une connaissance approfondie de l'organisation, a déjà une vision claire de l'impulsion qu'il souhaite donner à la société d'État.

Je remercie enfin les membres de l'équipe de direction ainsi que mes collègues membres du conseil d'administration pour leur implication. Leurs orientations ont permis à la Sépaq d'atteindre ses objectifs et de relever avec brio les défis rencontrés.

Le président du conseil d'administration,

Original signé

Vincent Bernier



Message du président-directeur général

C'est avec un grand bonheur que je suis revenu à la Sépaq en février 2024, après une absence de 7 ans consacrée à bâtir l'Alliance de l'industrie touristique du Québec et à promouvoir le Québec comme destination touristique de calibre mondial ici et sur les marchés internationaux.

Je suis reconnaissant envers le gouvernement du Québec pour la confiance qu'il m'a accordée en me nommant président-directeur général et membre du conseil d'administration de cette magnifique organisation qui contribue, au présent et à l'avenir du Québec, sur les plans environnementaux, sociaux et économiques. Depuis mon premier emploi étudiant au parc national d'Oka, je crois fermement aux bienfaits qu'apporte le contact avec la nature et à l'importance de préserver, de mettre en valeur et de rendre accessible les territoires naturels qui sont parmi les plus beaux joyaux de la force nature du Québec. C'est avec humilité que je reprends le service public.

Comme client, j'ai apprécié pleinement les expériences qu'offrent les établissements de notre grand réseau. J'ai aussi pu observer toute la passion déployée par chaque membre des équipes dans l'accueil, l'entretien et la préservation des territoires qui nous sont confiés. Comme le mentionne le message du président du conseil d'administration, j'ai aussi admiré la résilience de nos équipiers et équipières, qui ont su composer avec les aléas de la nature. Ces événements induits par les changements climatiques seront malheureusement de plus en plus fréquents et nous devons nous y adapter. C'est pourquoi j'ai formé une cellule stratégique afin d'outiller l'organisation pour les situations d'urgence et aussi d'adapter nos opérations dans l'avenir.

Les autres sujets d'importance pour la Sépaq – la transformation numérique, la richesse humaine, la gestion des infrastructures et la gestion financière – bénéficient également de toute l'expertise présente dans nos rangs. La contribution de la Sépaq à la société québécoise (santé, économie, environnement, fierté nationale) oriente par ailleurs nos actions. Nous souhaitons poursuivre sur cette lancée en consolidant notamment nos relations de partenariat avec les différents intervenants.

En terminant, je remercie Jacques Caron, qui a tenu les rênes de l'organisation pendant plus de 4 ans, ainsi que les membres du conseil d'administration qui, par leur implication, favorisent et soutiennent la réalisation de la mission de la Sépaq.

Nous avons tous et toutes la responsabilité de ce précieux héritage que nous laisserons aux générations futures.

Le président-directeur général,

Original signé

Martin Soucy, MBA ASC

Sépaq

Le plus grand réseau de nature et de plein air au Québec

Les Québécoises et les Québécois sont animés d'une fierté toute légitime à l'endroit d'une nature généreuse qui leur procure une multitude de lieux propices à la découverte, à l'émerveillement, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. La Sépaq est fière d'assumer l'exploitation et la mise en valeur des territoires et des établissements que lui confie le gouvernement du Québec. Dans ses 46 établissements, la Sépaq offre une panoplie d'activités et de services pouvant répondre à l'ensemble des attentes de sa clientèle diversifiée, puisque chacun possède des caractéristiques qui lui sont propres. Par ailleurs, afin d'assurer le maintien et le développement de ses infrastructures, du patrimoine naturel et culturel qui lui a été confié et des activités et services qu'elle offre, la Sépaq y réinvestit la totalité des profits générés par son exploitation.

Parcs nationaux

Les 23 parcs nationaux québécois exploités par la Sépaq ainsi que le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, exploité conjointement avec le gouvernement fédéral, constituent des espaces témoins où la nature évolue sans autres interventions que celles nécessaires à la conservation et à la mise en valeur éducative et récréative de ces territoires. Par la beauté et l'intégrité de leurs milieux naturels, de même que par leurs caractéristiques culturelles et historiques, les parcs nationaux représentent une vitrine exceptionnelle pour le Québec, laquelle est très appréciée, non seulement des Québécois, mais également des visiteurs étrangers.

Créés en vertu de la *Loi sur les parcs*, les parcs nationaux ont pour objectif prioritaire d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public à des fins d'éducation et de récréation extensive. Bien que tout le territoire compris à l'intérieur d'un parc soit sous l'autorité du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), la Sépaq s'est vu confier l'exploitation des parcs situés au sud du 50^e parallèle. Sauf exception, toute personne qui accède à un parc, y circule ou y pratique une activité doit être titulaire d'une autorisation. Cette autorisation est délivrée, sous réserve des exemptions, sur paiement des droits dont le montant est déterminé par règlement. Toute forme de chasse, de piégeage ou d'exploitation industrielle y est interdite. D'ailleurs, seules les activités autorisées par le directeur du parc et par la Direction des parcs nationaux du MELCCFP y sont permises.

Secteur faunique

Le réseau des 13 réserves fauniques ainsi que Sépaq Anticosti, la plus importante pourvoirie à droit exclusif au monde, s'étalent en de vastes contrées forestières et sauvages où les expériences vécues, associées à la faune et au plein air, favorisent le contact avec la nature et la découverte dans des décors sublimes. Les réserves fauniques et Sépaq Anticosti offrent des activités et des services connectés à la nature, notamment la chasse et la pêche, et ouvrent aussi leurs portes à la villégiature, au camping et aux autres activités de plein air tournées vers la découverte et l'aventure.

Créées en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, les réserves fauniques sont des territoires structurés voués à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune et, accessoirement, à la pratique d'activités récréatives. La responsabilité des réserves fauniques incombe au MELCCFP qui, sous réserve des droits et autorisations accordés à des tiers par le ministre, en confie l'exploitation à la Sépaq. Celle-ci y organise des activités, y fournit des services sur une base commerciale à des fins

de mise en valeur ou d'utilisation de la faune, ou à des fins de pratiques récréatives. Les principes d'équité et d'accessibilité pour les résidents du Québec guident les actions de la Sépaq au sein des réserves fauniques. Cependant, contrairement aux parcs nationaux, la Sépaq n'y a pas l'exclusivité du territoire; des exploitants de la forêt, des mines ou d'autres activités similaires y sont également actifs.

Secteur touristique

Le secteur touristique est composé de 8 établissements qui accueillent une clientèle variée. Le Parc de la Chute-Montmorency se distingue par son emplacement unique et son impressionnante chute haute de 83 mètres et jouit d'une forte notoriété pour ses qualités de site naturel et de lieu patrimonial et historique. L' Aquarium du Québec est l'une des attractions les plus visitées de la région de Québec. Situé à l'entrée de la ville de Québec, il offre aux visiteurs une incursion unique permettant la découverte de plus de 10 000 spécimens marins issus d'environ 300 espèces différentes.

La Station touristique Duchesnay est un centre de villégiature quatre saisons localisé à 30 minutes de Québec. Déployée sur un site de 89 kilomètres carrés, elle se distingue par son auberge, ses chalets en bordure du magnifique lac Saint-Joseph et sa gamme variée d'activités de plein air. Le Gîte du Mont-Albert est situé au cœur du parc national de la Gaspésie. Réputé pour son hospitalité, sa fine cuisine du terroir et son décor unique, cet établissement offre un hébergement en plein cœur de la nature. L'Auberge de montagne des Chic-Chocs, quant à elle, offre un hébergement grand confort dans un lieu gardé sauvage. Unique dans l'Est du Canada, elle est perchée à 615 mètres d'altitude et offre 60 kilomètres carrés de nature et de territoires presque vierges pour la pratique d'activités de plein air en compagnie de guides expérimentés.

Finalement, le Centre touristique du Lac-Simon, dans la région de l'Outaouais, le Camping des Voltigeurs, dans la région du Centre-du-Québec et le Centre touristique du Lac-Kénogami, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, invitent à des vacances familiales fort agréables, offrant des activités variées, dont le camping et la baignade, ainsi que des aires de jeux pour enfants.

Localisation des établissements

Parcs nationaux et parc marin

1. Parc national d'Aigüebelle
2. Parc national d'Opémican
3. Parc national de Plaisance
4. Parc national du Mont-Tremblant
5. Parc national d'Oka
6. Parc national des Îles-de-Boucherville
7. Parc national du Mont-Saint-Bruno
8. Parc national de Frontenac
9. Parc national du Mont-Mégantic
10. Parc national du Mont-Orford
11. Parc national de la Yamaska
12. Parc national de la Jacques-Cartier
13. Parc national des Grands-Jardins
14. Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie
15. Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent
16. Parc national du Fjord-du-Saguenay
17. Parc national des Monts-Valin
18. Parc national de la Pointe-Taillon
19. Parc national du Bic
20. Parc national du Lac-Témiscouata
21. Parc national de la Gaspésie
22. Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé
23. Parc national de Miguasha
24. Parc national d'Anticosti

Secteur faunique

25. Réserve faunique La Vérendrye
26. Réserve faunique de Papineau-Labelle
27. Réserve faunique Rouge-Matawin
28. Réserve faunique Mastigouche
29. Réserve faunique du Saint-Maurice
30. Réserve faunique des Laurentides
31. Réserve faunique de Portneuf
32. Réserve faunique Ashuapmushuan
33. Réserve faunique de Rimouski
34. Réserve faunique des Chic-Chocs
35. Réserve faunique de Matane
36. Réserve faunique de Port-Daniel
37. Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles
38. Sépaq Anticosti

Secteur touristique

39. Centre touristique du Lac-Simon
40. Camping des Voltigeurs
41. Aquarium du Québec
42. Parc de la Chute-Montmorency
43. Station touristique Duchesnay
44. Centre touristique du Lac-Kénogami
45. Auberge de montagne des Chic-Chocs
46. Gîte du Mont-Albert

Activités et services

La Sépaq offre, à travers ses 46 établissements, un éventail d'activités et de services invitant les visiteurs à vivre des expériences diversifiées dans des environnements naturels enchanteurs.

Activités

Plein air

→ Activités de découverte

Activités animées et guidées dans les parcs nationaux et à l'Aquarium du Québec

Observation et découverte de la flore, de la faune et du patrimoine

→ Activités culturelles

Expositions
Événements culturels

→ Activités aquatiques

Plage et baignade, rabaska, canot, kayak, surf à pagaie, descente de rivière, canyonisme, croisière

→ Activités estivales

Randonnée pédestre, via ferrata, Arbraska, tyrolienne, vélo

→ Activités hivernales

Randonnée hivernale, vélo à pneus surdimensionnés, ski de fond, ski nordique, ski hors-piste, raquette, patin, glissade, pêche blanche, traîneau à chiens, motoneige



Chasse

→ Orignal

→ Cerf de Virginie

→ Petit gibier

→ Ours noir

→ Hébergement disponible :

Chalet, auberge, camp rustique, camping

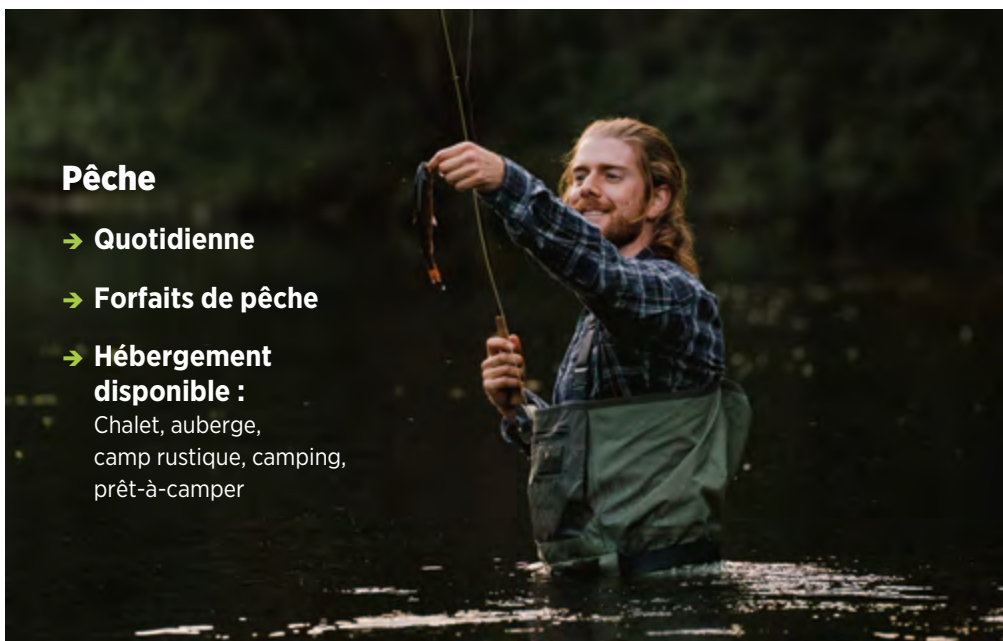
Pêche

→ Quotidienne

→ Forfaits de pêche

→ Hébergement disponible :

Chalet, auberge, camp rustique, camping, prêt-à-camper





Attractions touristiques

- Aquarium du Québec
- Parc de la Chute-Montmorency
- ASTROLab (parc national du Mont-Mégantic)
- Site fossilifère de Miguasha – sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (parc national de Miguasha)



Activités éducatives et scolaires

- Accueil de groupes scolaires
- Visites dans les écoles



Activités corporatives et événementielles

- Salles de réunion, de réception et de banquet
- Activités de consolidation d'équipe



Services

Hébergement

- Camping
- Prêt-à-camper :
 - Étoile
 - Traditionnel
- Yourte
- Refuge
- Camp rustique
- Chalets
- Hôtellerie



Restauration

- Restaurant
- Casse-croûte
- Cuisine mobile



Expérience famille

- **Gratuité** aux enfants et aux jeunes de 17 ans et moins en contexte familial pour la majorité des activités offertes, dont la pêche et la chasse au petit gibier, le camping, le canot-camping et la location d'équipements (skis, raquettes, vélos, etc.)
- **Autorisations d'accès** gratuites pour les enfants et les jeunes de 17 ans et moins dans les parcs nationaux
- **Prêt** d'équipements conçus pour les enfants (remorque de vélo, porte-bébé, barrière de sécurité, traîneau de transport, chariot d'hiver, etc.)



Autres services

- **Location d'équipements**
- **Boutique**
- **Dépanneur**



Personnes à mobilité réduite

- **Sentiers, bâtiments et hébergements adaptés** dans plusieurs établissements
- **Prêt** d'équipements destinés aux personnes à mobilité réduite (Ski-Vel, fauteuil Kartus, fauteuil Hippocampe, fauteuil Trackz, etc.) dans plusieurs destinations
- **Jeux et activités adaptés** dans certains établissements
- **Embarcations accessibles** dans certains établissements

Faits saillants et grandes réalisations

Achalandage de plus de
9,4 millions
de jours de visite

Projets de maintien
des actifs d'une valeur
de 70,1 millions de dollars



Mesure gouvernementale
de gratuité d'accès
dans les parcs nationaux
durant **39** journées
de l'hiver 2023-2024

La mesure a attiré près de 69 798 clients
lors des journées gratuites

Marques de reconnaissance



PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT

Le parc national du Mont-Tremblant désigné comme premier Parc international de ciel étoilé au Québec

Le parc national du Mont-Tremblant est officiellement devenu, à la fin du mois d'août 2023, le premier site au Québec et le 3^e au Canada à obtenir la certification de Parc international de ciel étoilé de DarkSky International. La démarche, entreprise en 2020 pour l'obtention de cette certification, a nécessité la conversion de certains luminaires au parc, la rédaction d'un plan de gestion des éclairages, la mise en place d'une programmation d'activités d'interprétation et de sensibilisation au ciel étoilé, la réalisation de «places des étoiles» pour permettre aux visiteurs d'admirer le ciel et d'effectuer de la sensibilisation auprès des municipalités et des partenaires en périphérie à l'importance de diminuer la pollution lumineuse.

Cette reconnaissance internationale, jumelée aux efforts du parc pour intégrer la protection du ciel nocturne à la conservation et aux programmes éducatifs, profitera au tourisme et à l'environnement naturel, laissant ainsi un héritage dont pourront bénéficier les générations futures. Le parc national du Mont-Tremblant se joint ainsi à plus de 205 lieux qui ont démontré un solide soutien communautaire à la défense du ciel étoilé et qui s'efforcent de protéger la nuit de la pollution lumineuse.



RÉSERVE FAUNIQUE DE PORT-CARTIER-SEPT-ÎLES

▲ Deux projets de la Sépaq finalistes aux prix Eurêka! pour un Québec vert et prospère 2023

Le projet de gestion et de traitement passif ainsi que de traitement des eaux usées dans les réserves fauniques, dont la technologie a été développée par DBO expert, s'est classé parmi les finalistes à l'édition 2023 des prix Eurêka! pour un Québec vert et prospère d'Écotech Québec. À ses côtés à titre de finaliste se trouvait un autre des projets porteurs de la Sépaq, soit le projet de système qui fournit l'énergie électrique requise pour un bâtiment non desservi par un branchement à Hydro-Québec par le recyclage d'une batterie de Tesla couplée à une génératrice, dont la technologie a été développée par Ingenext. Ces deux projets font partie intégrante des démarches de la Sépaq en matière de développement durable.



Plan stratégique 2022-2025

Approuvé par le gouvernement du Québec le 27 avril 2022, le Plan stratégique 2022-2025 a été élaboré par la Sépaq avec l'ambition de connecter les gens à la nature, entre autres en rendant accessibles l'abondance et la diversité des territoires qui lui sont confiés. Il a notamment pour assises un contexte d'affaires en pleine évolution, la transformation numérique ainsi que la protection du patrimoine et le développement durable.

Notre mission

La Sépaq met en valeur les territoires et les actifs publics qui lui sont confiés et en assure la pérennité au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures. Forte de l'engagement de son équipe, elle connecte les gens à la nature.

Notre vision

Leader en expériences de nature, la Sépaq inspire la fierté de la population québécoise pour ses territoires exceptionnels.



Nos valeurs

Agilité

Nous faisons preuve de créativité et d'une grande capacité d'adaptation pour gérer de façon responsable et durable la richesse collective qui nous est confiée.

Bienveillance

L'humain est au cœur de nos décisions. Nous prenons également soin de la nature et du patrimoine afin de rendre accessible cet héritage, en plus de permettre à tous de bénéficier de leurs bienfaits.

Collaboration

La nature nous rassemble. Nous puisons notre vitalité dans la confiance, l'esprit d'équipe et la coopération, et ce, pour une organisation forte et unie.

Passion

Nos territoires ainsi que leurs écosystèmes nous permettent d'offrir des activités qui créent des moments riches en émotions et qui font battre nos cœurs. Cet enthousiasme est un puissant moteur qui nous rend fiers et engagés.

Plaisir

Nous faisons vivre des expériences de qualité, enrichissantes et divertissantes, favorisant la découverte et l'émerveillement. Nous permettons à chacun de s'accomplir dans un environnement unique et dynamique.

Résultats pour l'année 2023-2024

L'année financière 2023-2024 est la deuxième année de mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025 de la Sépaq. Vous trouverez à la fin de cette section les résultats pour l'année financière 2023-2024.





PARC NATIONAL DES ÎLES-DE-BOUCHERVILLE

ENJEU 1

Mise en valeur du patrimoine et développement durable

Orientation 1 Assurer la mise en valeur et la conservation du patrimoine qui lui est confié

La Sépaq pose des actions afin de veiller à la conservation du patrimoine qui lui est confié, et ce, dans le respect des principes de développement durable et en concertation avec les communautés locales et régionales.

Projets de création et d'agrandissement de parcs nationaux

L'année financière 2023-2024 a été marquée par de nombreux développements importants relativement à la création ou à l'agrandissement du réseau des parcs nationaux.

Tout d'abord, le projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford a connu un jalon majeur par la publication du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de modification de la limite du parc en juillet 2023.

La Sépaq a une grande responsabilité en matière de mise en valeur et de conservation des territoires et des actifs qui lui sont confiés. Elle donne l'exemple en matière de protection du patrimoine et de développement durable. Elle rallie les communautés et la clientèle à ces concepts et les implique dans ses démarches.

Tout au long de l'année, la Sépaq a poursuivi son étroite collaboration avec le MELCCFP pour la détermination du concept d'aménagement de ce nouveau territoire. Il est prévu que la Sépaq soit le mandataire du gouvernement pour la gestion de l'aménagement de ce territoire et pour sa gestion, et ce, conditionnellement aux disponibilités budgétaires pour en assurer l'aménagement et l'exploitation.

Les démarches se sont poursuivies dans les dossiers d'agrandissement du parc national de Plaisance, par l'intégration de terrains principalement situés de part et d'autre de la rivière de la Petite Nation et incluant les chutes de Plaisance. Finalement, le MELCCFP est toujours actif dans les dossiers touchant les territoires des parcs nationaux du Bic, des Îles-de-Boucherville et du Mont-Saint-Bruno; la Sépaq y est impliqué considérant son expertise en gestion de territoires de parcs nationaux et son mandat de gestionnaire des territoires.

Enfin, deux projets de création de nouveaux parcs nationaux sont sur la planche à dessin et ont progressé durant la dernière année, soit ceux du parc national des Dunes-de-Tadoussac et du parc national de la Côte-de-Charlevoix. Ces projets interpellent des employés de la Sépaq dans les différentes étapes préliminaires de consultation, de caractérisation et de conceptualisation.

Établir des relations durables et mutuellement avantageuses avec les communautés autochtones

La Sépaq collabore et entretient des relations avec de nombreuses communautés autochtones, sur plusieurs territoires répartis dans la grande majorité des régions du Québec. Que ce soit en matière d'utilisation et d'aménagement du territoire, de partage des ressources ou de mise en valeur de la riche culture autochtone, plusieurs initiatives résultent de cette collaboration avec les Premières Nations.

Les usages multiples du territoire et des ressources dans les réserves fauniques leur confèrent un caractère tout particulier. Des membres des communautés autochtones utilisent le territoire des réserves fauniques pour l'exercice, notamment, d'activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette ainsi qu'à des fins alimentaires, rituelles ou sociales. La Sépaq veille à assurer une cohabitation harmonieuse avec les différents utilisateurs, incluant les communautés autochtones. Pour ce faire, elle harmonise les activités dans le temps et l'espace et veille à ce qu'elles soient compatibles avec la vocation des réserves fauniques, soit la conservation et la mise en valeur de la faune.

Parmi ces collaborations, des ententes résultant d'un modèle de gestion collaborative des activités sportives de chasse et de pêche ont été conclues avec la communauté innue de Mashteuiatsh dans la réserve faunique Ashuapmushuan. Rappelons que plus de 60 % des employés de cette réserve faunique sont membres de la communauté innue de Mashteuiatsh. Leur connaissance pointue du territoire, jumelée à l'expertise de la Sépaq en matière d'exploitation et de commercialisation des activités de plein air, sont un exemple de gestion collaborative.

Par ailleurs, la participation des Premières Nations à la mise en valeur des parcs nationaux se maintient. Ces acteurs importants des zones périphériques de ces territoires contribuent au développement des parcs nationaux par leurs connaissances et par leur partage des enjeux qui les préoccupent. Dans cette optique, près de la moitié des parcs nationaux comptent des représentants des communautés autochtones sur leur table d'harmonisation.

De plus, la Sépaq est membre du Cercle des partenaires de la Chaire de leadership en enseignement en foresterie autochtone de l'Université Laval et participe aux nombreuses activités organisées par cette entité.

Enfin, un autre exemple de partenariat fort porteur a été, au début du mois de décembre 2023, la tenue du tout premier marché autochtone d'hiver, en partenariat avec Tourisme et

économie Kanesatake. Cette initiative tenue au parc national d'Oka était lancée aux 11 nations du Québec pour cet événement unique et empreint de collaboration, mettant en lumière la richesse culturelle des Premières Nations. Les visiteurs ont eu l'opportunité de plonger à travers des ateliers interactifs, des présentations culturelles et des expériences authentiques, en plus de pouvoir visiter les différents kiosques de créations artistiques et de pouvoir se procurer des cadeaux authentiques juste avant le temps des Fêtes.

Partenariats

L'année financière 2023-2024 a donné lieu à la conclusion de nouvelles ententes et à la mise en place de plusieurs initiatives avec les communautés et les organismes régionaux en matière d'accessibilité au territoire, de mise en valeur, d'éducation ou de conservation.

Au volet éducatif, la Sépaq a convenu d'une entente avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) pour le projet pilote *Empruntez un parc national*. L'initiative consiste à offrir gratuitement aux abonnés de BANQ 50 laissez-passer permettant l'accès quotidien à 11 parcs nationaux de la Sépaq.

La Sépaq a aussi donné son appui et sa collaboration au projet de recherche intitulé « Integrated Multi-region Partnership for Action on Climate change, Transitions to clean energy, and Social justice » de Dr Élise Filotas, professeure au département Science et Technologie de l'Université TÉLUQ ainsi qu'au projet de recherche intitulé « Écologie et conservation des populations de grands canidés dans l'ouest du Québec » de Dr Angélique Dupuch, professeure à l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée (ISFORT) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Enfin, la Sépaq est fière partenaire du projet d'étude « Effets de la fréquentation des sentiers et du type d'activité récréative sur la composition des assemblages d'oiseaux forestiers et la reproduction d'espèces focales » avec l'Université de Sherbrooke.

Les services de transport en commun offerts par Navette Nature, qui donnent accès, à partir de Montréal, à différents parcs nationaux ont été bonifiés par l'ajout de départs de Québec vers des parcs nationaux pour une première fois cet automne. Deux destinations touristiques ont aussi été ajoutées, soit la Station touristique Duchesnay et le Centre touristique du Lac-Simon. Dans le même ordre d'idées, une navette a été mise en place toute l'année par Quatre Natures, permettant aux visiteurs de se rendre de Québec jusqu'au parc national de la Jacques-Cartier. Cette initiative facilite l'accès aux installations de la Sépaq et encourage davantage de personnes à profiter des activités offertes.

En plus de collaborer avec les établissements d'enseignement supérieur pour divers projets de recherche ou des études, comme plus amplement détaillé dans la présente section ainsi qu'à la section « Conservation » du présent rapport, la Sépaq

maintient aussi de nombreuses initiatives d'éducation et de sensibilisation faisant écho auprès de la population générale que ce soit avec certaines entités gouvernementales, des établissements scolaires ou d'autres organismes.

Par exemple, la Sépaq collabore à *Pêche en herbe*, un programme d'initiation à la pêche pour la relève de la Fondation de la faune du Québec. En 2023-2024, des centaines de jeunes ont été initiés par nos équipes à travers le réseau Sépaq, soit lors des activités de découverte dans les parcs nationaux ou dans le cadre des forfaits pêche familiale avec hébergement dans les réserves fauniques. De plus, plusieurs établissements ont encore une fois participé avec enthousiasme et passion à la Fête de la pêche en juin 2023, organisée par le MELCCFP. Durant les trois jours de l'événement, il est exceptionnellement autorisé de pêcher sans permis de pêche provincial (sauf pour le saumon de l'Atlantique). Ceci permet donc à de nombreux néophytes de s'initier à la pêche grâce aux précieux conseils des équipes sur le terrain et du contexte d'apprentissage qui entoure l'initiative.

Objectif 1.1 Veiller au maintien ou à l'amélioration de la santé des écosystèmes

La Sépaq poursuit ses actions pour assurer le maintien et, au besoin, améliorer la santé des écosystèmes des territoires qu'elle exploite en fonction des enjeux actuels et anticipés.

Pour assurer l'atteinte de la mission des parcs nationaux, la Sépaq dispose de plusieurs outils. La synthèse des connaissances des parcs nationaux est un outil qui collige le fruit de tous les projets d'acquisition de connaissances dans les parcs nationaux, dont la liste des espèces recensées.

Le plan de conservation est un outil de planification quinquennal qui permet d'identifier les enjeux de conservation prioritaires, ainsi que les vulnérabilités pour chaque parc. Il rassemble des stratégies visant à améliorer l'état des enjeux et des vulnérabilités et planifie la mise en œuvre des actions requises. Les enjeux les plus importants pour l'ensemble des parcs nationaux sont le maintien du couvert forestier pour les parcs du sud du Québec, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la protection de certaines espèces rares ou fragiles, la surabondance des cervidés et la familiarisation de certaines espèces, la qualité de l'eau et de certains habitats aquatiques, la restauration de milieux naturels et la capacité de support du milieu naturel.

Dans la même veine, les plans d'éducation triennaux qui ont été complétés il y a deux ans prévoient des grands ensembles d'actions dont la mise en œuvre de la stratégie scolaire, l'amélioration de la découverte autonome des territoires, notamment par la mise en place de moyens d'interprétation qui permettent à la clientèle d'apprécier toute la richesse de ces territoires, la sensibilisation des visiteurs aux bons comportements à adopter lors de leur visite, la sensibilisation

des acteurs de la zone périphérique à l'importance du parc pour eux et des enjeux de conservation présents, ainsi que l'intégration de la science citoyenne comme opportunité de connecter davantage avec la nature du parc et de contribuer à l'acquisition de connaissances.

De plus amples renseignements sur les sujets abordés dans cette section sont disponibles à l'annexe « Conservation des parcs nationaux » du présent rapport annuel.

Lutte contre les espèces envahissantes

Dans la foulée du Plan stratégique 2022-2025, dont le premier indicateur vise expressément la lutte à l'une des espèces envahissantes, la Sépaq a notamment déployé des efforts importants dans la lutte contre le roseau commun. La superficie des colonies de roseau a d'ailleurs été réduite à 100 249 mètres carrés en 2023-2024. Ce sont ainsi 25 080 mètres carrés qui ne sont plus colonisés par le roseau commun dans les secteurs priorités, ce qui représente une baisse de 20 %. Quant à la cible cumulative de 20 % prévue pour 2023-2024, celle-ci est largement dépassée, avec une réduction de 38 010 mètres carrés depuis le 31 mars 2022, laquelle représente une baisse globale de 27 %.

Dans un souci de protéger davantage ses plans d'eau, la Sépaq poursuit son implication dans la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes (EAE). Afin de diminuer les risques de propagation de ces espèces dans les lacs, de nouvelles mesures quant à l'utilisation d'embarcations personnelles ont été mises en place dans les destinations de pêche de la Sépaq. Ces mesures s'ajoutent à celles déployées en 2020.

La sensibilisation de la clientèle, plus particulièrement les pêcheurs, aux bonnes pratiques est une pierre angulaire de la stratégie de communication des visiteurs et le personnel des établissements visés est formé en la matière. À la suite du succès obtenu par l'implantation de la première station de lavage des embarcations dans la réserve faunique La Vérendrye en 2019, le déploiement de quatre autres stations de lavage dans le sud de cette réserve faunique est prévu à l'été 2024, compte tenu du risque accru pour les EAE dans cette région. La Sépaq souhaite aussi déployer de nouvelles stations progressivement dans d'autres régions présentant des risques.

Un plan de détection du cladocère épineux dans cette réserve faunique est également en place afin d'effectuer une veille rapprochée d'une éventuelle introduction de cette espèce, considérant qu'elle est déjà présente dans la région.

De plus amples renseignements sur la lutte contre les espèces envahissantes sont disponibles à l'annexe « Conservation des parcs nationaux » du présent rapport annuel.

Faune et forêt

En 2023-2024, afin de mieux refléter l'importance du développement durable au sein de son organisation, la Sépaq a incorporé les conseillers en aménagement forestier à son équipe de développement durable. Outre les aspects de conservation et de protection associés à la sylviculture dans les parcs nationaux et les établissements touristiques, la Sépaq déploie beaucoup d'efforts en vue d'harmoniser la planification et l'exploitation des ressources forestières en fonction de la vocation distinctive des réserves fauniques et du mandat qui lui a été confié par l'État.

En veillant simultanément au maintien des populations fauniques et de leurs habitats, à la satisfaction des attentes sociales et à la vitalité économique des régions, la Sépaq aspire à en faire des modèles de développement durable et de gestion intégrée des ressources. La Sépaq œuvre de concert avec le MELCCFP afin d'assurer l'exploitation des ressources fauniques dans une perspective durable.

La Sépaq considère qu'un aménagement forestier qui intègre de manière optimale les usages aux enjeux de conservation et de mise en valeur faunique et récréative propres aux réserves fauniques contribuerait à la création de richesses diversifiées tout en générant des bénéfices, tant sur le plan social et économique que sur le plan environnemental. Malgré cette



PARC NATIONAL DES ÎLES-DE-BOUCHERVILLE

implication, les défis d'intégration des besoins de la faune dans l'aménagement des forêts demeurent. Outre la nécessité de réaliser un développement durable sur ces territoires, la Sépaq reconnaît l'importance de maintenir une qualité d'habitat pour les espèces d'importances économiques, notamment l'orignal, qui est souvent impacté par de fortes pressions associées à l'aménagement forestier en terres publiques.

Durant l'hiver 2022-2023, la Sépaq a confié au Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) un mandat sur l'habitat de l'orignal. L'objectif du projet était d'accroître l'intégration des besoins de l'orignal dans le processus de planification forestière, notamment en ce qui a trait aux variables déterminantes de son habitat et à entrevoir l'intégration de nouveaux outils géomatiques dans la caractérisation de son habitat. Le mandat, achevé en mars 2023, a permis de recueillir des informations sur l'impact de l'aménagement forestier sur l'habitat de l'orignal et de proposer des actions permettant d'entamer des discussions avec les ministères pertinents (MELCCFP et MRNF).

Encore cette année, la Sépaq était présente sur treize tables de gestion intégrée afin de participer aux processus régionaux d'harmonisation des usages principalement en regard des plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) dans les différentes unités d'aménagement. Au cœur de ces discussions, les principaux dossiers ont porté sur des thématiques telles que l'aménagement durable et la productivité des forêts, la gestion du réseau de chemins ou encore l'harmonisation des travaux de récoltes forestières au sein des zones de chasse.



RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE

La Sépaq continue de s'investir auprès des divers partenaires œuvrant dans les secteurs de la faune et de la foresterie en collaborant à différents projets. Parmi ceux-ci, on note la poursuite du partenariat avec Nature Québec, dont l'objectif est de réaliser un portrait du territoire et de proposer des modalités d'aménagement pour l'habitat du cerf de Virginie, de même que pour favoriser les activités de chasse dans une vision de développement durable de Sépaq Anticosti.

De plus, la Sépaq participe aussi activement à divers comités régionaux travaillant à la restauration de l'habitat du caribou ainsi qu'aux travaux de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. En effet, les territoires où gravitent les hardes de la Gaspésie et de Charlevoix sont le théâtre de mesures de conservation spécifiques déployées par le MELCCFP. La Sépaq poursuit sa collaboration avec le MELCCFP, responsable de la gestion des espèces fauniques, à mettre en œuvre des actions pour favoriser la protection et la conservation des caribous à l'intérieur des territoires dont elle a la gestion.

Habitat et faune aquatique

Les orientations de la Sépaq en matière de pêcheries visent à protéger et à conserver leur potentiel actuel pour l'ensemble du territoire. La Sépaq est d'avis que de nombreux avantages écologiques, économiques et logistiques découlent de l'application d'un principe de précaution, en localisant et en caractérisant les habitats fauniques naturels d'intérêt afin de prévenir les dommages qui peuvent être causés. En protégeant les lacs les plus importants, ainsi que les rendements de pêche qui y sont associés, la Sépaq s'assure de sécuriser les retombées économiques récurrentes et de diminuer les coûts d'aménagement faunique. Jusqu'à maintenant, 113 plans d'eau stratégiques situés dans quatre réserves fauniques ont été documentés.

En collaboration avec le ministère et le CERFO, la Sépaq a aussi collaboré à un projet sur les ponceaux. Considérant le grand nombre de ces structures dans le réseau et de leur impacts potentiels sur l'habitat du poisson, le projet visait à développer une méthodologie pour identifier et caractériser les ponceaux avec une technologie de télédétection qui utilise des faisceaux laser pour mesurer des distances et des mouvements précis en temps réel.

La Sépaq a travaillé dans la dernière année à l'élaboration d'une campagne de sensibilisation des pêcheurs aux bonnes pratiques de pêche. L'objectif est de les sensibiliser aux bons comportements à adopter lors d'une activité de pêche. La réglementation, la remise à l'eau, les espèces aquatiques envahissantes sont quelques-uns des thèmes abordés. Cette campagne s'inscrit dans le grand mouvement *Je pêche responsable* lancé il y a quelques années par le MELCCFP. La campagne sera déployée progressivement dès l'été 2024.



Nouveaux plans de gestion du MELCCFP

La Sépaq a pour mandat d'exploiter les réserves fauniques dans les conditions prévues à la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Ainsi, elle œuvre de concert avec le MELCCFP afin d'assurer l'exploitation des ressources fauniques dans une perspective de développement durable. La Sépaq veille donc à appliquer les directives du MELCCFP dans ses divers secteurs d'activités.

Au Québec, la chasse à l'orignal compte le plus grand nombre d'adeptes parmi tous les types de chasse sportive, suivie de très près par la chasse au petit gibier. Au printemps 2021, le MELCCFP a lancé les travaux entourant la révision des plans de gestion de ces espèces. Les travaux liés à l'élaboration de ces deux plans de gestion se sont poursuivis pour l'année 2023-2024. La Sépaq s'implique et collabore étroitement à toutes les étapes de ce processus. La Sépaq a aussi pris part aux processus de mise à jour du plan de gestion du cerf de Virginie.

Recherches sur la faune

Les réserves fauniques sont les laboratoires expérimentaux de nombreux projets de recherche sur la faune au Québec. Cette année, la Sépaq a poursuivi sa collaboration dans de nombreux projets portant sur la faune aquatique et terrestre. Les principaux projets réalisés dans la dernière année concernaient la dynamique des interactions entre la tique d'hiver et les populations d'orignaux dans l'Est du Canada en fonction des conditions climatiques, l'équilibre sylvo-cynégétique, l'impact du marnage sur la qualité de pêche et la qualité des écosystèmes, le lynx du Canada et le martinet

ramoneur. La Sépaq supporte activement ces projets en y contribuant financièrement ou encore en fournissant des services d'hébergement, un accès aux infrastructures et au territoire à l'équipe de recherche. Elle offre aussi la collaboration du personnel professionnel et technique de la Sépaq pour participer à l'élaboration et à la planification des projets et à la prise de données, lorsque requis.

Support au projet de candidature de l'île d'Anticosti pour son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le 19 septembre 2023, dans le cadre de sa 45^e session, à Riyad, en Arabie Saoudite, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a ajouté l'île d'Anticosti à sa prestigieuse liste en raison de son caractère représentatif des grands stades de l'histoire de la Terre. Outre sa splendeur et son immensité, c'est sa géologie unique qui vaut à Anticosti d'être ajoutée au Patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est en effet dans ses falaises et ses cailloux que se cachent les secrets de la première des cinq grandes extinctions de masse de l'histoire, il y a 444 millions d'années. On y retrouve l'une des plus importantes successions stratigraphiques en épaisseur de la fin de la période de l'Ordovicien, au début du Silurien.

La Sépaq est l'intervenante touristique la plus importante d'Anticosti. Elle gère le parc national d'Anticosti, l'Auberge Port-Menier et la pourvoirie Sépaq Anticosti. En superficie, cette gestion représente un peu plus des deux tiers de l'île d'Anticosti. La Sépaq, avec son parc national d'Anticosti, est un partenaire impliqué dans la gouvernance de la structure de gestion pour le site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Journée des parcs nationaux – 9 septembre 2023

Pour la traditionnelle édition de la Journée des parcs nationaux, les parcs nationaux ont invité la population québécoise à redécouvrir et à s'approprier l'un des territoires naturels protégés à proximité. Les activités visaient notamment à sensibiliser la clientèle aux nombreuses actions déployées pour prendre soin des parcs nationaux. Cet événement contribue grandement à la notoriété et au rayonnement régional des parcs nationaux et à celui des partenaires, qui y participent activement.

Objectif 1.2 Investir de manière optimale dans la pérennité du patrimoine bâti

La Sépaq a la responsabilité de maintenir en bon état le patrimoine bâti qui lui est confié. Elle utilise les ressources financières dégagées par son exploitation commerciale ainsi que le soutien gouvernemental de manière responsable afin de pallier le déficit de maintien de ses actifs.

La Sépaq administre, aux quatre coins du Québec, des actifs évalués à une valeur de plus de 2,6 milliards de dollars. Afin d'en assurer la pérennité et de favoriser l'accès à la population,

la Sépaq réinvestit annuellement dans l'entretien de ses actifs. De la même façon, elle déploie énormément d'efforts afin d'assurer le maintien et la durabilité du patrimoine naturel et culturel de ses territoires.

Investissements en maintien des actifs

D'ailleurs, le Plan stratégique 2022-2025 de la Sépaq souligne l'importance qu'elle accorde au maintien de ses actifs. Ce plan stratégique comporte des cibles annuelles de résorption du déficit de maintien des actifs, lequel se chiffrait à 688 millions de dollars en date du 31 mars 2022, sur une valeur des actifs totale, à cette date, évaluée à 2,4 milliards de dollars. En effet, en plus de l'objectif standard d'investir 2 % de la valeur de ses actifs afin de maintenir la qualité de ses infrastructures existantes, la Sépaq avait pour cible, en 2023-2024, de diminuer ledit déficit de 3 %, ce qui représente un investissement de 20,6 millions de dollars.

Avec des projets en matière de pérennité correspondant à près de 2,9 % de la valeur des actifs de 2,4 milliards de dollars, la Sépaq a donc atteint son objectif sous-jacent de maintien des actifs de 2 %. En somme, 70,1 millions de dollars ont été investis en matière de pérennité, et ce, principalement dans les bâtiments et les infrastructures, dans le mobilier et les équipements et dans le matériel roulant. Pour l'année 2023-2024, le déficit de maintien d'actifs a donc diminué de 3,3 %



par des investissements de 22,1 M\$. Toutefois, la cible cumulative de résorption du déficit établie à 6 % n'a pas été atteinte, notamment en raison du retard pris en raison du report de plusieurs chantiers en 2022-2023.

Parmi les investissements réalisés, des chalets ainsi que des salles de bain ont été rénovés au Gîte du Mont-Albert et plusieurs chalets et unités de prêt-à-camper ont été remplacés. De plus, plusieurs infrastructures ont été remplacées ou mises à niveau dans plusieurs établissements, que ce soit pour la gestion des eaux usées, les ponts et ponceaux ou l'alimentation en énergie des bâtiments.

D'autres investissements ont quant à eux servi à rénover certains lieux communs accessibles à la clientèle, dont le stationnement du secteur Mont-du-Lac-des-Cygnés, au parc national des Grands-Jardins.

Objectif 1.3 **Réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq**

La Sépaq participe activement aux objectifs gouvernementaux en matière d'environnement et de développement durable au moyen de stratégies ciblées. Elle fait preuve d'exemplarité en matière de développement durable.

Empreinte environnementale

Depuis plusieurs années, la Sépaq comptabilise ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et utilise les résultats obtenus afin d'orienter ses actions en matière de réduction de son empreinte environnementale.

Le Plan stratégique 2022-2025 prévoit des cibles en matière de réduction de l'empreinte carbone de la Sépaq, établie à 20 % par rapport à la donnée de référence pour l'année financière 2023-2024. La cible initiale de 7 465 tonnes d'équivalent CO₂ (t éqCO₂) pour 2019-2020 a été ajustée en décembre 2022 à la suite de la mise à jour du Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre du MELCCFP, qui est venue modifier certains facteurs. Ainsi, les données de comptabilisation de la Sépaq ont été ajustées rétroactivement afin d'en tenir compte et la donnée initiale a ainsi été augmentée de 80 t éqCO₂, pour un total de 7 545 t éqCO₂.

Les émissions de GES de l'organisation ont été de 6 210 t éqCO₂ en 2023-2024, une diminution de 1 335 t éqCO₂ par rapport à la donnée initiale ajustée. Ceci représente une baisse de 17,7 % des émissions de GES, ce qui permet presque à la Sépaq d'atteindre sa cible de 20 %.

Soulignons que les émissions en lien avec l'acquisition, en 2021-2022, d'une nouvelle partie du territoire de l'île d'Anticosti ne sont pas comptabilisées dans ce calcul, puisque ce territoire ne faisait pas partie de la valeur de référence dénoncée au présent Plan stratégique. Les émissions de GES y étant attribuées sont donc soustraites des émissions pour le calcul de cet indicateur.



Plan d'action de développement durable

Le Plan d'action de développement durable 2023-2027 est entré en vigueur le 1^{er} avril 2023 et guidera les actions de la Sépaq jusqu'au 31 mars 2027. Il est évidemment bonifié par de nombreuses autres initiatives parallèles au sein de l'ensemble des établissements et au niveau organisationnel.

De plus amples renseignements sur le Plan d'action de développement durable de la Sépaq et sur les actions de l'organisation en matière de développement durable sont disponibles à l'annexe « Développement durable » du présent rapport annuel.



PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

ENJEU 2

Expérience employé

Orientation 2 Offrir une expérience employé unique

La Sépaq vise à améliorer son attractivité. Elle favorise l'engagement et la fidélisation de ses employés en valorisant leur apport et en priorisant les éléments déterminants de leur satisfaction et de leur mobilisation dans le choix de ses actions.

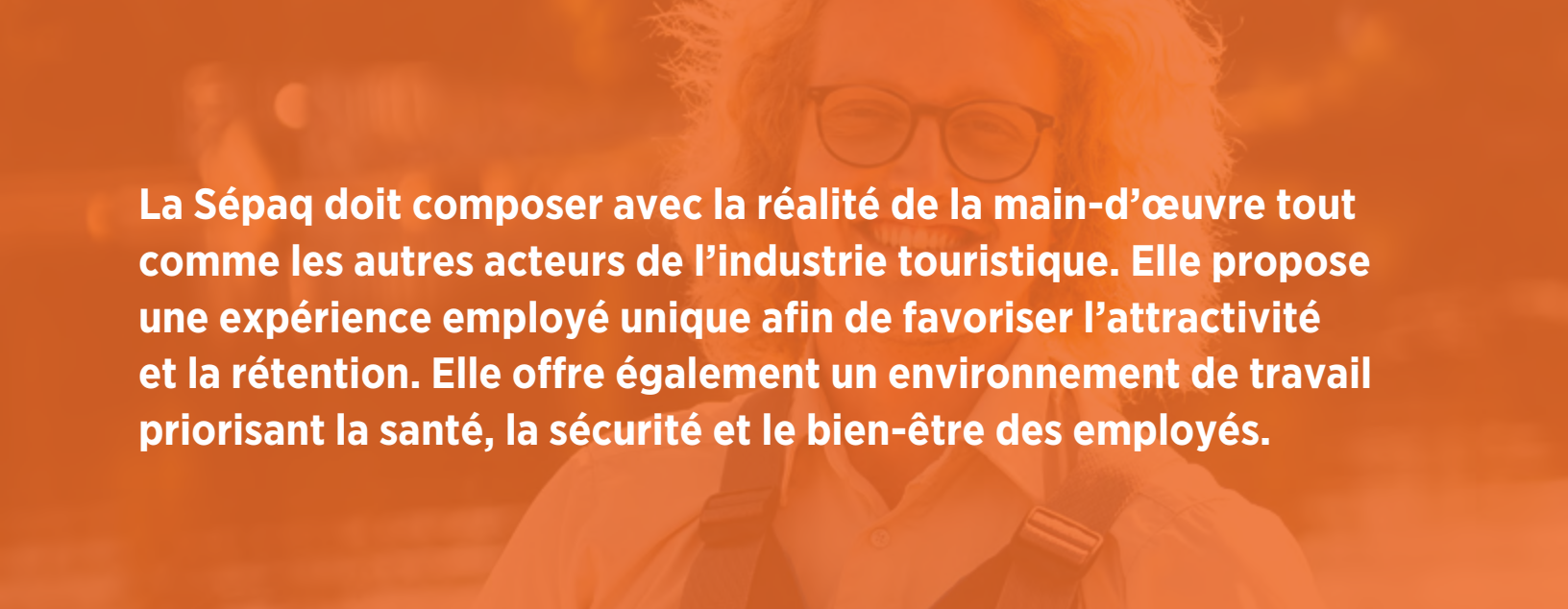
Objectif 2.1 Attirer de nouveaux talents

La Sépaq met en œuvre de nouvelles stratégies de recrutement afin d'être un employeur attractif. Elle met également en place des mesures structurantes visant la mobilisation et le bien-être de ses employés afin de les fidéliser.

Maintenir l'attractivité des emplois

En réponse au contexte actuel de main-d'œuvre, la Sépaq a continué de mettre en place des actions concrètes et des stratégies en prévision de la haute saison de recrutement. Les actions visaient autant l'attraction que la fidélisation, dans une optique d'expérience employé globale.

La Sépaq a notamment obtenu l'autorisation d'accorder à nouveau une rémunération additionnelle temporaire pour ses employés syndiqués et certains groupes d'emplois non syndiqués. Cette autorisation exceptionnelle visait à faciliter le recrutement de nouveaux



La Sépaq doit composer avec la réalité de la main-d'œuvre tout comme les autres acteurs de l'industrie touristique. Elle propose une expérience employé unique afin de favoriser l'attractivité et la rétention. Elle offre également un environnement de travail priorisant la santé, la sécurité et le bien-être des employés.

employés et la rétention en contexte de rareté de main-d'œuvre, et ce, afin d'éviter les bris de services et ainsi assurer la réalisation de la mission de la Sépaq.

D'autres mesures ayant été mises en place viennent pallier les inconvénients découlant de la situation géographique des territoires, que ce soit par le soutien relatif aux déplacements et aux périodes de garde ou par la mise en place de lieux d'hébergement pour les employés.

Une révision des conditions de travail du personnel non syndiqué a également été débutée en 2023 afin d'offrir des conditions d'emplois équitables qui, jumelées à un environnement de travail stimulant, favoriseront l'attraction et la rétention des talents requis à la réalisation de la mission. Cette révision fournit des outils afin d'assurer l'équité interne des emplois grâce à un plan d'évaluation actualisé, des descriptions d'emplois complètes et des principes directeurs en matière de rémunération globale.

Une Politique sur le télétravail a par ailleurs été adoptée en juillet 2023. Elle vise à offrir la flexibilité d'effectuer les bonnes tâches au bon endroit, toujours en visant l'équilibre entre les besoins individuels et ceux de l'organisation. Cette nouvelle politique met de l'avant une approche durable, agréable, moderne et agile pour faciliter la conciliation travail-vie personnelle et favoriser la mobilité durable. Les principes directeurs sont la flexibilité, la confiance et l'imputabilité envers l'atteinte des résultats. Elle crée du sens en prônant la réalisation des bonnes tâches au bon endroit et au bon moment.

Rétention et mobilisation du personnel

Les initiatives de la Sépaq visant à attirer de nouveaux talents ont pour objectif la rétention de ses équipes en place. Des 2 780 employés qui étaient à l'emploi le 1^{er} avril 2023, 1 959 y étaient encore en date du 31 mars 2024. Ceci porte le taux global de rétention du personnel régulier, saisonnier et occasionnel à 70,5 % pour l'année financière 2023-2024.

Parmi les raisons qui peuvent expliquer ce résultat, la rareté de main-d'œuvre généralisée a fait en sorte d'augmenter la concurrence entre les entreprises voulant attirer des travailleurs, principalement dans les secteurs du service à la clientèle et de l'hôtellerie. Au surplus, le caractère saisonnier de la majorité des emplois offerts par la Sépaq engendre par sa nature un mouvement de personnel constant.

L'accueil et l'intégration des nouveaux employés font partie des priorités de l'organisation à titre de premier pas concret vers leur mobilisation et leur adhésion aux valeurs de la Sépaq. L'amélioration du parcours d'accueil et d'intégration, débutée au printemps 2022 auprès du personnel en établissements, s'est poursuivie en 2023. Par la communication et le partage des comportements attendus, des outils et des ressources disponibles, les différentes étapes du parcours échelonnées dès l'embauche soutiennent les gestionnaires en établissements dans cette étape cruciale de la relation d'emploi.

Afin de bâtir et de maintenir un sentiment d'appartenance ainsi que pour informer les membres du personnel, la communication interne est un véhicule essentiel au sein d'une organisation dont les activités sont aussi diversifiées et dispersées que celles de la Sépaq. Parmi les principaux moyens utilisés, l'intranet, l'affichage en établissements ainsi que l'infolettre interne *Notre monde* ont joué leur rôle avec succès en mettant de l'avant les réalisations des équipes, en canalisant l'information et en permettant à tous d'être informés des faits saillants.

Enfin, les rencontres d'information, de mobilisation et de partage sont de plus en plus fréquentes, ce qui est d'autant plus facilité avec l'accès aux modes de communication technologiques. Ceci permet notamment de créer un sentiment d'appartenance plus important entre les différents établissements et d'échanger davantage sur les bonnes pratiques au sein du réseau.



Marque employeur

Bien connue de la population et de la clientèle, la marque commerciale de la Sépaq jouit d'une excellente réputation. La marque employeur se déploie quant à elle dans l'expérience employé et dans l'expérience candidat, et ce, à chacune des étapes du parcours de l'employé. Les actions de visibilité auprès des éventuels candidats se sont poursuivies par le biais de la campagne annuelle de recrutement.

L'axe de la marque employeur est inspiré de la mission de connecter les gens à la nature et des valeurs humaines de l'organisation, soit la bienveillance et la passion. *Veiller sur notre monde, ça commence ici* est une accroche invitante et inspirante qui se déploie dans trois volets : la nature, la clientèle et les employés passionnés. En effet, que ce soit pour la préservation de la nature ou pour le bonheur de milliers de Québécois, la Sépaq encourage ses équipes à incarner cette marque.

Développement professionnel

Toujours soucieuse de faire grandir les compétences au sein de l'organisation, la Sépaq a fait évoluer son offre de formation en 2023 au regard, principalement, des axes suivants : l'accueil et l'intégration, les compétences numériques, la santé et sécurité et les compétences de gestion.

Depuis le début de la saison estivale 2023, les nouveaux employés ont maintenant accès à une capsule de formation qui facilite leur accueil et intégration en abordant les sujets de l'histoire de la Sépaq, sa mission et ses valeurs, mais aussi son code d'éthique, ses principales politiques, ses attentes en matière de santé et sécurité au travail de même que ses orientations concernant le développement durable.

Afin d'augmenter les compétences numériques des employés, des capsules d'autoformation ont été développées et mises à la disposition du personnel afin de démystifier l'environnement SharePoint et ses différentes fonctionnalités de base. Ces formations assurent la mise à niveau requise pour faciliter la transition en cours vers cet outil maintenant essentiel à la gestion documentaire.

L'offre de formation en santé et sécurité au travail a aussi été revue afin de clarifier les attentes en la matière selon les tâches des employés. Par exemple, une nouvelle capsule d'autoformation portant sur la conduite des voitures de golf a été développée pour les spécificités de la Sépaq et offerte à l'ensemble des établissements qui utilisent ce type de véhicule, afin d'augmenter la sécurité des conducteurs.

Finalement, la poursuite des programmes Gestionnaires efficaces et Gestionnaires stratégiques permet d'augmenter les habiletés de gestion de l'organisation, touchant un nombre grandissant de gestionnaires formés et partageant un langage commun.

Bien-être au travail

En adéquation avec sa mission, la Sépaq met de l'avant le bien-être de son personnel par différentes orientations et politiques au regard des ressources humaines. La politique en matière de promotion de la civilité, de prévention du harcèlement, de la violence en milieu de travail et de traitement des plaintes est notamment régulièrement mise de l'avant. La Sépaq préconise ainsi la sensibilisation pour favoriser les relations harmonieuses avec la clientèle et offrir un milieu de travail sain aux employés. Le message met de l'avant le respect de l'humain autant que celui de la nature, en cohérence avec la valeur de bienveillance.

En parallèle, le programme d'aide aux employés inclut une gamme complète de services de santé et de mieux-être, par exemple en consultation professionnelle lors de situations difficiles et en coaching. Des rubriques à cet effet sont également périodiquement diffusées dans l'intranet.

Enfin, les différentes mesures de conciliation entre le travail et la vie personnelle sont très appréciées et font l'objet d'une adhésion importante.

Objectif 2.2

Instaurer une culture de prévention en matière de santé et de sécurité du travail

La Sépaq s'appuie sur l'engagement de tous les intervenants afin de déployer une culture de prévention en matière de santé et sécurité du travail.

Avec 2 873 706 heures réelles travaillées en 2023-2024 par plus de 3 000 employés déployés sur des territoires bien différents les uns des autres, la Sépaq doit s'assurer que la santé et sécurité du travail demeure une priorité afin de protéger adéquatement les travailleuses et travailleurs.

En date du 31 mars 2024, le nombre d'heures non travaillées ayant pour cause un accident de travail, incluant l'assignation temporaire, est de 28 607 heures, ce qui représente 0,995 % des heures productives.

Par rapport à la donnée de référence en date du 31 mars 2022, soit 0,985 %, ceci représente une hausse de 1,1 % de la proportion des heures non travaillées, incluant l'assignation temporaire. Cette légère augmentation est essentiellement dans une lignée de stabilité et peut s'expliquer par quelques événements plus importants ou un plus grand nombre d'événements mineurs. La Sépaq maintient une gestion proactive des dossiers d'accidents du travail et priorise la sensibilisation effectuée auprès des équipes. Cette sensibilisation s'est d'ailleurs intensifiée en 2023-2024 avec le lancement d'une chronique diffusée périodiquement dans l'intranet au sujet de la santé et de la sécurité du travail. Un espace regroupant toutes les informations à ce sujet a également été créé dans le même médium.

La Sépaq s'est par ailleurs jointe à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Administration provinciale (APSSAP). Cette association permettra de soutenir

l'équipe en place dans la réalisation des actions identifiées au plan d'action en santé et sécurité au travail et, par son support conseil, les formations en santé et sécurité au travail.

Plan d'action en santé et sécurité au travail

Le plan d'action en santé et sécurité du travail permet d'inculquer une culture plus uniforme dans l'organisation et de bonifier les actions en place en matière de santé et sécurité du travail, tant au niveau des mesures de protection que dans l'implication des comités de santé et de sécurité.

Les axes de ce plan d'action portent sur la structure, l'identification des risques, l'élimination et le contrôle des risques, la gestion des interventions d'urgence ainsi que l'administration et la gestion des coûts.

En 2023, un audit en santé et sécurité a permis de cibler et de prioriser les actions à mettre en place pour le développement de la culture de prévention. Les actions ont porté davantage sur la sensibilisation et la participation des équipes de gestion et surtout sur la mise à niveau de plusieurs enjeux en santé et sécurité prioritaires. Le développement de la formation s'est également poursuivi.





RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI

ENJEU 3

Expérience client

Orientation 3 Offrir une expérience client distinctive

La Sépaq doit être à l'écoute de sa clientèle et s'assurer que l'expérience vécue par celle-ci soit optimale, et ce, à chacune des étapes du parcours client. Elle établit un lien étroit avec sa clientèle et maintient sa satisfaction.

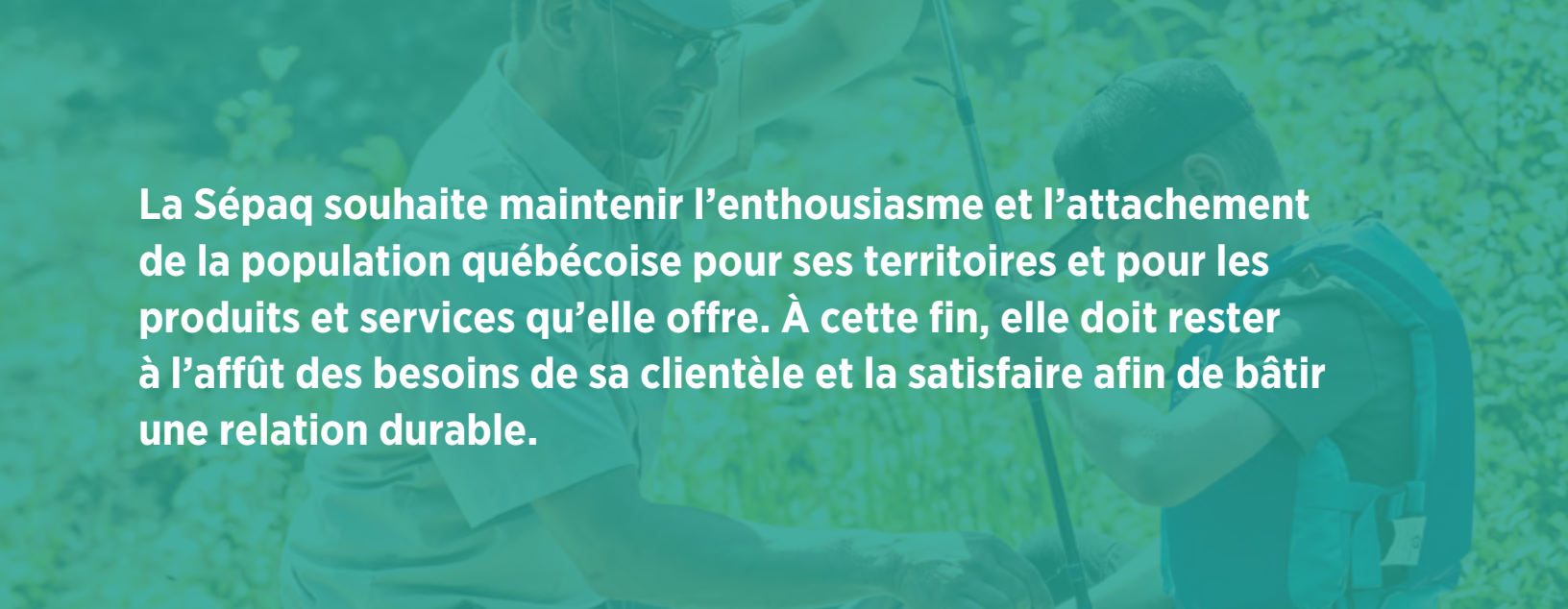
Objectif 3.1 Bonifier l'expérience client

La Sépaq offre à sa clientèle une expérience cohérente, simple, fluide et uniformisée, et ce, peu importe l'étape de son parcours ou le canal de communication utilisé.

Sonder la clientèle

La participation de la clientèle aux sondages en continu transmis immédiatement après la participation à un séjour ou à une activité journalière confirme son engagement envers la Sépaq. Ces sondages fournissent les principaux indicateurs par rapport à la clientèle. En effet, les précieux commentaires recueillis dans le cadre de cette démarche permettent notamment à la Sépaq de s'assurer de la qualité des services qu'elle offre.

Les taux de satisfaction observés par le biais de ces sondages maintiennent un niveau très élevé depuis plusieurs années. Globalement, 91 % des répondants sondés en 2023-2024 se sont déclarés satisfaits ou



La Sépaq souhaite maintenir l'enthousiasme et l'attachement de la population québécoise pour ses territoires et pour les produits et services qu'elle offre. À cette fin, elle doit rester à l'affût des besoins de sa clientèle et la satisfaire afin de bâtir une relation durable.

très satisfaits de leur expérience de visite dans un parc national, une réserve faunique ou un établissement touristique de la Sépaq.

À l'aide des sondages en continu, la Sépaq mesure aussi le taux net de recommandation (NPS) de sa clientèle. Cet indicateur, reconnu mondialement, n'est pas exprimé en pourcentage, mais en un nombre absolu variant entre -100 et 100. Globalement, un NPS positif, c'est-à-dire supérieur à 0, indique une bonne satisfaction de la part des clients. En 2023-2024, la Sépaq a de nouveau enregistré un excellent taux net de recommandation, celui-ci se situant à 62. Ce résultat témoigne de l'appréciation de la clientèle à l'égard de ses visites dans les établissements de la Sépaq.

Centre de relations clients

L'équipe du Centre de relations clients de la Sépaq est le pivot de la majorité des contacts téléphoniques et de la gestion des demandes et des questions reçues par courriel de la part de la clientèle. Elle possède la meilleure connaissance transversale de l'offre de produits et d'expériences ainsi que des différents segments de clientèle de la Sépaq.

Le Centre de relations clients a été un collaborateur important cette année et a fait preuve d'une grande agilité dans la mise en place et l'exécution de divers plans d'action visant à communiquer rapidement avec la clientèle lors de situations exceptionnelles durant la haute saison 2023. Les événements météorologiques particuliers, dont les feux de forêt, les inondations et les glissements de terrain, ont nécessité la communication d'informations importantes de façon urgente, notamment par rapport à l'application de modalités exceptionnelles sur les séjours, à la modification ou l'annulation d'un grand nombre de séjours ainsi qu'à une grande quantité d'appels sortants et d'envois massifs de courriels. L'équipe, accompagnée du personnel en établissements, a ainsi pu contribuer à assurer la sécurité de la clientèle et de l'informer concernant leur séjour.

Accessibilité pour les personnes handicapées

Par souci de cohérence avec sa mission, la Sépaq s'engage à poursuivre ses efforts pour réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans son organisation et à ses activités. En effet, elle souhaite accroître la participation sociale des personnes handicapées en intégrant ces personnes à son offre touristique et ainsi bâtir une organisation plus inclusive. En ce sens, la Sépaq est en cours d'élaboration d'une politique sur l'accessibilité universelle, dont l'objectif est d'exposer les principes directeurs et les engagements qu'elle souhaite prendre à l'égard des personnes handicapées.

Un comité interne sur l'accessibilité, composé de différents intervenants de l'organisation, se réunit régulièrement afin d'échanger et de réfléchir sur les mesures concrètes à mettre en place afin de favoriser l'accessibilité et l'inclusion à la Sépaq et de permettre à tous de connecter avec la nature. Ce comité rédige le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, qui identifie des cibles à atteindre afin de bonifier ses produits et services chaque année. Ce plan est disponible sur le site Web de la Sépaq, sous l'onglet « Notre organisation », dans la section « Accessibilité ». Le plan d'action est accompagné d'une liste détaillée des mesures prises pour favoriser l'accessibilité. Cette liste recense de manière exhaustive les activités adaptées aux personnes handicapées. En effet, elle permet à chacun de savoir quelles infrastructures, activités et zones sont les plus accessibles dans tous les établissements de la Sépaq.

La Sépaq propose plusieurs activités accessibles aux personnes handicapées. Les clients à mobilité réduite peuvent séjourner dans l'un des hébergements adaptés aux quatre coins de la province de Québec. De plus, la Sépaq a considérablement bonifié son offre d'activités et de services dans les dernières années en offrant aux personnes à mobilité réduite la possibilité de louer gratuitement différents équipements adaptés dans plusieurs établissements, tels que le Ski-Vel, le Tricycle OPAIR, le fauteuil Hippocampe, Kartus, TrackZ



ou WaterWheel, l'embarcation nautique Trident et le tapis pour plage. Ces équipements permettent de se déplacer sur diverses surfaces telles que l'asphalte, le gravier, le sable et la neige, répondant ainsi aux différents besoins de mobilité tout au long de l'année. Dans certains cas, des partenariats viennent contribuer aux efforts pour l'accessibilité universelle. Par exemple, au parc national de Frontenac, un partenariat avec l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) de la Chaudière-Appalaches a justement permis la location de nouveaux équipements pour personnes à mobilité réduite.

La Sépaq dispose également d'un réseau de sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le but d'améliorer et d'intégrer davantage les personnes handicapées dans son offre touristique, la Sépaq souhaite évaluer ses parcours clients afin d'identifier les produits et services à améliorer spécifiquement pour eux.

Toujours en vue de mieux accueillir et servir les personnes handicapées, la Sépaq a bonifié son offre de produits et services en matière d'activité de pêche accessible avec hébergement. Un premier projet dans la réserve faunique de Portneuf a vu le jour au courant de l'été 2023 et un deuxième projet est en cours de réalisation dans le secteur de l'Étape dans la réserve faunique des Laurentides. En effet, ces projets offrent à la clientèle une alternative de pêche accessible, où un quai et un hébergement à proximité sont entièrement adaptés.

La Sépaq a aussi poursuivi sa relation de partenariat avec Kéroul, dont la mission est de rendre accessibles le tourisme et la culture aux personnes à mobilité réduite afin d'améliorer son offre touristique pour cette clientèle.

Enfin, la Sépaq propose à ses employés un aide-mémoire qui permet de les outiller afin de mieux accueillir et servir les personnes handicapées. D'autres outils ont également été partagés, tels que les capsules d'autoformation diffusées par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Cette année, plusieurs employés ont suivi la formation Service complice de Kéroul et d'autres formations visant à sensibiliser les employés à certains enjeux vécus par les personnes handicapées ont également été données.

Objectif 3.2 **Optimiser l'offre de produits et services**

La Sépaq recentre son offre actuelle de produits et services en tenant compte des besoins de sa clientèle et des tendances du marché, en adéquation avec sa mission et le contexte de son exploitation.

Optimisation des produits et services

Tout en poursuivant le développement de nouveaux produits et services, la Sépaq a aussi pour objectif d'optimiser ce qu'elle offre déjà afin de continuer à rendre disponibles des activités et des services d'une grande qualité.

En 2022-2023, l'ajout d'unités de prêt-à-camper Étoile aux parcs nationaux du Mont-Mégantic et de la Jacques-Cartier, le remplacement de chalets par le modèle Horizon dans les réserves fauniques des Laurentides et Ashuapmushuan, la nouvelle offre de chasse au secteur Parker de la réserve faunique Mastigouche, la reprise de l'activité de canot-camping par la Sépaq ainsi que le nouveau camping Baie-des-Sables de la réserve faunique La Vérendrye, la bonification du secteur Le Méandre du parc national d'Oka ainsi que le nouveau pavillon de l'Équerre au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie ont fait partie des produits et services ayant été optimisés. Le taux net de recommandation de ceux-ci a pu être suivi durant l'année financière 2023-2024, le tout afin d'en évaluer l'appréciation par la clientèle.

Le taux net de recommandation de ces produits optimisés est, au terme de l'année financière 2023-2024, de 64. La cible indiquée au Plan stratégique étant de 40, celle-ci a été nettement dépassée, ce qui confirme que la nature des produits et services renouvelés récemment répond aux attentes des utilisateurs.

Nouveautés

Toujours dans l'optique de permettre à la clientèle de profiter pleinement des séjours en nature et de découvrir de nouvelles activités et de nouveaux territoires, la Sépaq a encore une fois ajouté de nombreuses cordes à son arc en 2023-2024. Dans le même ordre d'idées, l'optimisation de l'offre déjà disponible est demeurée dans la principale ligne de mire.

Afin de mettre en valeur le potentiel des territoires durant la saison hivernale, les parcours de ski de fond ont été prolongés au parc national du Mont-Tremblant et une nouvelle offre pour le ski à pneus surdimensionnés a été ajoutée au parc national de la Gaspésie, avec plus de 20 kilomètres de pistes disponibles durant l'hiver. De plus, un investissement du gouvernement du Québec a permis d'offrir l'accès au secteur Saint-Juste du parc national du Lac-Témiscouata pendant la période hivernale.

L'offre d'hébergement a également été améliorée, avec l'ajout ou le remplacement d'unités de prêt-à-camper dans plusieurs parcs nationaux ainsi qu'au Centre touristique du Lac-Simon. De plus, plusieurs chalets Horizon, le dernier-né de la Sépaq, ont été construits dans les réserves fauniques, notamment celles de Portneuf, de Matane et de Rimouski. Ce type de chalet vient également garnir l'offre du tout nouveau secteur Berthiaume de la réserve faunique des Laurentides.

Parmi les autres nouveautés, on retrouve le lancement de l'offre au secteur Rivière-Madeleine dans la réserve faunique des Chic-Chocs. Les deux principaux attraits de ce secteur, en plus de permettre un accès incroyable au littoral, sont la chasse et la pêche. Les villégiateurs avaient également la possibilité de louer le chalet du littoral en dehors des périodes des forfaits de pêche au saumon et de chasse à l'orignal.

Enfin, parmi les grands projets réalisés, notons également le mandat particulier de la Sépaq relativement à la halte routière Le Domaine, dans la réserve faunique La Vérendrye. L'équipe de la Sépaq a chapeauté des travaux de rénovation de la salle de repos et du bâtiment de la station-service ainsi que les travaux de construction pour l'ajout d'un bloc sanitaire directement annexé au bâtiment de la station-service. Ces améliorations sont fortement appréciées par la population régionale et par les voyageurs empruntant la route 117.

Objectif 3.3 Fidéliser et reconnaître la clientèle

La Sépaq déploie une stratégie relationnelle personnalisée afin de reconnaître sa clientèle et d'enrichir sa relation avec elle.

Des clients fidèles

À titre de figure de proue du tourisme de plein air au Québec, la Sépaq déploie tous ses efforts afin de s'assurer de la satisfaction de sa clientèle variée. Les réponses aux sondages en continu illustrent cette année que 91 % des clients y ayant répondu n'en sont pas à leur première visite à la Sépaq.



PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT

La clientèle fidèle qui fréquente les établissements de la Sépaq est une grande richesse pour l'organisation. En effet, cette fidélisation facilite l'adhésion de ces derniers aux valeurs qu'elle véhicule et supporte la Sépaq dans sa mission de connecter les gens à la nature. Notons également que la clientèle sondée indique également une intention de retour de 86 %, une autre belle illustration du maintien de la satisfaction et de l'engagement des visiteurs.

Étude de notoriété

Depuis 2017, la Sépaq réalise annuellement une étude de notoriété, laquelle vise principalement à mesurer les taux de notoriété spontanée et assistée de la Sépaq auprès de la population québécoise ainsi qu'auprès des personnes ayant pratiqué des activités de plein air.

En 2023, la notoriété assistée de la Sépaq auprès de la population québécoise s'est établie à 85 %, un recul de deux points par rapport à 2022. Quant à la notoriété spontanée, elle s'est élevée à 47 %, une légère augmentation d'un point de pourcentage par rapport à 2022. Au fil des ans, la notoriété spontanée de la Sépaq est passée de 16 % à 47 % et la notoriété assistée, de 74 % à 85 %.



Stratégie de contenu

La stratégie de contenu de la Sépaq est l'un des moyens les plus efficaces employés pour faire rayonner la Sépaq et pour contribuer à hausser sa notoriété positive. Cette stratégie mise sur des contenus pertinents et crédibles qui outillent le public pour que celui-ci développe ses compétences et son intérêt pour le plein air.

Les contenus déployés se démarquent par leur créativité et leur originalité, et suscitent l'engagement des utilisateurs sur les médias sociaux. Les principaux outils permettant de déployer ces contenus sont les plateformes sociales Facebook et Instagram ainsi que les magazines numériques L'Effet nature et L'Effet nature Chasse et pêche. Ces deux publications mensuelles comptent maintenant plus de 793 000 abonnés. De plus, au cours de la dernière année, le blogue de la Sépaq a cumulé 742 000 utilisateurs uniques, continuant de se positionner comme une référence en la matière.

En 2023-2024, des collaborations avec des personnalités et organisations de grande notoriété, dont Marianne St-Gelais, Mathieu Dufour, David Saint-Jacques, Geneviève O'Gleman, Gino Chouinard, le magazine Protégez-vous, Rando Québec et Caribou, ont aussi permis de faire rayonner les expériences de la Sépaq auprès de communautés d'envergure où s'inspirent les clientèles cibles.

Cette stratégie de contenu, majoritairement déployée dans les médias sociaux, vient nourrir la communauté dynamique et engagée, qui continue de croître chaque année. Ces plateformes permettent de tisser un lien privilégié avec les audiences et deviennent un puissant outil de mise en marché et de mobilisation de la clientèle.

Cette année, la Sépaq a mis en lumière son personnel par le biais du projet Les coulisses de la Sépaq, dont l'objectif était d'aller à la rencontre d'employés pour dialoguer de leur expérience sur le terrain et pour en apprendre encore plus sur toute la variété d'emplois disponibles dans le réseau. Ce projet, qui a mis en lumière les humains et les métiers du réseau, s'est révélé être du contenu engageant et a été reçu très positivement sur les médias sociaux en générant près de 1 600 000 impressions totales.

Marketing relationnel

La stratégie de marketing relationnel fournit l'information adéquate et assure la rétention de la clientèle actuelle et potentielle de la Sépaq. Les envois sont détaillés dans un plan annuel selon des moments clés identifiés et répartis dans le temps afin d'assurer une saine gestion de la fréquence des envois. Plus de 200 infolettres présentant du contenu ciblé ont été diffusées à des segments précis d'audience selon les intérêts de la clientèle.



PARC NATIONAL DES GRANDS-JARDINS

Les taux d'ouverture (pourcentage des courriels ouverts par rapport au nombre d'envois) et de conversion (pourcentage de personnes qui ont acheté le produit offert par rapport au nombre d'envois) sont parmi les plus hauts de l'industrie.

La Sépaq veille à raffiner la qualité de ses communications à la clientèle en insufflant davantage la personnalité de la marque aux envois par courriel et en intégrant encore plus d'éléments issus de la stratégie de contenu aux envois par courriel. Ces améliorations contribuent à augmenter la cohérence de la marque et à outiller les différentes audiences avec des contenus pertinents.

Les relations avec les médias jouent également un grand rôle dans la stratégie de marketing relationnel. La Sépaq a en effet fait l'objet de près de 5 000 mentions dans les médias durant l'année 2023-2024. La croissance de l'intérêt médiatique envers la Sépaq poursuit donc sa courbe ascendante, et il en va de même pour l'auditoire rejoint ainsi que la valeur de ce rayonnement. La couverture médiatique de la Sépaq est, de manière générale, très positive. Les tristes événements qui ont eu lieu au parc national du Fjord-du-Saguenay ainsi que la météo capricieuse (pluie abondante, feux de forêt) ont néanmoins teinté négativement certains reportages.



ENJEU 4

Performance organisationnelle

Orientation 4 Accroître l'agilité et l'efficacité

La Sépaq améliore la performance de ses activités par la transformation numérique et par l'optimisation de son exploitation. Elle veille aussi à bonifier l'expérience client en favorisant son autonomie.

Optimisation des opérations

La Sépaq déploie chaque année de plus en plus de solutions technologiques destinées à simplifier, optimiser ou automatiser les diverses tâches du personnel. Par les économies de temps engendrées, les employés peuvent ainsi se dédier à des mandats qui ont davantage de valeur ajoutée pour les clients et pour l'organisation. De plus, ces solutions mettent à la disposition de la Sépaq plus d'informations sur sa performance organisationnelle et sur ses opérations, ce qui sert de levier à l'amélioration continue.

À titre d'exemple, l'approche des boutiques en établissements a été revue dans la dernière année, autant du point de vue de la clientèle que des opérations. En effet, les achats chez certains fournisseurs ont été centralisés afin de faciliter le réapprovisionnement et optimiser les façons de faire. Les emballages et les étiquettes Sépaq ont aussi été refondus dans le but de standardiser leur aspect et d'épurer les produits. Ceci facilite ainsi le travail des équipes qui travaillent à magnifier les boutiques, à fournir des

La Sépaq se doit d'être performante et elle doit s'assurer d'utiliser de manière optimale ses ressources, et ce, dans un souci de pérennité. Elle doit notamment revoir certaines approches de son exploitation et de son mode de fonctionnement.

produits qui répondent aux besoins et aux attentes de la clientèle, à continuer de demeurer accessible, tout en ajoutant à l'expérience du client qui les visite.

Dans un autre ordre d'idées, en 2023, l'équipe d'intelligence d'affaires a mis en place un tableau de bord de suivi des revenus grâce à Power BI, un outil performant de visualisation de données. Ce tableau de bord remplace et améliore le processus de rapport des revenus qui était précédemment effectué manuellement. L'objectif principal de ce déploiement est de rendre les informations sur les revenus accessibles à un plus grand nombre d'utilisateurs de manière claire et facilement compréhensible.

Objectif 4.1 Déployer des solutions technologiques favorisant l'autonomie de la clientèle

La Sépaq développe des solutions technologiques visant à bonifier l'expérience client, favorisant ainsi l'autonomie de la clientèle et rendant les interactions plus fluides.

Autonomie de la clientèle

En 2023-2024, 43,7 % des revenus totaux de la Sépaq ont été générés par le biais du site Web. Cet indicateur est calculé sur la base des ventes effectuées en ligne par la clientèle, c'est-à-dire sur la plateforme transactionnelle du site Web, toutes interfaces confondues.

En date du 31 mars 2022, pour l'année financière 2021-2022, ce sont 55,8 % des revenus totaux qui avaient été générés par la plateforme transactionnelle du site Web de la Sépaq. Un an plus tard, la proportion des ventes réalisées par le biais de la plateforme transactionnelle du site Web a donc diminué de 12,1 points de pourcentage par rapport à cette valeur de référence. Par rapport à l'année financière 2022-2023, où 46,3 % des revenus totaux étaient passés par le site Web, il s'agit d'une baisse de 2,6 points de pourcentage. Cette diminution progressive du taux d'utilisation, depuis

deux ans, s'explique par plusieurs facteurs, notamment la levée de l'obligation de passer par le site Web pour certaines transactions depuis la fin de la pandémie, l'augmentation des ventes de certains secteurs en établissements (boutiques, Sépaq Anticosti à la suite de l'acquisition du nouveau territoire) et la diminution du volume des ventes en camping, qui se réalise principalement en ligne. De plus, le fait que les autres solutions à être rendues disponibles à la clientèle pour effectuer de manière autonome ne soient pas encore déployées retarde évidemment leur adoption par les visiteurs. En effet, le déploiement du nouveau site Web, des bornes libre-service et d'autres outils facilitant les transactions par la clientèle viendront encourager les transactions libre-service.



Au quotidien, la Sépaq poursuit ses démarches afin d'apporter diverses améliorations technologiques aux interfaces de vente. En parallèle, la Sépaq complète les travaux afin de lancer un appel d'offres pour un nouveau système de vente moderne, interopérable, performant, simple d'utilisation pour ses employés et offrant une plus grande flexibilité pour évoluer dans le futur.

Le client au cœur de l'expérience numérique

La Sépaq poursuit sa transformation numérique en ayant comme objectif d'offrir une expérience optimale, fluide et intuitive au client. Dans le cadre du projet Nouveau site Web, la Sépaq a mis en place une approche de conception de l'expérience numérique centrée sur l'utilisateur. Cette pratique reconnue dans le marché permet d'améliorer la satisfaction du client et de diminuer les points de friction dans son parcours numérique. Les travaux de ce projet avancent rondement, ceux-ci ont pour objectif d'améliorer et faciliter la navigation en ligne pour simplifier l'expérience du client lors de ses recherches d'information ou lors de ses transactions.

Entretemps, afin de bien accompagner son client tout au long de son parcours de réservation, la Sépaq optimise le contenu de son site Web actuel. Une section a été créée pour accompagner les utilisateurs et mieux les informer

au sujet de l'ouverture des réservations pour tous les produits et services. D'autres pages Web ont aussi été créées ou refondues afin qu'elles soient mieux adaptées aux utilisateurs dans le cadre des campagnes de recrutement. Au surplus, l'expérience utilisateur a été optimisée sur les contenus de certains produits phare, soit Sépaq Anticosti, l'Auberge de montagne des Chic-Chocs, l'hébergement en chalet, le ski de fond, les vacances estivales et le camping. À cela s'ajoute aussi un nouveau système de gestion de contenu, qui a été implanté durant la dernière année et qui facilite l'édition et la gestion du contenu tout en permettant de décentraliser la gestion de certains contenus afin de donner plus d'autonomie aux établissements.

Enfin, la création d'une nouvelle section du site Web sur la responsabilité sociétale vient mettre à l'avant-plan des actions concrètes de la Sépaq visant le bien-être des collectivités et invite la clientèle à s'approprier la mission de la Sépaq. Cette responsabilité sociétale se décline en cinq axes, soit la conservation et la mise en valeur, l'éducation, le développement durable, l'engagement social ainsi que la contribution à la mission comme visiteur.



PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE



AUBERGE DE MONTAGNE DES CHIC-CHOCS

Résultats du Plan stratégique 2022-2025

EN DATE DU 31 MARS 2024

Légende	 Cible annuelle atteinte	 Cible annuelle non atteinte
----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ENJEU 1

Mise en valeur du patrimoine et développement durable

ORIENTATION 1



Assurer la mise en valeur et la conservation du patrimoine qui lui est confié

OBJECTIF 1.1

Veiller au maintien ou à l'amélioration de la santé des écosystèmes

INDICATEUR 1

Pourcentage de réduction des superficies des colonies de roseau commun (*Phragmites australis*) dans les secteurs priorités



RÉEL 2021-2022	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
138 883 m ²	↓ 10 %	↓ 9,3 % 	↓ 20 %	27 % 

OBJECTIF 1.2

Investir de manière optimale dans la pérennité du patrimoine bâti

INDICATEUR 2

Pourcentage de réduction du déficit de maintien d'actifs


RÉEL 2021-2022	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
Déficit de maintien d'actifs (DMA) = 688 M\$	↓ 3 %	↓ 0,7 % 	↓ 6 %	↓ 3,3 % 

OBJECTIF 1.3

Réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq

INDICATEUR 3

Taux de réduction cumulé du pourcentage de l'empreinte carbone de la Sépaq (en t éqCO₂)

RÉEL 2019-2020	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
7 465 t éqCO ₂ Révision : 7 545 t éqCO ₂	↓ 10 %	↓ 9,3 % 	↓ 20 %	↓ 17,7 % 

ENJEU 2

Expérience employé

ORIENTATION 2



Offrir une expérience employé unique

OBJECTIF 2.1

Attirer de nouveaux talents

INDICATEUR 4

Taux d'augmentation de la rétention global du personnel régulier, saisonnier et occasionnel



RÉEL 2021-2022	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
74,8 %	Valeur de départ + 1 %	67,0 % 	Valeur de départ + 1 %	70,5 % 

OBJECTIF 2.2

Instaurer une culture de prévention en matière de santé et de sécurité du travail

INDICATEUR 5

Taux de réduction du nombre d'heures non travaillées ayant pour cause un accident de travail, incluant l'assignation temporaire

RÉEL 2021-2022	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
0,985 % des heures productives (26 533 heures)	↓ 1,5 %	↓ 8,8 % 	↓ 3,0 %	↑ 1,1 % 

ENJEU 3

Expérience client

ORIENTATION 3



Offrir une expérience client distinctive

OBJECTIF 3.1

Bonifier l'expérience client

INDICATEUR 6

Taux global de satisfaction de la clientèle



RÉEL 2021-2022	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
90 %	90 %	91 % 	90 %	91 % 

OBJECTIF 3.2

Optimiser l'offre de produits et services

INDICATEUR 7

Taux net de recommandation des produits optimisés



RÉEL 2021-2022	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
S. O.	40	62 	40	64 

OBJECTIF 3.3

Fidéliser et reconnaître la clientèle

INDICATEUR 8

Taux de fidélisation global de la clientèle

RÉEL 2021-2022	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
88 % à 93 %	90 %	92 % 	90 %	91 % 

ENJEU 4

Performance organisationnelle

ORIENTATION 4

Accroître l'agilité et l'efficacité

OBJECTIF 4.1

Déployer des solutions technologiques favorisant l'autonomie de la clientèle

INDICATEUR 9

Augmentation du taux d'utilisation des solutions technologiques en libre-service par la clientèle

RÉEL 2021-2022	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
55,8 %	↑ 1 %	↓ 9,5 points de pourcentage ❌	↑ 3 %	↓ 12,1 points de pourcentage ❌



Gouvernance et conseil d'administration

La Sépaq est une société d'État constituée en vertu de la *Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec* (RLRQ, chapitre S-13.01) et dont le ministre responsable de l'application de la Loi est le ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air. La Sépaq est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02).

Conseil d'administration

Composition du conseil

Le conseil d'administration de la Sépaq est composé de neuf membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et le président-directeur général. Les membres sont soumis au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Sépaq*. Ce document est disponible sur le site Web de la Sépaq, sous l'onglet « Notre organisation », dans la section « Conseil d'administration ». À l'exception du président-directeur général, qui exerce ses fonctions à temps plein, les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à temps partiel.

À la lumière du mandat, de la mission et des activités de la Sépaq, le conseil d'administration a élaboré une description des principales compétences et des expériences de base qui sont pertinentes et souhaitables pour le conseil et ses membres, à l'exception de son président et du président-directeur général, lesquels font l'objet de profils de compétence et d'expérience distincts, compte tenu des responsabilités différentes qui leur sont confiées.

Le contexte dans lequel la Sépaq œuvre afin de réaliser sa mission exige du conseil d'administration que ses membres aient des compétences pertinentes et diversifiées leur permettant, à titre individuel, mais aussi collectivement, de s'acquitter de leurs tâches avec succès. Le document « Profils de compétence et d'expérience souhaités des membres du conseil d'administration de la Sépaq » précise de manière formelle les habiletés recherchées chez les membres et constitue, en ce sens, un outil de bonne gouvernance. Celui-ci est disponible sur le site Web de la Sépaq, sous l'onglet « Notre organisation \À propos de la Sépaq », dans la section « Fonctionnement du conseil d'administration ». Il permet

à la Sépaq de fournir au gouvernement des orientations pour la nomination de nouveaux membres en lui signifiant les compétences susceptibles de préserver et d'accroître la performance du conseil et, de ce fait, celle de la Sépaq.

Les exigences législatives et gouvernementales y sont également prévues, notamment celles qui touchent l'indépendance, la détention d'un titre de comptable professionnel agréé du Québec pour un membre siégeant au comité d'audit, la représentativité en matière de diversité québécoise, la parité entre les hommes et les femmes et la présence d'au moins un membre âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination. Soulignons que la composition du conseil d'administration de la Sépaq remplit les exigences mentionnées précédemment. Ainsi, le conseil d'administration compte cinq femmes et quatre hommes. Parmi les membres du conseil d'administration, deux administrateurs appartenaient au groupe d'âge de 35 ans et moins lors de leur nomination. Enfin, le conseil d'administration compte deux membres représentatifs de la diversité de la société québécoise.

Par ailleurs, les profils de compétence et d'expérience détaillent aussi l'expérience de gestion pertinente à la fonction. Des qualités comme l'indépendance d'esprit, le sens du leadership et la réflexion stratégique, tout comme l'engagement, la disponibilité et les habiletés en communication, sont aussi recherchées. De plus, œuvrant principalement en région, la Sépaq souhaite assurer une représentativité régionale variée au sein de son conseil d'administration. De manière générale, le conseil d'administration dispose, collectivement, d'une combinaison de qualifications et d'expériences pertinentes aux activités de la Sépaq. La grille de compétence et d'expérience présentée ci-après détaille les principales compétences des membres du conseil d'administration; elle est complétée par les profils des membres du conseil d'administration dans les pages suivantes.



PARC NATIONAL DU BIC

Grille de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de la Sépaq

En vertu des Profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de la Sépaq

Détail	Vincent Bernier ⁽¹⁾ Président du conseil d'administration	Nicolas Bisson ⁽¹⁾⁽²⁾	Marie A. Dumontier ⁽¹⁾⁽³⁾	Geneviève Gaudreau- Rouleau ⁽¹⁾	Louise Lacoursière	Marie-Christine Lambert ⁽¹⁾	Suzie O'Bomsawin ⁽¹⁾⁽³⁾	Simon Picard ⁽¹⁾	Martin Soucy Président- directeur général ⁽³⁾
Expérience et compétences									
Plus spécifiquement en lien avec les activités de la Sépaq, il est souhaité que les administrateurs aient des compétences significatives dans les domaines suivants, que ce soit par leur expérience ou par une ou des formations académiques :									
› Administration publique									
› Administration de sociétés		X	X						X
› Affaires autochtones							X	X	
› Affaires gouvernementales				X					X
› Commercialisation	X								X
› Communication	X			X	X	X			
› Comptabilité et finances		X							
› Développement économique et régional	X			X	X				
› Droit								X	
› Environnement et développement durable			X			X	X		
› Gestion		X				X	X		
› Gestion des ressources humaines					X				
› Hôtellerie, restauration et tourisme	X				X				X
› Ingénierie			X						
› Immobilier									
› Ressources informationnelles									
› Sciences de la construction									
› Sciences de la nature						X			
Représentativité régionale									
Il est souhaité que les membres proviennent de diverses régions du Québec afin d'assurer une représentativité régionale.	Chaudière-Appalaches	Capitale-Nationale	Outaouais	Abitibi-Témiscamingue	Bas-Saint-Laurent	Estrie	Centre-du-Québec	Capitale-Nationale	Capitale-Nationale

Notes : (1) Administrateur indépendant

(2) Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA)

(3) Certification en gouvernance de sociétés - ASC ou IAS.A

Membres du conseil d'administration

Vincent Bernier

Président du conseil d'administration
Membre du comité d'audit
Membre du comité de gouvernance et d'éthique



Vincent Bernier a complété un baccalauréat en communication publique et en science politique à l'Université Laval en 1992.

En 2007, il a fondé et agit depuis ce temps à titre de président de Groupe Bemesa inc., firme offrant des services d'accompagnement et d'encadrement aux entreprises émergentes et innovantes.

Monsieur Bernier a œuvré pour plusieurs grandes sociétés et organisations, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et Le Club de Hockey Les Nordiques de Québec. Il a également occupé le poste de directeur des ventes et responsable du développement des marchés américains et internationaux de la Société du Centre des congrès de Québec.

Depuis de nombreuses années, Monsieur Bernier s'implique activement dans différents organismes œuvrant dans la représentation des intérêts d'entreprises commerciales, industrielles et de service, particulièrement à l'international. Ainsi, il a été administrateur de la Chambre de commerce française au Canada, section Québec de 2003 à 2013. Il a été, entre autres, responsable de plusieurs missions économiques France/Québec et président du Gala d'excellence en Affaires à six reprises. De 2019 à novembre 2023, il est président de la Chambre Économique Canada-Europe (Québec) après en avoir été vice-président et administrateur durant trois ans. Depuis décembre 2023, il est président de la Chambre Économique Canada Dubaï. Il est également membre du conseil d'administration de Canards Illimités Canada.

Amant de la nature et passionné de la pêche depuis sa tendre enfance, Monsieur Bernier adore se retrouver en forêt avec ses amis et sa famille. Il a eu la chance de visiter plusieurs des établissements et des parcs nationaux de la Sépaq depuis plus de 30 ans.

Date de nomination au conseil à titre d'administrateur : **2 décembre 2020**

Date de nomination au conseil à titre de président du conseil d'administration : **28 février 2022**

Date de fin du mandat : **1^{er} décembre 2024**

Statut : **administrateur indépendant**

Martin Soucy

Président-directeur général



Martin Soucy est passionné de nature, de tourisme et du Québec.

Diplômé en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC Montréal) en 1992 et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres (MBA) en 2009 de l'École des sciences de la gestion (ESG) de l'Université du

Québec à Montréal, Martin Soucy a également obtenu, en 2021, le titre d'administrateur de sociétés certifié du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

Il a débuté sa carrière professionnelle à la direction générale des Services récréatifs du parc d'Oka, de 1994 à 1999, après y avoir été employé en première ligne pendant ses études, notamment à titre de responsable du marketing et du service à la clientèle de 1992 à 1994.

Monsieur Soucy s'est joint à la Sépaq pour la première fois à titre de coordonnateur du développement des affaires et du service à la clientèle en 1999. En 2001, il a poursuivi sa carrière à titre de directeur général de TranscoMax inc., une entreprise de transport et de logistique. En 2002 il a fait un retour à la Sépaq à titre de directeur du parc national du Mont-Tremblant et de la réserve faunique Rouge-Matawin jusqu'en 2010. Par la suite, il a accédé au poste de vice-président à l'exploitation des parcs nationaux et campings, fonction qu'il a occupée jusqu'en 2016.

De 2016 à janvier 2024, il a été le premier président-directeur général de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, la plus importante fédération d'affaires spécialisée en tourisme au Canada, qui réalise notamment le mandat délégué par le ministère du Tourisme pour la promotion touristique du Québec sur les marchés internationaux sous la marque Bonjour Québec.

Le 5 février 2024, Monsieur Soucy a fait son retour à la Sépaq en étant nommé président-directeur général et membre du conseil d'administration par le gouvernement du Québec.

Au cours de sa carrière, Monsieur Soucy s'est également impliqué au sein de nombreux conseils d'administration d'organisations à vocation socio-économique, tant au niveau régional que provincial. Ainsi, il a agi à titre de président du conseil d'administration de la Fondation québécoise de la relève en tourisme et de membre des conseils d'administration du Conseil du patronat du Québec, de Destination Canada et du Conseil québécois des ressources humaines en tourisme. Il a également été membre du comité aérien régional et du comité sur les parcs nationaux du gouvernement du Québec. Il accompagne activement la relève en tourisme à titre de mentor.

Date de nomination au conseil : **5 février 2024**

Date de fin du mandat : **4 février 2029**

Nicolas Bisson

Président du comité d'audit
Président du comité des ressources informationnelles



Nicolas Bisson a complété un baccalauréat en administration des affaires à l'Université Laval en 2005. Il est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés et détenteur du titre d'auditeur, ce qui lui confère le plein droit d'exercice de la pratique publique.

Depuis 2005, Monsieur Bisson travaille

au sein du cabinet comptable Groupe RDL Québec inc., membre du Groupe RDL, un réseau de cabinets indépendants d'expertise comptable œuvrant au Québec. Il occupe le poste d'associé depuis 2007 et ses principaux champs d'expertise sont la certification, le service-conseil et la gestion, ainsi que les finances. Depuis le 1^{er} janvier 2022, il agit à titre de directeur général de la firme comptable.

Il est également membre fondateur de la société Décagone inc., une société de capital de risque œuvrant dans la région de Québec et regroupant des professionnels de différents secteurs d'activités afin d'offrir du capital humain et financier.

De 2001 à 2005, il a travaillé à titre de contrôleur interne pour une firme de services financiers tout en ayant son titre de représentant en épargne collective.

Date de nomination au conseil : **8 juillet 2019**

Date de renouvellement : **18 octobre 2023**

Date de fin du mandat : **17 octobre 2027**

Statut : **administrateur indépendant**

Marie A. Dumontier

Présidente du comité de développement durable
Membre du comité des ressources humaines



Marie A. Dumontier a complété un baccalauréat et une maîtrise en génie chimique à l'Université de Sherbrooke. Elle a également complété un diplôme de perfectionnement pour cadres à l'« Ivey Business School » de la Western University (Ontario). Elle est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et elle est

détentrice du titre Institut des administrateurs de sociétés, Administratrice (IAS.A.).

Elle a commencé sa carrière en œuvrant dans le secteur de l'environnement, d'abord comme chargée de projet pour Lavalin inc., puis à titre d'ingénieure en environnement au sein de Domtar inc. Elle a ensuite occupé des postes de directrice corporative en environnement, santé et sécurité, stratégie carbone pour les Industries James Maclaren inc., Foresterie Noranda inc. et Nexfor inc. ainsi que Papiers Fraser inc. Elle a œuvré au ministère des Ressources naturelles du Canada comme directrice adjointe du Programme d'écologisation des pâtes et papiers.

Présidente de MDCl, elle œuvre depuis 2012 à titre de consultante, principalement en gestion de risques environnementaux et en gestion du développement durable pour des entreprises manufacturières, des associations sectorielles, des centres de recherche et des ministères gouvernementaux.

Madame Dumontier a été présidente du conseil d'administration de l'Association technique des pâtes et papiers du Canada, membre des conseils d'administration du Centre de formation en entreprise et récupération Outaouais, du Regroupement QuébecOiseaux et de Myriad Canada.

Depuis plusieurs décennies, Madame Dumontier pratique de nombreux loisirs de plein air au Québec et à travers le monde, incluant notamment le canot, la randonnée, le cyclotourisme, le vélo de montagne, l'observation d'oiseaux, le ski de fond et la raquette.

Date de nomination au conseil : **10 novembre 2016**

Date de renouvellement : **2 décembre 2020**

Date de fin du mandat : **1^{er} décembre 2024**

Statut : **administratrice indépendante**

Geneviève Gaudreau-Rouleau

Membre du comité des ressources humaines
Membre du comité de développement durable



Geneviève Gaudreau-Rouleau a complété un baccalauréat ès arts en communication et en sciences politiques à l'Université de Montréal. Elle a également réalisé une maîtrise en Sciences de la communication, toujours à l'Université de Montréal.

Madame Gaudreau-Rouleau est actuellement gestionnaire de projets

en communication en pratique privée où elle accompagne notamment les entreprises dans leur stratégie de positionnement et de mise en valeur.

Au cours de sa carrière, elle a notamment œuvré à titre de directrice pour des organisations dans les secteurs sportifs et culturels. Elle a également œuvré à titre de conseillère politique au cabinet du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et comme attachée politique auprès de la députée de la circonscription électorale fédérale de Laurentides-Labelle.

Elle s'est impliquée bénévolement sur divers conseils d'administration et comités citoyens comme le Comité de la vie économique de la Ville de Mont-Laurier, Jeunes en Tête et l'École d'été arts et métiers d'art. Passionnée de hockey, elle s'est démarquée comme arbitre en participant à plusieurs championnats sur les scènes nationales et internationales.

Adeptes des sports de plein air, de chasse et de pêche et amante de la nature et des grands espaces, Madame Gaudreau-Rouleau a eu la chance de visiter plusieurs parcs et établissements de la Sépaq, hiver comme été.

Date de nomination au conseil : **28 février 2022**

Date de fin du mandat : **27 février 2026**

Statut : **administratrice indépendante**

Louise Lacoursière

Observatrice au comité des ressources humaines
Observatrice au comité des ressources
informationnelles



Louise Lacoursière a terminé des études en tourisme au Collège LaSalle ainsi qu'en communications à l'Université Laval. Elle est membre de l'Association des communicateurs municipaux du Québec.

Depuis 2018, elle est conseillère aux communications et au développement touristique à la Ville de La Pocatière. Elle a

débuté sa carrière à titre de responsable du volet touristique au Centre local de développement (CLD) du Kamouraska pour ensuite œuvrer à l'Association touristique régionale (ATR) du Bas-Saint-Laurent comme responsable des communications.

De 2005 à 2017, elle a été conseillère municipale à la Ville de La Pocatière où elle était, entre autres choses, responsable du comité des ressources humaines, des questions relatives à la famille et des dossiers à saveur touristique.

Depuis la mi-décembre 2020, elle est une des ambassadrices des Camps de l'Everest, ce qui lui permet de s'impliquer davantage dans sa communauté et de donner au suivant. Les Camps de l'Everest est un événement annuel qui permet de mettre de l'avant les saines habitudes de vie par la réalisation d'un défi tout en amassant des dons pour différents organismes choisis.

Date de nomination au conseil : **2 décembre 2020**

Date de fin du mandat : **1^{er} décembre 2024**

Statut : **administratrice non indépendante**

Marie-Christine Lambert

Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Membre du comité des ressources informationnelles
Membre du comité de développement durable



Marie-Christine Lambert a obtenu son grade de doctorat en biologie cellulaire et moléculaire de l'Université Laval en 2023, après avoir complété un baccalauréat dans la même discipline à l'Université de Sherbrooke. Elle a participé à plusieurs congrès provinciaux et internationaux durant lesquels elle a présenté

les résultats de ses recherches, remportant des prix lors de plusieurs d'entre eux.

Au début de la pandémie de COVID-19, elle travaille pour GuardRx à titre de responsable de l'implantation de laboratoires de diagnostic de la COVID-19 et de la formation des techniciennes et des techniciens. Madame Lambert enseigne la biologie au niveau collégial du Séminaire de Sherbrooke et au Cégep régional Champlain dans les programmes de sciences de la nature et sciences humaines le temps de terminer son doctorat. Depuis 2023, elle travaille pour EncephalX, une entreprise émergente (start up) qui développe des implants crâniens, comme responsable de l'homologation afin d'amener le dispositif médical sur le marché.

Madame Lambert s'est impliquée dans l'association étudiante des étudiantes et étudiants gradués de l'axe Médecine régénératrice du Centre de recherche CHU de Québec – Université Laval, association qu'elle a cofondée et présidée en 2018-2019. Elle s'implique également au niveau de la science chez les jeunes à l'Expo-Science et à la journée « Les filles et les sciences ». De plus, elle agit à titre de mentore sur la plateforme Academos, laquelle permet à des jeunes de prendre contact avec des mentors qui ont un emploi qui intéresse ces jeunes afin que ceux-ci en apprennent davantage sur le poste occupé par les mentors et leur parcours professionnel.

Depuis sa jeunesse, Madame Lambert profite du plein air à travers les activités telles que le camping, la randonnée, le vélo, la course et la natation. Elle profite de la réserve étoilée du Mont-Mégantic pour satisfaire sa curiosité pour l'astronomie. Ces loisirs ont été souvent pratiqués dans les parcs nationaux provinciaux et fédéraux.

Date de nomination au conseil : **2 décembre 2020**

Date de fin du mandat : **1^{er} décembre 2024**

Statut : **administratrice indépendante**

Suzie O'Bomsawin

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique
Membre du comité d'audit
Membre du comité de développement durable



Détentrice d'un baccalauréat intégré en économie et en politique (2007) de l'Université Laval, Suzie O'Bomsawin est également détentrice d'une maîtrise en administration des affaires (développement international – 2010). De plus, elle a complété en 2020 sa certification universitaire en

gouvernance de sociétés (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

Membre de la Nation W8banaki, elle œuvre à titre de directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines au Conseil des Abénakis d'Odanak. Elle était auparavant directrice du Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki situé à Wôlinak. Elle a aussi agi à titre de responsable de secteur de formation et conseillère aux affaires autochtones au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Résidente de la communauté d'Odanak, elle est également très impliquée au sein de différents organismes voués aux intérêts des Premières Nations. Ainsi, elle a été porte-parole du Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador d'août 2011 à août 2015. Elle a aussi assuré, de 2015 à 2021, la présidence du conseil d'administration de la Société historique d'Odanak, organisme qui chapeaute le Musée des Abénakis. Elle est de plus membre de l'organisme Femmes Autochtones du Québec. Elle participe aussi à l'organisation de différents événements culturels au sein de sa communauté.

Elle est également active au sein de plusieurs organisations et comités de travail dont, notamment, membre du Comité consultatif autochtone de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, coprésidente du Comité institutionnel pour les peuples autochtones de l'Université de Sherbrooke, membre du Comité consultatif autochtone d'Espace pour la vie ainsi que membre du Bishop's University Board of Governors.

Date de nomination au conseil : **10 juin 2015**

Date de renouvellement : **8 juillet 2019**

Date du 2^e renouvellement : **18 octobre 2023**

Date de fin du mandat : **17 octobre 2027**

Statut : **administratrice indépendante**

Simon Picard

Président du comité des ressources humaines
Membre du comité des ressources informationnelles



Simon Picard est détenteur d'un baccalauréat en droit (1998) de l'Université Laval et il y a également complété une maîtrise en droit (2000) portant sur les droits fonciers des Inuits en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Il a été admis au Barreau du Québec en 2001.

Membre de la Nation huronne-wendat, Monsieur Picard est avocat au Conseil de la Nation huronne-wendat depuis 2001. Il y occupe le poste de directeur des Services juridiques depuis 2009. Il pratique principalement dans les domaines du droit constitutionnel, du droit public et du droit autochtone. Il agit aussi, depuis 2015, à titre de chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université Laval, où il enseigne le droit relatif aux peuples autochtones.

Monsieur Picard est président du Comité du Barreau du Québec sur le droit en regard des peuples autochtones. Il est également président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Wendake.

Date de nomination au conseil : **2 décembre 2020**

Date de fin du mandat : **1^{er} décembre 2024**

Statut : **administrateur indépendant**

Rapport du conseil d'administration

Mandat du conseil

Le conseil d'administration détermine les grandes orientations de la Sépaq et veille à sa bonne gouvernance et à sa performance. Il voit à ce que la gestion de la Sépaq soit conforme aux dispositions de sa loi constitutive, aux règlements y afférant et aux autres lois et règlements qui la régissent. Il s'assure aussi que la Sépaq prenne les mesures requises pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés par le gouvernement du Québec.

Rémunération des membres du conseil

La récente modification de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit notamment que les membres du conseil d'administration (autres que le président-directeur général, dont la rémunération est prévue autrement) sont rémunérés, et ce, à compter du 1^{er} avril 2023 suivant les conditions prévues par le décret numéro 221-2023 du 8 mars 2023. Le conseil d'administration a eu des discussions et des ateliers de travail ont été tenus afin de déterminer les modalités de versement de la rémunération, conformément aux orientations gouvernementales. De ces échanges, il a été convenu que la rémunération des administrateurs à temps partiel serait liée à trois paramètres : la présence de l'administrateur aux réunions, sa présence aux activités de formation offertes à l'ensemble des administrateurs et l'appréciation de sa contribution aux travaux du conseil d'administration ou du(des) comité(s) dont il fait partie.

Une révision de la Politique sur les dépenses de fonctionnement du conseil d'administration a donc été réalisée afin de refléter ce mode de rémunération. Comme auparavant, les frais occasionnés par l'exercice des fonctions des administrateurs leur sont remboursés. La rémunération des membres du conseil est indiquée à la section « Rémunération des membres du conseil d'administration » du présent rapport annuel. La rémunération du président-directeur général est indiquée à la section « Rémunération des principaux dirigeants » du présent rapport annuel.

Présidence du conseil

Le président du conseil d'administration assume le leadership de la gouvernance du conseil. Il préside et anime les réunions, en plus de diriger le conseil dans tous les aspects de son travail. Il voit à l'organisation et au bon fonctionnement du conseil et s'assure de l'exécution de ses responsabilités. Il voit également au bon fonctionnement des comités relevant du conseil d'administration, soit le comité d'audit, le comité des ressources humaines, le comité de gouvernance et d'éthique, le comité des ressources informationnelles et le comité de développement durable, et s'assure

d'une constitution fonctionnelle et équitable des comités par le conseil d'administration. Il peut participer à toutes les réunions des comités et veille à ce que les présidents des comités présentent régulièrement des rapports au conseil d'administration. Il s'assure aussi que les décisions du conseil d'administration soient mises en œuvre. Finalement, il s'assure de l'application des lois, des règlements et des politiques concernant l'organisation.

Budget de fonctionnement du conseil d'administration

Lors de l'élaboration des prévisions budgétaires annuelles de la Sépaq, un budget est attribué au fonctionnement du conseil d'administration. Celui-ci peut être utilisé, entre autres, pour la rémunération des administrateurs (autres que le président-directeur général) pour le remboursement de leurs frais de séjour et de leurs déplacements, des frais de formation ou, lorsque requis, afin de permettre au conseil d'administration ou à l'un de ses comités de faire appel à des consultants externes. Le comité d'audit effectue le suivi de ce budget.

Réunions

Le conseil d'administration approuve annuellement un calendrier de réunions. Des réunions spéciales s'ajoutent, au besoin, durant l'année. Un huis clos sans la présence des membres de la direction est prévu systématiquement à l'ordre du jour de chacune des réunions régulières du conseil d'administration et de ses comités. Certaines réunions sont tenues exclusivement par visioconférence, alors que les autres le sont en mode hybride, c'est-à-dire à la fois en présentiel et par visioconférence, ce qui permet une plus grande flexibilité aux membres du conseil d'administration et aux invités qui sont conviés aux réunions, tout en minimisant les dépenses afférentes et l'impact environnemental des déplacements.

Au cours de la présente année financière, le conseil d'administration a tenu six réunions régulières ainsi que trois réunions spéciales. Quant à ses cinq comités permanents, ils ont tenu vingt réunions régulières. Deux autres réunions spéciales ont aussi été tenues par le comité des ressources humaines. La présence des membres aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est présentée au tableau ci-après.

Relevé des présences des administrateurs

Nom	Conseil d'administration		Comité d'audit	Comité des ressources humaines		Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des ressources informationnelles	Comité de développement durable
	Séances régulières	Séances spéciales	Séances régulières	Séances régulières	Séances spéciales	Séances régulières	Séances régulières	Séances régulières
Nombre de réunions	6	3	5	4	2	2	5	4
Bisson, Nicolas	5/6	3/3	5/5 ^(P)	s. o.	s. o.	s. o.	5/5 ^(P)	s. o.
Bernier, Vincent	6/6 ^(P)	3/3 ^(P)	5/5	s. o.	s. o.	2/2	s. o.	s. o.
Caron, Jacques*	4/4	1/2	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dumontier, Marie A.	6/6	3/3	s. o.	4/4	2/2	s. o.	s. o.	4/4 ^(P)
Gaudreau-Rouleau, Geneviève	6/6	2/3	s. o.	4/4	2/2	s. o.	s. o.	4/4
Lacoursière, Louise	5/6	3/3	s. o.	3/4 ^(O)	1/2 ^(O)	s. o.	5/5 ^(O)	s. o.
Lambert, Marie-Christine	6/6	3/3	s. o.	s. o.	s. o.	2/2	4/5	4/4
O'Bomsawin, Suzie	6/6	3/3	5/5	s. o.	s. o.	2/2 ^(P)	s. o.	4/4
Picard, Simon	4/6	3/3	s. o.	4/4 ^(P)	2/2 ^(P)	s. o.	5/5	s. o.
Rodrigue, Nelly**	1/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Soucy, Martin***	1/1	1/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Légende : * Président-directeur général jusqu'au 27 octobre 2023
 ** Présidente-directrice générale par intérim du 28 octobre 2023 au 4 février 2024
 *** Président-directeur général à compter du 5 février 2024
 (P) Président(e) du comité (ou du conseil d'administration)
 (O) À titre d'observatrice
 s. o. Sans objet

Rémunération des membres du conseil d'administration – année financière 2023-2024 (autres que le président-directeur général)

Nom du membre	Rémunération versée pour la participation au CA		Rémunération versée pour la participation aux comités ⁽⁴⁾		Rémunération versée pour la participation aux activités de formation	Rémunération globale pour l'année financière
	Présidence	Membre ⁽¹⁾	Présidence	Membre		
Nicolas Bisson		12 190,00 \$ ⁽²⁾	12 600,00 \$		1 590,00 \$	26 380,00 \$
Vincent Bernier	28 143,00 \$ ⁽³⁾			8 379,00 \$ ⁽³⁾	3 180,00 \$	39 702,00 \$
Marie Dumontier		14 310,00 \$	6 300,00 \$	4 200,00 \$	1 590,00 \$	26 400,00 \$
Geneviève Rouleau		14 310,00 \$		8 379,00 \$ ⁽³⁾	1 590,00 \$	24 279,00 \$
Marie-Christine Lambert		14 310,00 \$		11 844,00 \$ ⁽²⁾	1 590,00 \$	27 744,00 \$
Suzie O'Bomsawin		14 310,00 \$	6 300,00 \$	8 400,00 \$	1 590,00 \$	30 600,00 \$
Simon Picard		14 310,00 \$	6 300,00 \$	4 200,00 \$	1 590,00 \$	26 400,00 \$
Rémunération versée 2023-2024						201 505,00 \$

- (1) M^{me} Louise Lacoursière n'étant pas membre indépendante, celle-ci n'a pas reçu de rémunération.
 (2) Absent lors d'un conseil d'administration ou d'un comité.
 (3) Variation due au calcul de la contribution de l'administrateur.
 (4) La rémunération pour la participation à toutes les réunions régulières d'un comité à titre de membre : 4 200 \$, à titre de président : 6 300 \$.

Faits saillants

Dossiers financiers et contrôle interne

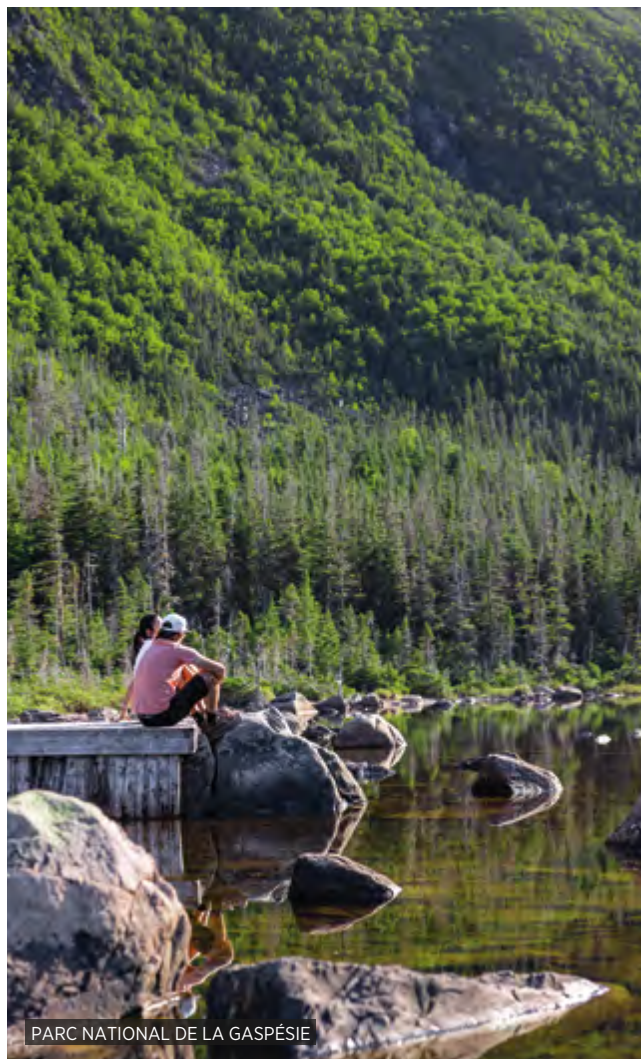
Lors de chacune des réunions régulières du conseil d'administration, les résultats financiers périodiques de la Sépaq ainsi qu'un tableau de bord détaillant l'avancement des revenus et l'état des réservations effectuées sont présentés aux administrateurs.

Exercice financier 2022-2023

Le conseil a approuvé les états financiers audités pour l'année financière 2022-2023, lesquels sont présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), le 9 juin 2023 à la suite d'une recommandation du comité d'audit.

Exercice financier 2023-2024

Le 6 avril 2023, le conseil a approuvé les projections financières pour l'année financière 2023-2024, y incluant la programmation des investissements, suivant la recommandation du comité d'audit qui avait reçu une présentation à cet effet le 5 avril 2023.



Exercice financier 2024-2025

Le processus budgétaire normal de la Sépaq commence au mois d'octobre qui précède le nouvel exercice financier pour se compléter au mois d'avril suivant. À cet effet, aux séances respectives des 8 et 9 février 2024 du comité d'audit et du conseil d'administration, une présentation sommaire du cadre financier préliminaire pour l'exercice financier 2024-2025 a été faite.

Prévisions budgétaires quinquennales

Depuis le 1^{er} avril 2021, suivant la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 7 mars 2016, du 28 mars 2017, du 27 mars 2018 et du 21 mars 2019* (2020, chapitre 5), les prévisions budgétaires pluriannuelles quinquennales y incluant le budget d'immobilisation, devant être soumises annuellement au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) doivent être approuvées par le conseil. Ces prévisions ont donc été approuvées par le conseil lors de la réunion du 9 février 2024, sur la recommandation du comité d'audit.

Audit interne

Le plan annuel de l'audit interne pour l'exercice financier 2023-2024 et la planification pluriannuelle ont été entérinés par le conseil d'administration le 6 avril 2023, faisant suite à leur approbation par le comité d'audit. La révision de la Politique d'audit interne a aussi été approuvée par le conseil d'administration le 9 juin 2023, sur la recommandation du comité d'audit.

Planification stratégique

Le Plan stratégique 2022-2025 ayant été adopté par le conseil en février 2022 et déposé à l'Assemblée nationale subséquemment, l'année financière 2023-2024 constituait la deuxième année de son déploiement. L'état d'avancement de celui-ci est présenté de façon régulière au conseil d'administration afin de lui permettre d'apprécier la progression de l'atteinte des indicateurs. Il en est de même pour les priorités corporatives annuelles.

Gestion des risques

En cohérence avec le Processus de gestion intégré des risques, un tableau de bord comportant plusieurs indicateurs de gestion et permettant le suivi de l'évolution des risques organisationnels majeurs fait l'objet d'un suivi par la direction, par le comité d'audit et par le conseil d'administration.

Suivant les exigences législatives, la Sépaq a mis en place en 2021-2022 l'encadrement requis en matière de gestion des risques de corruption et de collusion en matière contractuelle. Le Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2023-2024 a été approuvé par le conseil d'administration lors de la réunion du 9 juin 2023, à la suite d'une recommandation du comité d'audit.

Rapport annuel 2022-2023

Le conseil d'administration a approuvé le rapport annuel 2022-2023 de la Sépaq lors de la réunion tenue le 16 août 2023. Il a ensuite été transmis à la ministre responsable de la *Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec* afin qu'il soit déposé devant l'Assemblée nationale et rendu public, ce qui a été fait le 20 septembre 2023.

Gouvernance

Les administrateurs ont été invités à évaluer le fonctionnement du conseil d'administration et ont échangé sur les résultats de cette évaluation lors d'une réunion subséquente. Par ailleurs, les administrateurs ont élaboré une nouvelle formule d'évaluation de la contribution des administrateurs à la suite de l'ajout de paramètres pour la rémunération des administrateurs à temps partiel; celle-ci a été utilisée pour l'exercice financier 2023-2024.

Le conseil d'administration a aussi approuvé les modifications aux Profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration, au programme de formation continue des administrateurs et au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Sépaq, le tout sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique.

Développement durable

Le conseil d'administration a approuvé le Plan d'action de développement durable 2023-2028 de la Sépaq lors de la réunion tenue le 16 août 2023 à la suite d'une recommandation du comité de développement durable.

Ressources humaines

Renouvellement des conventions collectives

Rappelons que les négociations pour l'unité d'accréditation visant la Station touristique Duchesnay ont été suspendues depuis 2019, à la suite du dépôt d'une requête en accréditation en vertu du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) par un deuxième syndicat ainsi que de différends entre les deux syndicats impliqués. En juillet 2022, les Travailleurs et travailleuses unies de l'alimentation et du commerce, section locale 501 (TUAC) a été reconnue par le Tribunal administratif du travail (TAT) comme étant l'association accréditée pour l'unité d'accréditation de la Station touristique Duchesnay. Les négociations se sont poursuivies entre la Sépaq et ce syndicat pour ladite unité, lesquelles se sont conclues le 20 septembre 2023 par la signature de la convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023.

L'ensemble des neuf conventions collectives visant les employés syndiqués de la Sépaq sont venues à échéance le 31 décembre 2023. Les démarches ont été entamées avec les deux syndicats en place, soit le TUAC et le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) pour le renouvellement de ces conventions.

Le conseil d'administration a été tenu informé de l'évolution de ce dossier tout au long de l'année financière.

Révision des conditions de travail du personnel non syndiqué

Comme chaque année, le conseil d'administration a approuvé, sur la recommandation du comité des ressources humaines, la majoration annuelle des échelles de traitement du personnel non syndiqué de la Sépaq pour l'année financière 2023-2024 ainsi que la mise à jour des postes apparaissant à la structure salariale.

Dans un autre ordre d'idées, la Sépaq a poursuivi activement ses démarches de révision globale des conditions de travail de son personnel non syndiqué. Le comité des ressources humaines et le conseil d'administration ont été tenus informés de l'avancement de ce dossier tout au long de l'année. Une révision mineure du Règlement sur les conditions de travail du personnel non syndiqué a aussi été approuvée par le conseil d'administration, sur la recommandation du comité des ressources humaines.

Enfin, le conseil d'administration a approuvé, sur la recommandation du comité des ressources humaines, la révision de l'échelle de traitement des directeurs généraux

Mise en place de mesures en matière d'attraction et de rétention des employés

Tout au long de l'exercice financier, le conseil d'administration a été tenu informé des différentes mesures d'attraction et de rétention offertes aux employés dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Processus de recrutement d'un nouveau président-directeur général

Monsieur Jacques Caron, président-directeur général, a mis fin à son mandat en date du 27 octobre 2023 afin de prendre sa retraite. Ainsi, le processus de recrutement d'un nouveau président-directeur général a été enclenché à l'automne 2023 afin de pourvoir ce poste.

À cet effet, le conseil d'administration a approuvé le processus de recrutement d'un président-directeur général, la formation d'un comité de recrutement ainsi que l'embauche d'une firme-conseil pour le recrutement. De plus, sur la recommandation du comité des ressources humaines, le conseil d'administration a approuvé le profil de compétence et d'expérience établi pour ce poste. Enfin, le conseil d'administration a approuvé la nomination de Madame Nelly Rodrigue à titre de présidente-directrice générale par intérim entre la fin du mandat de Monsieur Jacques Caron et la nomination de Monsieur Martin Soucy.

À terme, le conseil d'administration a approuvé, en décembre 2023, la recommandation au gouvernement d'une liste de candidatures afin de pourvoir le poste de président-directeur général.

Le conseil d'administration a recouru aux services d'experts externes pour le recrutement de candidats afin de pourvoir le poste de président-directeur général. Les honoraires de la firme GXB Leadership inc., qui a été retenue dans le cadre de ce processus de recrutement, ont été de 58 000 \$.

Mouvements à la haute direction

Au cours de l'exercice 2023-2024, des démarches ont été effectuées afin de pourvoir deux postes parmi la haute direction, soit les postes de vice-président aux ressources humaines et de vice-président aux ressources informationnelles. Dans les deux cas, le processus de recrutement a été convenu avec le conseil d'administration et un membre du conseil a siégé sur le comité de sélection.

Ressources informationnelles

Conformément à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03) (LGGRI), le conseil d'administration a approuvé, en avril 2023, la programmation annuelle des ressources informationnelles 2023-2024, sur la recommandation du comité des ressources informationnelles. Dans la même veine, il a approuvé le bilan de la programmation annuelle des ressources informationnelles 2022-2023 et la planification pluriannuelle, toujours sur la recommandation du comité.

Selon des modalités établies par la LGGRI et les Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles établies par le Secrétariat du Conseil du trésor, les projets qualifiés doivent être autorisés par le conseil d'administration ou le Secrétariat du Conseil du trésor, selon la phase du projet et selon un seuil afférent au coût estimé de chaque projet. Aucun projet n'a eu à faire l'objet d'une telle autorisation en 2023-2024.

De plus, suivant les Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles entrées en vigueur le 22 juin 2022, le conseil d'administration a approuvé en avril 2023, sur la recommandation du comité des ressources informationnelles, la stratégie et le plan de transformation numérique 2023-2027.

Formation continue

Le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Sépaq* prévoit, à son article 8, qu'il est de la responsabilité de l'administrateur, dans l'exercice de ses fonctions, de maintenir à jour ses connaissances. Le document « Programme de formation continue des membres du conseil d'administration de la Sépaq » édicte les principes directeurs qui gouvernent la démarche de formation de l'administrateur.

Celui-ci est disponible sur le site Web de la Sépaq, sous l'onglet « Notre organisation », dans la section « Conseil d'administration ».

Ainsi, considérant que les administrateurs ont des profils variés, ledit programme prévoit que l'administrateur est autonome dans sa démarche de formation; il prévoit également que la Sépaq organise, durant chaque année financière, une ou plusieurs séances de formation, pour une durée totale de six heures, à l'attention des administrateurs. La Sépaq soutient également l'administrateur en mettant à sa disposition diverses informations, dont les formations offertes par des organismes de certification en gouvernance tels que le Collège des administrateurs de sociétés et l'Institut des administrateurs de sociétés. De plus, les administrateurs ayant obtenu des certifications en gouvernance de ces organismes s'assurent d'obtenir les heures de formation continue requises afin de conserver les titres émis par lesdits organismes.

Durant l'année financière 2023-2024, deux formations ont été dispensées aux membres du conseil d'administration : l'une au sujet de la gouvernance climatique par l'Initiative canadienne de droit climatique, l'autre sur l'intelligence artificielle par un représentant de la firme Gartner.

Règlement sur la signature de certains documents de la Sépaq

Le conseil d'administration a approuvé deux autorisations de signature complémentaires relatives au Règlement sur la signature de certains documents de la Société des établissements de plein air du Québec (chapitre S-13.01, r. 3), sur la recommandation du comité d'audit. Ces autorisations visent à confirmer certaines désignations lorsque le nom d'un poste a été modifié ou afin de s'assurer que les postes ayant des responsabilités similaires ou équivalentes à celles des postes mentionnés dans le Règlement aient les mêmes droits de signature.

Politique d'octroi de contrats de la Sépaq

Le conseil d'administration a approuvé, lors de sa rencontre du 9 février 2024, sur la recommandation du comité d'audit, les modifications à la Politique d'octroi de contrats de la Sépaq, lesquelles visaient principalement à ajuster certains seuils en fonction de l'indexation.

Dans un autre ordre d'idées, le conseil d'administration a approuvé l'entente avec l'Association de protection de la rivière aux Rochers inc. pour l'exploitation de l'activité de pêche au saumon dans un secteur de la réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles.

Politique sur les dépenses de fonctionnement du conseil d'administration

La révision de la Politique sur les dépenses de fonctionnement du conseil d'administration de la Sépaq a été approuvée par le conseil d'administration le 9 juin 2023, sur la recommandation du comité d'audit. Cette révision importante visait principalement à intégrer les notions relatives à la rémunération des membres du conseil d'administration à temps partiel, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023.

Désignation d'un dirigeant en cas d'absence ou d'empêchement du président-directeur général

Le conseil d'administration, en vertu de l'article 10.2. de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, a mis à jour la désignation d'un dirigeant pour exercer les fonctions du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

État de situation et informations sur des dossiers pouvant avoir un impact sur la Sépaq

Afin de s'assurer que le conseil d'administration puisse accomplir ses fonctions adéquatement, celui-ci est informé de façon régulière sur de nombreux sujets. Durant l'exercice financier 2023-2024, les sujets suivants ont été notamment abordés :

- › Les différentes mesures, activités et annonces mises en place conjointement avec la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air comme la mesure hivernale 2023-2024 et les annonces d'investissements;
- › L'état d'avancement du dossier concernant la surpopulation du cerf de Virginie dans les parcs nationaux des Îles-de-Boucherville et du Mont-Saint-Bruno;
- › L'état de la situation en lien avec divers événements météorologiques ayant eu un impact sur un ou plusieurs établissements de la Sépaq, notamment les événements météorologiques extrêmes survenus durant la haute saison 2023;



- › Le projet Expérience chute au Parc de la Chute-Montmorency, le dossier de la halte routière, le Domaine, dans la réserve faunique La Vérendrye, le dossier de la route 3 dans le parc national du Mont-Tremblant, du lodge du Centre touristique du Lac-Simon, de même que le dossier du Mont-Sainte-Anne;
- › Le projet de réaménagement des stationnements à l'Aquarium du Québec, le projet de réaménagement du stationnement du Manoir Montmorency et de la mise en place des jardins anglais au Parc de la Chute-Montmorency, de l'inscription de l'île d'Anticosti à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford.

Sujets touchant le développement et l'exploitation de la Sépaq

Tel que le prévoit le Programme de formation continue des membres du conseil d'administration de la Sépaq et afin de bien outiller le conseil d'administration pour l'accomplissement de son mandat, plusieurs sujets touchant la mission de la Sépaq ou son exploitation sont présentés aux administrateurs durant les réunions régulières du conseil. Ces sujets sont généralement présentés par des employés de la Sépaq spécialisés dans le domaine visé, ce qui permet notamment des échanges avec les administrateurs. Ainsi, durant l'exercice financier 2023-2024, les sujets suivants ont été traités :

- › Le Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 a été soumis pour information;
- › La prolongation du Plan d'action spécifique en occupation et vitalité des territoires 2020-2022 jusqu'au 31 mars 2024 a été soumise pour information;
- › Des présentations sur le plan d'action des boutiques, sur le déploiement de la stratégie de communication en lien avec la marque citoyenne, sur l'évolution des revenus commerciaux ainsi que sur l'outil interne LA CAGES, qui sert à compiler les émissions de gaz à effet de serre (GES) de catégories 1 et 2 de la Sépaq.

Reddition de comptes au conseil d'administration

Des redditions de comptes touchant notamment la gestion et l'exploitation de la Sépaq sont soumises au conseil d'administration à chacune de ses réunions régulières. Les administrateurs sont entre autres informés sur les sujets suivants :

- › L'évolution des principaux dossiers judiciaires de la Sépaq;
- › Un portrait des faits saillants et, minimalement deux fois l'an, l'évolution de différents indicateurs spécifiques en matière de santé et sécurité au travail, sous forme de rapport;
- › La progression des revenus et des réservations de la Sépaq, sous forme de tableau de bord;

- › Une compilation de certains contrats octroyés par la Sépaq comprenant, entre autres, les contrats de 200 000 \$ et plus, les contrats de services de 25 000 \$ et plus ainsi que les contrats octroyés par le biais d'une exception à la Politique d'octroi de contrats de la Sépaq;
- › Une compilation des gratuités octroyées par la Sépaq et autorisées par le président-directeur général. Ces gratuités servent à faire la promotion des produits, notamment dans le cadre d'événements-bénéfice ou de tirages organisés par des organismes sans but lucratif, de relations de presse et d'activités de découverte offertes dans les écoles et autres activités éducatives;
- › Une déclaration de la direction portant sur les responsabilités en matière de santé et de sécurité du travail ainsi que pour le paiement de diverses cotisations; et
- › Le suivi de l'évolution des projets en matière de ressources informationnelles, sous la forme d'un tableau de bord.

Comités du conseil d'administration et leurs activités

Dans l'accomplissement de son mandat, en conformité avec la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration confie des mandats particuliers à trois comités statutaires qui le soutiennent, soit le comité d'audit, le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et d'éthique. À ces comités statutaires s'ajoutent le comité des ressources informationnelles et le comité de développement durable. Ces comités sont chargés d'étudier les dossiers stratégiques touchant leur secteur respectif, d'en suivre l'évolution sur une base régulière, d'en faire rapport au conseil et de proposer des recommandations, s'il y a lieu.

Les comités se réunissent régulièrement et font rapport verbalement de leurs activités au conseil d'administration à la suite de la tenue de chaque réunion. De plus, chaque administrateur a accès aux procès-verbaux des comités.

Rapport du comité d'audit

Mandat et composition

Le comité d'audit a notamment pour fonctions de voir à ce que des mécanismes de contrôle interne soient instaurés et de s'assurer de leur efficacité et de leur adéquation. Il doit veiller à ce que soit mis en place un processus de gestion des risques. Le comité a également pour mandat de réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Sépaq qui serait portée à son attention par l'auditeur interne ou un dirigeant. Il analyse aussi les projections financières annuelles, y incluant les investissements. Le comité d'audit effectue le suivi du budget de fonctionnement du conseil d'administration. Il doit aussi prendre connaissance du plan d'audit du Vérificateur général du Québec, présenter son

accord sur le choix du seuil de signification et du seuil de référence pour l'audit et, finalement, examiner les états financiers audités avec la direction de la Sépaq et le Vérificateur général du Québec, puis en recommander l'approbation au conseil d'administration.

En date du 31 mars 2024, le comité d'audit était composé de trois membres indépendants :

Président : Nicolas Bisson (CPA)

Membres : Vincent Bernier et Suzie O'Bomsawin

Le président-directeur général, la vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale, une avocate de la Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général, l'auditrice interne, le vice-président aux infrastructures et aux finances et un ou plusieurs autres membres du personnel d'encadrement de la Vice-présidence aux infrastructures et aux finances peuvent également assister aux réunions.

Activités

Le comité d'audit s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice financier 2023-2024. Dans l'accomplissement de son mandat, en plus des éléments indiqués aux faits saillants relatifs au conseil d'administration, le comité :

- › a reçu l'attestation annuelle d'indépendance de l'auditrice interne;
- › a pris connaissance des rapports d'étape des mandats prévus au plan d'audit interne 2023-2024, du suivi des plans d'action découlant des mandats de l'audit interne, des rapports trimestriels de suivi des projets en ressources informationnelles, ainsi que du rapport annuel du programme d'audit en continu 2022-2023;
- › a pris connaissance des résultats de divers mandats d'audit interne, comme ceux touchant à la gestion des arbres dangereux, la gestion des batteries et l'analyse du bilan en sécurité de l'information réalisé suivant la LGGRI;
- › a reçu des explications sur les nouvelles normes internationales d'audit interne;
- › a discuté, avec l'auditrice interne, du mode de fonctionnement de l'audit interne ainsi que du budget y étant afférent pour l'exercice 2023-2024;
- › a été informé des demandes budgétaires pour l'année 2024-2025;
- › a discuté avec la direction de la gestion de la trésorerie disponible;
- › a pris connaissance du rapport sur les résultats de l'audit annuel externe 2022-2023;
- › a examiné les états financiers audités au 31 mars 2023 et a pris connaissance des résultats d'audit avec le Vérificateur général du Québec et la firme Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., puis en a recommandé l'adoption au conseil d'administration;

- › s'est assuré de l'indépendance des auditeurs externes;
- › a pris connaissance du plan d'audit des états financiers au 31 mars 2024 du Vérificateur général du Québec;
- › a confirmé son accord pour les seuils de signification et le seuil de référence préliminaire proposés par le Vérificateur général du Québec pour l'audit des états financiers au 31 mars 2024.

Le comité a eu l'occasion de rencontrer l'auditrice interne en l'absence des membres de la direction lors de chacune des réunions.

Le comité a eu l'occasion de rencontrer les représentants du Vérificateur général du Québec en l'absence des membres de la direction.

Hormis le mandat d'audit confié par le Vérificateur général du Québec à la firme Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., pour les états financiers 2022-2023 ainsi que celui confié à BDO Canada s.r.l./s.e.n.c.r.l. pour les états financiers 2023-2024, le comité d'audit n'a pas recouru aux services d'experts externes en 2023-2024.

Les honoraires de la firme BDO Canada s.r.l./s.e.n.c.r.l. ont été fixés à 70 000 \$ pour l'exercice financier 2023-2024.

Rapport du comité des ressources humaines

Mandat et composition

Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction de s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines. Il effectue également des recommandations relativement aux demandes de mandat pour la négociation des conventions collectives, ainsi que les révisions des échelles de traitement et de la structure du personnel non syndiqué. Il doit élaborer et proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général en plus de déterminer les critères pour son évaluation et de faire des recommandations au conseil sur sa rémunération. Il contribue également à la sélection des dirigeants et à l'établissement d'un programme de planification de leur relève.

En date du 31 mars 2024, le comité des ressources humaines est composé de trois membres indépendants et d'une observatrice :

Président : Simon Picard

Membres : Marie A. Dumontier et
Geneviève Gaudreau-Rouleau

Observatrice : Louise Lacoursière

Le président du conseil, le président-directeur général, la vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale, une avocate de la Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général et la vice-présidente aux ressources humaines peuvent assister aux réunions.

Activités

Ce comité a tenu six réunions au cours de l'exercice financier 2023-2024, soit quatre réunions régulières et deux réunions spéciales. Dans l'accomplissement de son mandat, en plus des éléments indiqués aux faits saillants du conseil d'administration, le comité des ressources humaines :

- › a été informé du choix d'assumer, pour l'année de cotisation 2024 du régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), le coût des prestations dues en raison des accidents du travail et des maladies professionnelles jusqu'à concurrence d'une limite, pour chaque accident du travail ou maladie professionnelle;
- › a recommandé au conseil d'administration l'approbation de l'adhésion, par la Sépaq, à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Administration provinciale (APSSAP), laquelle a été approuvée le 8 février 2024;
- › a obtenu une présentation des résultats de l'audit en santé et sécurité du travail réalisé au printemps 2023;
- › a été informé du Plan d'action en santé et sécurité du travail découlant de l'audit pour la période 2023-2026 ainsi que du suivi détaillé périodique des actions y étant prévues;

- › a pris connaissance de dossiers touchant les ressources humaines, dont :
 - le bilan de la stratégie de recrutement pour l'année 2023 ainsi que la stratégie de recrutement 2024;
 - les démarches de recrutement auprès des Autochtones;
 - l'état de situation et les actions en cours et à venir quant au dossier de l'équité salariale.

Le comité des ressources humaines n'a pas recouru aux services d'experts externes en 2023-2024.

Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Mandat et composition

Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonctions d'élaborer les règles de gouvernance et le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Sépaq ainsi que les codes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs et aux employés de la Sépaq. Le comité détermine également les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général, et identifie les critères d'évaluation des administrateurs et du fonctionnement du conseil. Finalement, le comité doit



RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE

élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les administrateurs et effectuer l'évaluation du fonctionnement du conseil.

En date du 31 mars 2024, le comité de gouvernance et d'éthique est composé de trois membres indépendants :

Présidente : Suzie O'Bomsawin

Membres : Vincent Bernier et Marie-Christine Lambert

Le président du conseil, le président-directeur général, la vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale et une avocate de la Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général peuvent également assister aux réunions.

Activités

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu deux réunions au cours de l'exercice financier 2023-2024. Dans l'accomplissement de son mandat, en plus des éléments indiqués aux faits saillants du conseil d'administration, le comité de gouvernance et d'éthique :

- › a proposé diverses formations dans le cadre du programme de formation continue des administrateurs de la Sépaq, notamment dans le cadre de la planification pour l'année 2024-2025;
- › a procédé à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, a examiné les résultats de cette évaluation, lesquels étaient très satisfaisants, puis en a présenté le résumé au conseil d'administration;
- › a effectué divers travaux afin de convenir des modalités d'évaluation des membres du conseil d'administration, notamment pour la portion de la rémunération des administrateurs à temps partiel afférente à leur contribution au conseil d'administration et aux comités.

Le comité de gouvernance et d'éthique n'a pas recouru aux services d'experts externes en 2023-2024.

Rapport du comité des ressources informationnelles

Mandat et composition

Le comité des ressources informationnelles a pour principales fonctions de conseiller le conseil d'administration sur les orientations générales de la Sépaq en matière de ressources informationnelles et de le supporter dans l'exécution de toute fonction découlant de la LGGRI et de ses règlements. À cet effet, il a pour fonctions d'apprécier l'avancement des grandes stratégies d'investissement en ressources informationnelles proposées par la direction. Il doit notamment examiner la stratégie et le plan de transformation numérique, la programmation annuelle des ressources informationnelles, ainsi que le bilan de l'utilisation des sommes en ressources informationnelles, les demandes d'autorisation relatives aux projets qualifiés qui nécessitent l'approbation du conseil

en vertu de la LGGRI et en recommander l'approbation par le conseil d'administration. Il a également pour fonction d'apprécier les liens entre les projets et les opérations en ressources informationnelles, la planification stratégique, les projets d'investissement, les risques liés à l'utilisation des ressources informationnelles, la sécurité de l'information et la continuité des opérations (notamment les pannes et la cybersécurité) et examiner ou apprécier tout autre élément pour lequel l'intervention du conseil d'administration est requise en vertu de ladite LGGRI.

En date du 31 mars 2024, le comité des ressources informationnelles est composé de trois membres indépendants et d'une observatrice :

Président : Nicolas Bisson

Membres : Marie-Christine Lambert et Simon Picard

Observatrice : Louise Lacoursière

Le président du conseil, le président-directeur général, la vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale, une avocate de la Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général et le vice-président aux ressources informationnelles peuvent assister aux réunions.

Activités

Le comité des ressources informationnelles a tenu cinq réunions au cours de l'exercice financier 2023-2024. Dans l'accomplissement de son mandat, en plus des éléments indiqués aux faits saillants du conseil d'administration, le comité des ressources informationnelles :

- › a pris connaissance du bilan intérimaire de la programmation annuelle des ressources informationnelles 2023-2024;
- › a obtenu une présentation détaillée de l'audit de conformité aux exigences de la LGGRI en matière de sécurité de l'information, laquelle a été dispensée par l'auditrice interne ainsi qu'un représentant de la firme externe l'ayant accompagnée dans cet audit;
- › a été informé :
 - de l'état d'avancement des projets majeurs en ressources informationnelles en cours, soit le Progiciel de gestion intégré (PGI), le Nouveau site Web, le Système intelligent de ventes et la Consolidation des centres de traitement informatique (CCTI);
 - des actions mises en place par la Vice-présidence aux ressources informationnelles eu égard à la sécurité de l'information, notamment de l'état de maturité des processus de sécurité de l'information, du plan de cyberdéfense de l'organisation et du projet « Centre opérationnel de sécurité »;
 - de l'état de situation et des démarches en lien avec l'utilisation de l'intelligence artificielle à la Sépaq.

Le comité des ressources informationnelles n'a pas recouru aux services d'experts externes en 2023-2024.

Comité de développement durable

Mandat et composition

Le comité de développement durable a pour principales fonctions de conseiller le conseil d'administration sur les orientations générales de la Sépaq en matière de développement durable et de le supporter lorsque son intervention est requise en vertu de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1). À cet effet, il s'assure que soit mis en place un plan d'action de développement durable conformément à l'article 15 de la *Loi sur le développement durable* et en assure le suivi. Il se tient aussi informé et apprécie l'encadrement normatif et les différentes mesures et initiatives mises en place en matière de développement durable au sein des activités de la Sépaq, notamment en lien avec son plan stratégique et ses autres politiques et directives. Finalement, il examine ou apprécie tout autre élément pour lequel l'intervention du conseil d'administration est demandée par la direction ou est requise par la *Loi sur le développement durable* ou toute autre loi ou toute autre orientation gouvernementale relative aux principes de développement durable.

En date du 31 mars 2024, le comité de développement durable est composé de quatre membres indépendants :

Présidente : Marie A. Dumontier

Membres : Geneviève Gaudreau-Rouleau,
Marie-Christine Lambert et Suzie O'Bomsawin.

Le président du conseil, le président-directeur général, la vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale et une avocate de la Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général, le vice-président à l'exploitation et le responsable du développement durable peuvent également assister aux réunions.

Activités

Le comité de développement durable a tenu quatre réunions au cours de l'exercice financier 2023-2024. Dans l'accomplissement de son mandat, en plus des éléments indiqués aux faits saillants du conseil d'administration, le comité de développement durable :

- › a pris connaissance du suivi des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2020, lequel a été prolongé jusqu'au 31 mars 2023, en date du 31 mars 2023, ainsi que du suivi des résultats du Plan d'action de développement durable 2023-2028;
- › a pris connaissance de l'étude sur les déplacements de la clientèle en lien avec les émissions de GES de catégorie 3;
- › a été informé :
 - du portrait des émissions de GES de la Sépaq, tant pour les catégories 1 et 2 et de plusieurs initiatives en lien avec la réduction de ceux-ci;
 - des actions en cours en matière de transition énergétique et d'électrification, dont le Plan de gestion de l'énergie;
 - du portrait relatif à la gestion des matières résiduelles et aux travaux en cours à ce sujet;
 - de plusieurs initiatives récentes en matière de développement durable, particulièrement en lien avec les actions prévues au Plan d'action de développement durable 2023-2028.

Le comité de développement durable n'a pas recouru aux services d'experts externes en 2023-2024.

Dirigeants



L'équipe de direction

L'équipe de direction est composée du président-directeur général, de six vice-présidents et de trois directeurs généraux. Les vice-présidents sont nommés par le conseil d'administration sur la recommandation du président-directeur général. Les directeurs généraux sont, quant à eux, nommés par le président-directeur général.

Présidence et direction générale

Le président-directeur général : Martin Soucy

Le président-directeur général de la Sépaq est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il assume la direction et la gestion de l'ensemble des activités de la Sépaq dans le cadre des lois, règlements et politiques qui la concernent. Il propose au conseil d'administration les orientations stratégiques ainsi que les plans d'immobilisations et d'exploitation. Il élabore les orientations et objectifs de la Sépaq et s'assure de l'atteinte des résultats, notamment ceux inscrits au plan stratégique pluriannuel et aux plans d'action annuels.

Il maintient un contrôle global sur les activités de la Sépaq et il est responsable de la reddition de comptes auprès du conseil d'administration et des autorités gouvernementales concernées. Il s'assure notamment du maintien d'un haut niveau de performance et de mobilisation du personnel du siège social et des établissements. Il est également le porte-parole principal de la Sépaq et veille à assurer le maintien de bonnes relations avec les partenaires gouvernementaux, régionaux et sectoriels ainsi qu'avec les communautés autochtones.

Monsieur Martin Soucy a été nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Sépaq pour un mandat de cinq ans à compter du 5 février 2024, et ce, par le décret numéro 28-2024 du 17 janvier 2024.



Vice-présidence aux infrastructures et aux finances

Le vice-président aux infrastructures et aux finances : Etienne Sabourin

La Vice-présidence aux infrastructures et aux finances soutient l'ensemble des établissements et le siège social en matière d'administration, de finances et de projets d'infrastructures. Cette vice-présidence regroupe la Direction de l'analyse et de la planification financière, la Direction de la comptabilité, la Direction des infrastructures ainsi que la Direction des systèmes et des processus administratifs.

La vice-présidence coordonne l'ensemble des activités en matière d'administration, de financement, de gestion de la trésorerie, de la planification et des suivis budgétaires, de la comptabilité et des investissements. Elle fournit un soutien stratégique et administratif à la haute direction et à l'ensemble de l'organisation. Les études économiques, de même que le processus d'acceptabilité des projets d'investissement, sont sous sa gouverne. Cette vice-présidence doit également s'assurer que la comptabilisation et les opérations financières s'effectuent conformément aux normes comptables en vigueur ainsi qu'aux politiques et procédures administratives mises en place. Elle est responsable du développement et de l'évolution des outils de gestion financière, des systèmes et des processus administratifs pour l'ensemble de la Sépaq et assure la reddition de comptes financière auprès du gouvernement et du conseil d'administration.

Cette vice-présidence dirige également les activités relatives à l'élaboration, à la réalisation et au suivi du plan d'investissement de la Sépaq, en conformité avec les lois et règlements en vigueur, dans une optique de développement durable. Elle est notamment responsable des projets d'infrastructures de la Sépaq, de la planification jusqu'à la livraison, et ce, dans le respect des besoins, du budget et de l'échéancier. Elle participe également au développement des nouveaux produits en termes d'infrastructures, d'hébergement et d'activités. Finalement, elle est responsable du déploiement des outils corporatifs relatifs à la gestion du patrimoine bâti afin d'optimiser la maintenance des infrastructures.

Le vice-président s'assure de maintenir des liens harmonieux avec les instances gouvernementales pour les domaines qui sont sous sa responsabilité afin d'épauler le président-directeur général.



Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général

La vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale (par intérim) : Marika Bussière

La Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général soutient le conseil d'administration et la haute direction dans l'élaboration et l'implantation des règles de gouvernance. Elle fournit le support stratégique, juridique et corporatif à l'ensemble de l'organisation. Cette vice-présidence comprend, en plus des affaires corporatives et du secrétariat général, la Direction des affaires juridiques et de la gestion contractuelle.

Cette vice-présidence est responsable de la préparation des documents législatifs et administratifs, de plusieurs processus de reddition de comptes, notamment le rapport annuel et l'étude des crédits, ainsi que de la rédaction et du suivi de plans d'action à portée horizontale, dont le plan stratégique. Elle assure également le suivi de la gestion des risques à l'échelle organisationnelle.

Elle agit comme conseillère en déontologie en vertu du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Sépaq et en matière d'actes répréhensibles. Elle est responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Charte de la langue française* au sein de la Sépaq. De plus, en matière de gestion documentaire, elle est responsable de l'application de la *Loi sur les archives*, notamment en élaborant et en mettant en œuvre le plan de classification et le calendrier de conservation de la Sépaq.

Quant au volet des affaires juridiques, les principaux mandats qui y sont rattachés consistent à donner les avis légaux requis, à préparer et réviser les appels d'offres et des contrats en plus des autres documents légaux, tant pour les établissements que pour les unités du siège social, en plus de collaborer avec ceux-ci sur divers projets de développement et de partenariats. Elle est responsable de la supervision de l'ensemble du processus de gestion contractuelle de l'organisation, notamment de l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Elle assure l'analyse et le traitement des litiges mettant en cause la Sépaq.

Finalement, elle coordonne les dossiers de transactions immobilières et veille à la conformité, au respect et au suivi des titres de propriété de la Sépaq.



Vice-présidence à la commercialisation

La vice-présidente à la commercialisation : Annie Roberge

La Vice-présidence à la commercialisation participe activement à la croissance financière de l'organisation, contribue aux efforts collectifs afin d'atteindre une expérience client optimale et œuvre à démontrer le leadership de la Sépaq, tout en créant et en promouvant une marque Sépaq forte et distinctive. Cette vice-présidence regroupe la Direction du marketing, de l'intelligence d'affaires et de l'innovation ainsi que la Direction de l'expérience client. Elle comprend également l'équipe des relations avec les médias et l'équipe du commerce numérique.

Cette vice-présidence chapeaute l'ensemble des activités de marketing, de ventes, d'intelligence d'affaires et de communications externes. Les stratégies de développement de l'offre et des produits, de tarification, de mise en marché et de ventes sont basées sur la connaissance et l'intelligence d'affaires. De façon à améliorer la prise de décision de l'ensemble des gestionnaires de la Sépaq, elle est responsable des activités de veille stratégique, de l'analyse des tendances, de l'évaluation de la qualité du service à la clientèle et de la performance des actions de commercialisation. Elle supervise les études et les recherches auprès de la clientèle et de la population. À ceci s'ajoutent les activités de développement et déploiement des boutiques.

La vice-présidence orchestre ainsi l'ensemble des stratégies d'acquisition et de rétention de la clientèle par le déploiement de plans d'action 360°, de partenariats porteurs ainsi que par la gestion de la relation client par le biais de son Centre de relations clients. Elle démarche de nouvelles clientèles hors Québec. Elle assure également la coordination et la gestion de la satisfaction et des commentaires des clients.

Porteuse de la stratégie de commerce numérique, elle assure la gestion et l'optimisation du site Web et de l'expérience numérique des clients sur les différents points de contact numériques afin d'accroître la qualité de l'expérience des usagers et le taux de conversion. Elle est responsable du déploiement de l'identité de marque Sépaq en assurant une image corporative cohérente, efficace, rassembleuse et mobilisatrice. Elle gère la création et la production des outils promotionnels de la Sépaq. À travers sa stratégie de contenu, elle outille la clientèle pour qu'elle développe ses compétences et intérêts en plein air et profite d'une meilleure expérience client. Elle établit également une stratégie de relations de presse afin de contribuer au rayonnement et au développement de la notoriété de la Sépaq. Finalement, elle assure le lien avec les principaux partenaires touristiques, dont le ministère du Tourisme.



Vice-présidence aux ressources humaines

La vice-présidente aux ressources humaines (par intérim) : Nelly Rodrigue

La Vice-présidence aux ressources humaines soutient l'ensemble des établissements et le siège social en matière de gestion des ressources humaines. Elle est composée de la Direction de la rémunération globale et des systèmes d'information en ressources humaines, de la Direction des partenariats et des opérations en ressources humaines ainsi que de la Direction du talent et de la culture.

Cette vice-présidence assure la bonne gestion de la Sépaq en matière de relations de travail, de dotation et d'acquisition de talents, du développement et de la formation des gestionnaires et des employés, ainsi qu'en santé et sécurité au travail. Elle supervise aussi le développement organisationnel.

De plus, elle voit au développement de nouveaux programmes, processus et outils à valeur ajoutée afin d'arrimer et de mobiliser les équipes de travail.

Elle est également responsable de la gestion des régimes d'assurance collective et d'avantages sociaux, des régimes de retraite ainsi que de la gestion du programme d'aide aux employés et à leur famille.

Finalement, elle négocie et applique les conventions collectives qui régissent les conditions d'emploi des employés syndiqués et, lorsque requis, siège sur divers comités.



Vice-présidence aux ressources informationnelles

Le vice-président aux ressources informationnelles (par intérim) : Martin Soucy

La Vice-présidence aux ressources informationnelles voit principalement à la mise en place de solutions technologiques et informationnelles permettant de soutenir le développement des affaires et de maintenir des niveaux de services technologiques optimaux dans l'entreprise. Elle regroupe la Direction de la cybersécurité et de l'intégration technologique, la Direction de l'architecture d'entreprise et de l'intégration d'affaires ainsi que la Direction de la conception des services et des produits.

Cette vice-présidence chapeaute l'ensemble des projets en matière de ressources informationnelles au sein de l'organisation, de concert avec les propriétaires des projets. Elle offre aussi un rôle-conseil auprès de l'équipe de direction dans ses choix d'investissement en matière de ressources informationnelles par un processus de gestion du portefeuille de projets et par la valorisation des projets d'affaires. De même, elle possède une équipe dédiée veillant à la gestion du changement, laquelle est d'une importance capitale en période de transformation numérique.

Elle assure la liaison entre la Sépaq et les autorités gouvernementales en matière de ressources informationnelles, soit le Dirigeant de l'information du ministère de l'Éducation et le Dirigeant principal de l'information du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, que ce soit pour la reddition de comptes ou la gestion des projets.

Elle assure également la gestion de la sécurité des actifs technologiques de la Sépaq dans un souci d'excellence opérationnelle conforme aux pratiques reconnues. Elle a mis en place un centre de services technologiques qui assure le support, les services-conseils, le traitement des demandes de services et les déploiements technologiques à l'ensemble des établissements ainsi qu'au siège social. Finalement, elle est responsable de l'ensemble des systèmes et des infrastructures informatiques.



Vice-présidence à l'exploitation

Le vice-président à l'exploitation : Dave Boulet

La Vice-présidence à l'exploitation chapeaute les trois directions générales à l'exploitation de la Sépaq, soient celles des parcs nationaux et campings, du secteur faunique ainsi que des établissements touristiques. La Direction des services aux établissements, laquelle soutient de façon transversale l'ensemble des établissements dans leurs activités d'exploitation, est également sous sa responsabilité. Cette direction est composée des services suivants : aménagement forestier, maintenance et infrastructures, analyse d'affaires en soutien aux projets en ressources informationnelles, service à la clientèle, géomatique et développement durable, le tout afin d'assumer le leadership en ces matières et de soutenir les établissements de façon optimale.

Cette vice-présidence est responsable de la performance globale et du développement stratégique des établissements et des territoires. Elle chapeaute la gestion et la livraison de l'offre et des services directs aux clients, tout en prenant en considération la spécificité des enjeux propres à chacun des secteurs.

Afin de guider les orientations organisationnelles en matière d'exploitation, de protection et de mise en valeur des différents territoires, cette vice-présidence supervise les initiatives et les actions réalisées sur le terrain et en assure la cohésion en collaboration avec les directeurs généraux et les directeurs d'établissements. Elle représente l'organisation et maintient des relations harmonieuses avec plusieurs autorités ministérielles. Elle initie et pilote plusieurs relations avec des partenaires à portée nationale. Finalement, cette direction assure la coordination des dossiers avec les Premières Nations.



La rémunération des principaux dirigeants

Paramètres encadrant la rémunération des dirigeants

Le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général (article 3.4 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02)).

Conformément à l'article 14 de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (RLRQ, chapitre S-13.01), le secrétaire et les autres employés de la Sépaq sont nommés de la manière prévue et selon le plan d'effectifs établi par le règlement de la Sépaq. La Sépaq a déterminé, par son Règlement sur le plan des effectifs et la nomination du secrétaire et des autres employés de la Sépaq, les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de son personnel conformément aux conditions définies par le gouvernement.

Les postes d'employé cadre ainsi que les échelles de traitement applicables sont approuvés par le conseil d'administration. Toutefois, la rémunération des vice-présidents est approuvée par le Conseil du trésor.

Le président-directeur général participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Les autres membres de la haute direction participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE). La cotisation et la rente aux régimes de retraite sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ces derniers participent.

Rémunération des dirigeants

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le tableau qui suit présente la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Sépaq au cours de l'année 2023-2024 et qui sont en poste en date du 31 mars 2024.

Nom et fonction	Rémunération de base versée	Montant versé rétroactivement à titre de salaire	Prime	Contribution aux régimes de retraite assumée par la Sépaq	Autres avantages*	Rémunération totale
Dave Boulet Vice-président – Exploitation	184 707 \$	11 328 \$	18 470 \$ ⁽¹⁾	21 731 \$	4 748 \$	240 984 \$
Nelly Rodrigue Vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale (Vice-présidente aux ressources humaines par intérim)	184 707 \$	10 608 \$	11 908 \$ ⁽²⁾	21 731 \$	10 686 \$	239 640 \$
Alvaro Pinheiro De Moura Vice-président – Ressources informationnelles	202 986 \$	10 298 \$	0 \$	20 779 \$	4 085 \$	238 147 \$
Annie Roberge Vice-présidente – Commercialisation	184 707 \$	10 298 \$		21 731 \$	3 469 \$	220 205 \$
Etienne Sabourin Vice-président – Infrastructures et finances	180 377 \$	2 348 \$		20 175 \$	3 875 \$	206 775 \$

* Peuvent notamment inclure : contribution de l'employeur à l'assurance collective et/ou cotisation à un ordre professionnel et/ou une allocation pour le télétravail et/ou pour un véhicule et/ou une allocation de séjour et/ou montant forfaitaire consenti suivant les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du trésor.

Prime de responsabilité

- Dave Boulet** : À la suite d'une décision du Conseil du Trésor, le vice-président à l'exploitation bénéficie d'une prime de responsabilité de 10 %.
- Nelly Rodrigue** : Une prime d'affectation temporaire à titre de vice-présidente par intérim aux ressources humaines lui a été accordée à la suite du départ de Madame Nathalie Rousseau, vice-présidente aux ressources humaines. Elle a assumé cette fonction du 18 mars au 23 avril 2023. Le montant de la prime pour la période du 1^{er} au 23 avril 2023 a été versée durant l'année financière 2023-2024. Aussi une prime d'affectation temporaire à titre de membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim lui a été accordée à la suite du départ à la retraite de Monsieur Jacques Caron président-directeur général. Conformément au décret numéro 1537-2023 du 18 octobre 2023, elle a assumé cette fonction du 28 octobre 2023 au 4 février 2024. Le montant de la prime lui a été versée durant l'année financière 2023-2024.

Les dirigeants ci-dessous ne sont plus à l'emploi de la Sépaq en date du 31 mars 2024 mais leur salaire annualisé les place parmi les cinq dirigeants les mieux rémunérés. Les colonnes « Rémunération de base » et « Contribution aux régimes de retraite assurée par la Sépaq » ont été annualisées en fonction de la rémunération de base prévue à l'échelle salariale; les autres données sont les montants réels versés durant la période où ils étaient à l'emploi de la Sépaq.

Nom et fonction	Rémunération de base (annualisée)	Montant versé rétroactivement à titre de salaire	Prime	Contribution aux régimes de retraite assumée par la Sépaq (annualisée)	Autres avantages*	Rémunération totale
Jacques Caron Président-directeur général	232 001 \$			23 310 \$	942 \$	256 253 \$
Geneviève Gagnon Vice-présidente – Ressources humaines	182 897 \$	1 516 \$		20 141 \$	42 997 \$ ⁽¹⁾	247 551 \$
Alvaro Pinheiro De Moura Vice-président – Ressources informationnelles	184 707 \$	10 298 \$		21 731 \$	4 085 \$	220 821 \$

* Peuvent notamment inclure : contribution de l'employeur à l'assurance collective et/ou cotisation à un ordre professionnel et/ou une allocation pour le télétravail et/ou pour un véhicule et/ou une allocation de séjour et/ou montant forfaitaire consenti suivant les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du trésor.

(1) Entente de départ (42 069,10 \$).

Départs au cours de l'année financière 2023-2024

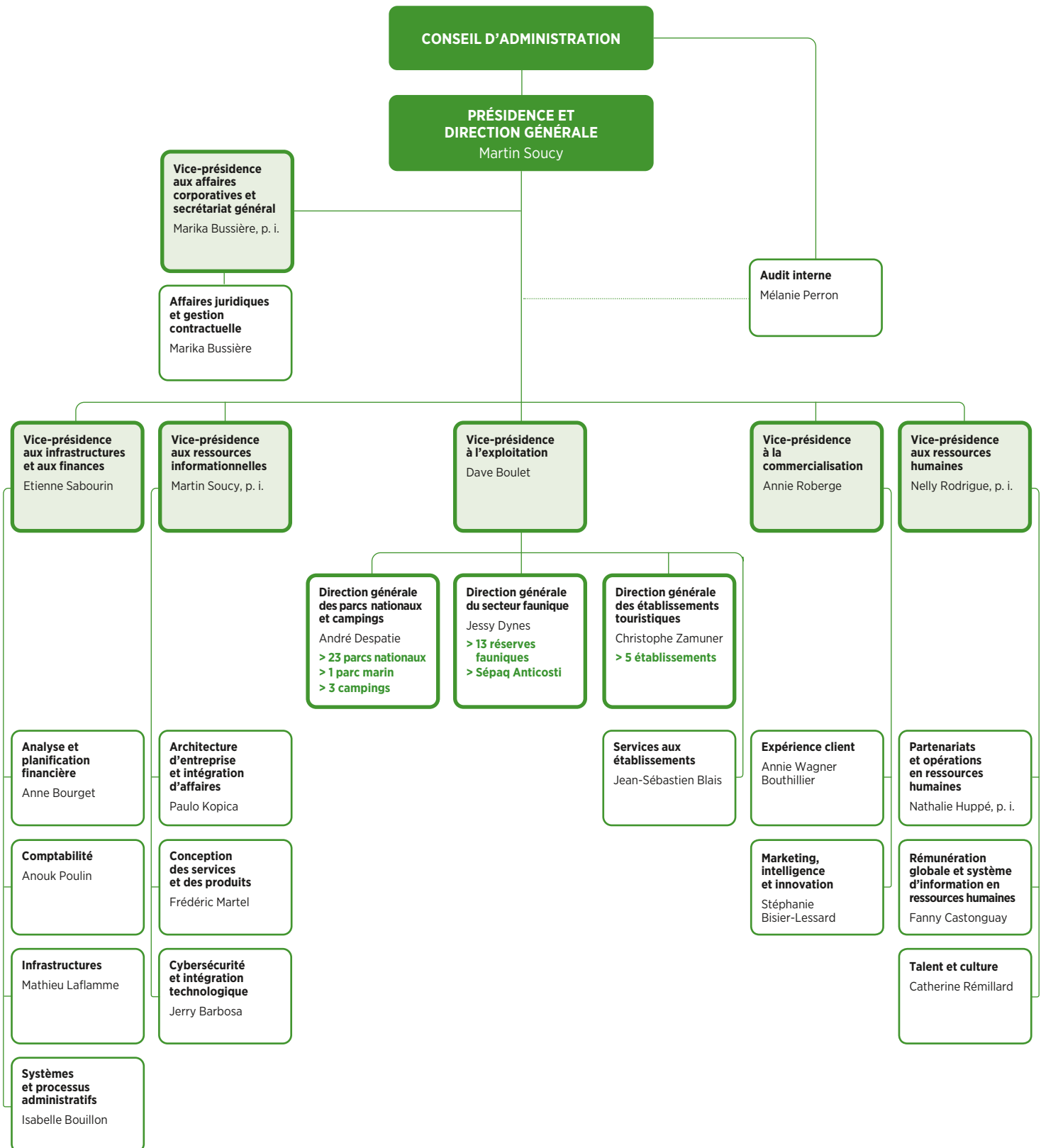
Jacques Caron : Il a quitté ses fonctions de président-directeur général en date du 27 octobre 2023 afin de prendre sa retraite. Monsieur Caron a reçu une somme de 179 201 \$ au cours de l'année financière, incluant un montant de 162 847 \$ à titre de salaire, un montant de 15 412 \$ pour la part de l'employeur dans le régime de retraite ainsi qu'un montant de 942 \$ en autres avantages.

Geneviève Gagnon : Elle a occupé le poste de vice-présidente aux ressources humaines du 24 avril au 30 décembre 2023. Madame Gagnon a reçu une somme de 180 617 \$ au cours de l'année financière, incluant un montant de 126 775 \$ à titre de salaire, un montant de 10 845 \$ pour la part de l'employeur dans le régime de retraite, un montant de 42 069 \$ pour allocation de départ ainsi qu'un montant de 928 \$ en autres avantages.

Alvaro Pinheiro De Moura : Il a quitté ses fonctions de vice-président aux ressources informationnelles en date du 6 mars 2024. Monsieur De Moura a reçu une somme de 238 147 \$ au cours de l'année financière, incluant un montant de 202 986 \$ à titre de salaire, un montant de 10 298 \$ versé rétroactivement à titre de salaire pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, un montant de 20 778 \$ pour la part de l'employeur dans le régime de retraite ainsi qu'un montant de 4 085 \$ en autres avantages.

Structure organisationnelle

Portrait en date du 31 mars 2024



Audit interne

Sous la responsabilité du comité d'audit et relevant administrativement du président-directeur général, l'auditeur interne réalise ses diverses activités en se basant sur les normes internationales d'audit interne. L'audit interne agit comme conseiller de confiance dans l'organisation afin de soutenir la Sépaq dans l'atteinte de ses objectifs et dans l'amélioration continue de ses activités.

L'auditeur interne doit fournir à la Sépaq une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations. Cette assurance est obtenue par la vérification des divers processus et composantes du contrôle interne. Cela inclut la saine gestion des risques, le bon fonctionnement des systèmes d'information, la protection des actifs, la réalisation adéquate des projets d'investissement et la conformité aux lois et règlements. La connaissance des activités lui confère un positionnement avantageux pour l'identification d'améliorations potentielles.

Il doit faire preuve de proactivité, en utilisant une approche basée sur les risques tout en comprenant et en tenant compte des enjeux stratégiques de la Sépaq.

Plus spécifiquement, l'auditeur interne propose à l'équipe de direction et au comité d'audit des plans annuels et pluriannuels d'audit basés sur les risques. Les audits donnent lieu à l'identification de pistes d'amélioration et à l'émission de recommandations, dont les plans d'action sont suivis rigoureusement. Finalement, il travaille en étroite collaboration avec les unités administratives du siège social et les établissements pour les aider à comprendre l'origine de problématiques soulevées et proposer des mesures préventives et correctives pour empêcher ou réduire l'occurrence de ces problématiques.

Effectifs

Les chiffres ci-dessous illustrent les effectifs de la Sépaq en 2024-2025 :

Secteur	Temps plein	Saisonnier, occasionnel, contractuel	Étudiant	Total
Affaires corporatives et secrétariat général	15	2	0	17
Audit interne	1	0	0	1
Commercialisation, incluant le Centre de relations clients	66	34	16	116
Exploitation – Établissements touristiques	60	535	141	736
Exploitation – Parcs nationaux et camping	91	1 200	292	1 583
Exploitation – Secteur faunique	51	648	4	703
Exploitation (Vice-présidence)	32	9	0	41
Infrastructures et finances	71	1	1	73
Présidence et direction générale	1	1	0	2
Ressources humaines	29	1	0	30
Ressources informationnelles	59	28	0	87
SOUS-TOTAL	476	2 459	454	
TOTAL				3 399

Revue financière et états financiers

Revue financière 2023-2024

Le présent rapport financier passe en revue l'exploitation de la Sépaq pour l'exercice financier clos le 31 mars 2024 ainsi que sa situation financière à cette date.

L'analyse de la direction doit être lue conjointement avec les états financiers et les notes afférentes présentés ci-après, ceux-ci ayant été préparés selon les normes internationales d'information financière (IFRS).

Résultats en bref

La Sépaq réalise un résultat net de 1,6 million de dollars pour son exercice clos le 31 mars 2024, en légère hausse par rapport à celui de l'exercice précédent. Bien que les revenus commerciaux et non commerciaux aient connu certaines hausses, des dépenses ont également progressé en 2023-2024 au rythme de l'inflation, notamment en raison de la hausse des taux d'intérêt, des coûts des produits pour revente ainsi que des ajustements salariaux requis, particulièrement dans le secteur récréotouristique, lesquels permettent de faire face aux nombreux défis liés à la pénurie de main-d'œuvre par le comblement de plusieurs postes vacants importants.

Les résultats non distribués au 31 mars 2024 totalisent 33,4 millions de dollars de surplus cumulés, compte tenu du résultat net de l'exercice. Les résultats non distribués ont permis, au fil des années, d'effectuer des investissements en infrastructures qui ont été réalisés à même les surplus générés par les activités commerciales, mais qui ne sont pas complètement amortis.

Le niveau d'investissement pour l'année 2023-2024 se situe à 73,8 millions de dollars. Pour sa part, le maintien d'actifs a été de 2,9 % de la valeur des actifs, ce qui est au-dessus des objectifs organisationnels annuels de 2,5 %.

Produits

Les revenus totaux de la Sépaq connaissent une légère croissance de 3,3 % comparativement à l'année précédente, pour atteindre 255,2 millions de dollars pour l'année 2023-2024.

L'année 2023-2024 a été marquée par des événements météorologiques importants, tels que les feux de forêt et inondations, en plus de la température peu clémente pour les activités extérieures au cours des différentes saisons. Conséquemment, certains de ces événements ont entraîné des fermetures d'établissements à différents moments durant la saison estivale 2023. En dépit de ce contexte, les revenus commerciaux de la Sépaq sont passés de 168,9 millions de dollars pour l'exercice précédent à 172,1 millions de dollars, présentant malgré tout une légère hausse de 1,9 %.

Par ailleurs, les revenus de subventions ont diminué par rapport à l'exercice précédent, passant de 27,3 millions de dollars à 23,8 millions de dollars. Cette diminution s'explique

notamment par le non-renouvellement de la mesure gouvernementale pour l'édition Bonjour Québec de la carte annuelle Parcs nationaux du Québec et par la baisse des revenus de subventions d'intérêts générée par les différentes variations des taux d'intérêt et des niveaux d'emprunts au cours de l'année.

Quant aux honoraires de gestion, ceux-ci ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, passant de 23,4 millions de dollars à 26,9 millions de dollars.

Charges

Les dépenses totales sont de 253,6 millions de dollars, comparativement à 246,1 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 3,1 %.

La hausse des salaires et des avantages sociaux (7,4 %) s'inscrit dans la tendance des heures rémunérées et découle principalement des besoins pour le service à la clientèle et la transformation numérique ainsi que des indexations salariales annuelles et des travaux en lien avec les différentes conditions de travail des employés de la Sépaq. Elle tient également compte de la rémunération bonifiée de certains de ses employés par le versement de primes temporaires pour faire face aux nombreux défis liés à la pénurie de main-d'œuvre, particulièrement dans le secteur récréotouristique.

Les frais généraux et administratifs diminuent de 6,3 millions de dollars et les charges d'intérêts progressent de 2,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant par certaines hausses et par le maintien des taux d'intérêt des emprunts qui ont eu lieu au cours de l'exercice.

Les dépenses de produits pour revente sont demeurées stables malgré une hausse des revenus à ce titre.

Résultat net

Le résultat net de la Sépaq s'élève donc à 1,6 million de dollars pour son exercice clos le 31 mars 2024. Exprimé en fonction des revenus totaux, le résultat net de la Sépaq représente 0,6 % et il est supérieur à celui de l'exercice clos le 31 mars 2023 (0,4 %).

Investissements

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ont atteint 73,8 millions de dollars au cours de l'exercice 2023-2024, répartis de la façon suivante : 52,6 millions de dollars pour des bâtiments et des infrastructures, 12,1 millions de dollars pour du mobilier, des équipements et des améliorations locatives, 8,3 millions de dollars pour le remplacement de matériel roulant et 0,9 million de dollars d'immobilisations incorporelles.

Le niveau des investissements constitue une hausse de 8,4 % comparativement à l'exercice précédent. En 2023-2024, la Sépaq a réalisé des investissements tels que l'implantation de 54 unités de prêt-à-camper Étoile et de 13 chalets Horizon, la mise à niveau de la station-service de la halte du Domaine,

dans la réserve faunique de La Vérendrye, le remplacement complet des conduites de refoulement à l'Étape dans la réserve faunique des Laurentides, l'agrandissement du stationnement du secteur du Mont-du-Lac-des-cygnés, dans le parc national des Grands-Jardins, l'installation de 170 bornes électriques dans différents établissements et l'ajout d'une nouvelle boucle de camping au Centre touristique du Lac-Simon. Finalement, différents travaux de modernisation d'infrastructures ont été réalisés dans plusieurs établissements.

Maintien d'actifs

Le pourcentage d'investissement en maintien d'actifs est de 2,9 % en 2023-2024, se situant au-dessus de l'objectif organisationnel annuel de 2,5 %.

Les sommes investies en maintien d'actifs en 2023-2024 totalisent 70,1 millions de dollars, en croissance comparativement à 52,2 millions de dollars pour l'exercice précédent.

La contribution du gouvernement du Québec au maintien du patrimoine permet d'assurer la pérennité et l'attractivité des actifs de la Sépaq, et ce, pour les générations futures. Cette contribution, qui représente la majorité des investissements en maintien d'actifs, s'est élevée à 49,9 millions de dollars. L'autre portion des investissements provient des disponibilités (ou liquidités ou surplus) générés par les activités commerciales de la Sépaq (20,2 millions de dollars).

Flux de trésorerie

En date du 31 mars 2024, la trésorerie a augmenté par rapport à l'exercice précédent, passant de 2,2 millions de dollars à 5,5 millions de dollars.

Les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie pour un montant de 18,2 millions de dollars, une diminution de 5,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent (23,6 millions de dollars).

Les activités d'investissement ont totalisé 139,8 millions de dollars en 2023-2024, par rapport à 63,3 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Cette variation s'explique par des investissements réalisés grâce aux divers programmes d'investissement subventionnés, aux liquidités autogénérées et celles découlant des différents changements liés à l'application, par le gouvernement du Québec, de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Quant aux activités de financement, elles ont généré des liquidités de 125,0 millions de dollars comparativement à 40,1 millions de dollars l'an dernier, une augmentation de 84,9 millions de dollars, laquelle étant également directement en lien avec des changements associés à l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert par le gouvernement du Québec.

Le tableau des flux de trésorerie de la Sépaq présente des liquidités de 5,5 millions de dollars en date du 31 mars 2024.

Situation financière

En date du 31 mars 2024, la Sépaq présente un actif total de 691,7 millions de dollars, comparativement à 889,1 millions de dollars pour l'exercice précédent, une diminution de 197,4 millions de dollars.

Cette baisse s'explique par une diminution importante des sommes à recevoir du gouvernement du Québec, toujours en lien avec l'application, par le gouvernement du Québec, de la norme comptable sur les paiements de transfert ainsi que les investissements de l'année en immobilisations corporelles.

La Sépaq présente également un passif total de 565,2 millions de dollars, comparativement à 764,2 millions de dollars pour l'exercice précédent, une diminution de 199,0 millions de dollars, liée à la diminution de l'actif total.

Celle-ci s'explique principalement par la diminution de 225,1 millions de dollars des emprunts, en lien avec les divers programmes d'investissement subventionnés, par l'application par le gouvernement du Québec de la norme comptable sur les paiements de transfert, ainsi que par l'augmentation des subventions reportées de 22,9 millions de dollars.

Financement des activités

La Sépaq gère ses activités selon un cadre de financement autorisé par le conseil d'administration et selon les limites fixées par le gouvernement. Le solde des emprunts en date du 31 mars 2024 est de 37,9 millions de dollars (note 18), soit 225,1 millions de dollars moins élevés que celui de l'exercice précédent, qui était de 263,0 millions de dollars. Cette diminution s'explique par des encaissements importants survenus au cours de l'année relativement à l'application par le gouvernement du Québec de la norme comptable sur les paiements de transfert.

La charge d'intérêts, de 10,7 millions de dollars, est supérieure de 2,2 millions de dollars à l'exercice précédent, les taux d'intérêt ayant continué de progresser et s'étant maintenus tout au long de l'année.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

La Sépaq a adopté en 2012-2013 les normes IFRS pour la préparation de ses états financiers. Aux fins de comparaison et d'évaluation de sa performance financière, la Sépaq produit, pour sa gouverne, des états financiers qui sont conformes aux IFRS. Par ailleurs, la Sépaq produit également, aux fins d'élaboration des comptes publics, des états financiers selon les normes comptables du secteur public.

Perspectives

L'année 2023-2024 ayant été teintée par des événements météorologiques importants (feux de forêt et inondations) en plus de la température peu clémente pour les activités extérieures, la Sépaq s'attend à une légère croissance de son achalandage et de ses revenus commerciaux en 2024-2025, alors que le niveau de satisfaction de la clientèle demeure très élevé. L'ensemble des conventions collectives sont échues depuis le 31 décembre 2023; ainsi, l'année 2024-2025 fera également l'objet de travaux importants à l'égard des différentes conditions de travail de ses employés.

L'exercice 2024-2025 s'inscrit également dans la poursuite de l'intensification du plan d'investissement important de la Sépaq. La Société prévoit investir, entre autres, 94,7 millions de dollars dans la pérennité du patrimoine naturel et de son patrimoine bâti ainsi que 63,3 millions de dollars en développement et en consolidation de son offre touristique.

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants basés sur l'information actuellement disponible. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport d'audit expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Original signé

Martin Soucy, MBA, ASC
Président-directeur général

Original signé

Etienne Sabourin,
CPA, MBA, ASC
Vice-président – Finances
et administration

Québec, le 12 juin 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- › j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- › j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- › je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations

fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- › j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur principal d'audit

Québec, le 12 juin 2024

États financiers

État du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Produits		
Pêche et villégiature	65 886	64 692
Chasse	23 246	21 261
Restauration, boutiques et dépanneurs	24 047	23 316
Autres activités de plein air	50 168	52 428
Concessions et produits divers	8 729	7 197
Intérêts	4 519	517
Subventions	23 815	27 325
Virement de subventions reportées (note 9)	27 930	26 842
Honoraires de gestion	26 868	23 445
	255 208	247 023
Charges		
Salaires et avantages sociaux	118 581	110 364
Entretien et énergie	37 448	34 778
Frais généraux et administratifs (note 10)	16 479	22 757
Coût des produits de revente	18 160	18 272
Frais de vente et marketing (note 11)	7 655	7 662
Amortissement	43 572	40 883
Perte nette sur disposition d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 050	2 822
Charge d'intérêts	10 669	8 523
	253 614	246 061
Résultat net et résultat global	1 594	962

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} avril 2022	86 455	6 704	30 815	123 974
Résultat net et résultat global	—	—	962	962
Solde au 31 mars 2023	86 455	6 704	31 777	124 936
Résultat net et résultat global	—	—	1 594	1 594
Solde au 31 mars 2024	86 455	6 704	33 371	126 530

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Actifs		
Actif courant		
Trésorerie	5 509	2 153
Créances (note 6)	9 470	7 249
Stocks	3 848	3 727
Charges payées d'avance	3 846	2 470
À recevoir du gouvernement du Québec à court terme (note 7)	35 626	334 205
Placements (note 8)	70 000	—
	128 299	349 804
Actif non courant		
À recevoir du gouvernement du Québec à long terme (note 7)	7 162	12 718
Immobilisations corporelles (note 14)	545 170	514 243
Immobilisations incorporelles (note 15)	4 300	4 936
Actifs au titre des droits d'utilisation à l'égard de contrats de location (note 16)	6 792	7 448
	691 723	889 149
Passifs et capitaux propres		
Passif courant		
Charges à payer et frais courus (note 17)	36 569	34 749
Subventions perçues d'avance	196	321
Dépôts de clients et produits reportés	40 460	38 714
Portion courante des emprunts (note 18)	28 767	248 356
Portion courante des obligations locatives (note 16)	1 269	1 093
Portion courante des subventions reportées (note 9)	28 187	25 650
Portion courante de la provision pour congés de maladie et vacances (note 19)	7 660	7 333
	143 108	356 216
Passif non courant		
Provision pour congés de maladie et vacances (note 19)	1 276	1 176
Emprunts (note 18)	9 167	14 672
Obligations locatives (note 16)	6 090	6 864
Subventions reportées (note 9)	405 255	384 908
Produits reportés	297	377
Total du passif	565 193	764 213
Capitaux propres		
Capital-actions (note 20)	86 455	86 455
Surplus d'apport	6 704	6 704
Résultats non distribués	33 371	31 777
Total des capitaux propres	126 530	124 936
	691 723	889 149

Engagements (note 21)

Éventualités (note 22)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration :

Original signé

M. Vincent Bernier
Président du conseil d'administration

Original signé

M. Martin Soucy
Président-directeur général

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Activités d'exploitation		
Résultat net et résultat global	1 594	962
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	43 572	40 883
Perte nette sur disposition d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 050	2 822
Virement de subventions reportées	(27 930)	(26 842)
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	427	728
Ajustements pour produits et charges d'intérêts	6 150	8 006
	24 863	26 559
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement (note 12)	(6 671)	(2 990)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	18 192	23 569
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(70 000)	—
Avance à une société liée	—	4 848
Intérêts reçus	2 947	517
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(72 058)	(67 914)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	165	264
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(869)	(989)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(139 815)	(63 274)
Activités de financement		
Variation nette des acceptations bancaires	(243 000)	32 500
Remboursements des emprunts	(5 355)	(19 180)
Paiements aux titres des obligations locatives – capital	(1 223)	(1 177)
Paiements aux titres des obligations locatives – intérêts	(271)	(267)
Nouveaux emprunts	23 261	9 789
Subventions liées aux immobilisations encaissées	362 048	26 703
Intérêts payés	(10 481)	(8 285)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	124 979	40 083
Variation nette de la trésorerie	3 356	378
Trésorerie au début de l'exercice	2 153	1 775
Trésorerie à la fin de l'exercice	5 509	2 153

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024 (en milliers de dollars canadiens)

1 – Statuts constitutifs et nature des activités

La Sépaq a été créée par la *Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec* (RLRQ, chapitre S-13.01). Son siège social est situé au 2640, boulevard Laurier, bureau 1300, à Québec, dans la province de Québec, au Canada. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

En raison de sa loi constitutive, toutes les actions de la Sépaq sont attribuées au ministre des Finances; la Sépaq n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2 – Déclaration de conformité et base d'établissement des états financiers

Les états financiers sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et publiées dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers et a autorisé leur publication le 12 juin 2024.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la provision pour congés de maladie et vacances et des obligations locatives qui correspondent à la valeur actualisée des obligations.

Les états financiers de la Sépaq sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle.

3 – Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives ayant servi à la préparation des états financiers sont présentées ci-après :

a) Comptabilisation des produits

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont comptabilisés lorsque le contrôle d'un bien ou d'une prestation de service est transféré au client, et ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits tirés de la prestation de services reliée à la pêche et villégiature, à la chasse et aux autres activités de plein air sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus.

Les produits tirés de la vente de la restauration, boutiques et dépanneurs et des concessions et produits divers sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens vendus est transféré aux clients.

Les subventions proviennent du gouvernement du Québec et sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles et autorisées par le gouvernement du Québec, et lorsque les charges connexes sont engagées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et d'une société liée pour assumer la gestion de l'offre des activités et des services dans les parcs nationaux et à l'Aquarium du Québec et sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis selon la substance de l'accord concerné.

b) Trésorerie

La trésorerie est constituée des fonds de caisse et des montants déposés auprès de banques.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des stocks vendus est présenté sous la rubrique « Coût des produits de revente » à l'état du résultat global.

d) Immobilisations corporelles, incorporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts ultérieurs sont incorporés à la valeur comptable de l'actif lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable et dans la mesure où il est probable que les avantages économiques futurs devant être obtenus iront à la Sépaq.

La Sépaq ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses composantes significatives et amortit séparément chacune de ces parties.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Terrains et territoires à vocation récréative ou touristique	non amortis
Bâtiments et infrastructures	entre 4 % et 14 %
Matériel roulant	entre 14 % et 33 %
Mobilier, équipements et améliorations locatives	entre 4 % et 33 %

Le coût des bâtiments et infrastructures est composé des coûts directs de construction tels que le coût des matériaux et des honoraires ainsi que tout autre coût indirect spécifiquement imputable aux projets.

Les immobilisations incorporelles, composées de licences et logiciels, d'applications et du site Web, ont une durée d'utilité déterminée et sont amorties selon la méthode linéaire à des taux de 10 % à 20 %.

Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues à chaque exercice et ajustées au besoin.

Un élément des immobilisations corporelles ou incorporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles ou incorporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la disposition et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net sous la rubrique : perte nette sur disposition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

e) Contrats de location

Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location

Les actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location sont évalués au coût. Le coût est fondé sur le montant initial de l'obligation locative ajusté, le cas échéant, en fonction des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date et auquel s'ajoutent les coûts directs initiaux engagés et une estimation des coûts pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ou pour la restauration du lieu sur lequel repose le bien, déduction faite des avantages incitatifs reçus.

Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation est périodiquement diminué de la charge d'amortissement et des pertes de valeurs, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité ou jusqu'à l'échéance du contrat de location (selon la plus courte des deux périodes), étant donné que ce mode reflète le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs. La durée du contrat de location comprend les options de renouvellement que la Sépaq a la certitude raisonnable d'exercer. Les durées des contrats de location s'échelonnent de 1 à 13 ans pour les bâtiments, de 1 à 3 ans pour le matériel roulant et de 1 à 6 ans pour la machinerie et équipement.

Contrats de location à court terme ou de faible valeur

La Sépaq a choisi d'appliquer les mesures de simplification pour les contrats de location dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois à compter de la date effective et qui ne comportent pas d'option d'achat comme des contrats de location à court terme. La Sépaq applique également les mesures de simplification pour les contrats de location qui sont considérés comme de faible valeur. Les paiements de location sur les contrats de location à court terme et les contrats de location de faible valeur sont comptabilisés comme une dépense sur une base linéaire au cours de la durée du bail.

La Sépaq détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les périodes visées par toute option de prolongation du contrat de location que la Sépaq a la certitude raisonnable d'exercer ou les périodes visées par toute option de résiliation du contrat de location que la Sépaq a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Après la date de début, la Sépaq réapprécie la durée du contrat de location s'il se produit un événement ou changement de circonstance important qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer ou non l'option de renouvellement (p. ex., un changement de la stratégie d'affaires).

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, la Sépaq comptabilise les obligations locatives évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent principalement les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, et le prix d'exercice de l'option d'achat que la Sépaq a la certitude raisonnable d'exercer.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, la Sépaq utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location ou à la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant des obligations locatives est majoré pour refléter l'accumulation des intérêts et réduit en fonction des paiements de loyers versés. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a une modification, un changement dans la durée du contrat de location, un changement aux paiements de loyers qui sont en substance des paiements fixes ou un changement dans l'appréciation visant à déterminer si le bien sous-jacent sera acheté.

f) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont comptabilisées à l'encontre des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent et imputées au résultat net sur la base de l'amortissement de ces mêmes immobilisations.

g) Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Sépaq participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires, soit au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes à prestations définies comportent des garanties à la retraite ou au décès.

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Sépaq se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

h) Provision pour congés de maladie

La provision pour congés de maladie est constituée des jours accumulés au cours de l'exercice et qui seront payables à 50 % s'ils ne sont pas utilisés au cours du prochain exercice. La portion courante représente la portion de la provision dont la direction de la Sépaq s'attend à ce qu'elle soit réglée moins d'un an après la clôture de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Cette portion n'est donc pas indexée ni actualisée.

La portion de la provision pour congés de maladie, dont la direction de la Sépaq s'attend à ce qu'elle soit réglée plus d'un an après la clôture de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, représente un avantage du personnel à long terme.

Une provision pour congés de maladie est également constituée pour des banques pour lesquelles il n'y a plus d'accumulation de journées et qui seront, dans la plupart des cas, écoulées en totalité au moment de la retraite de l'employé. Cette provision représente un avantage du personnel à long terme.

Les provisions découlant d'avantages du personnel à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque exercice. Le coût des prestations futures est imputé au résultat net au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Les intérêts nets sont également imputés au résultat net de l'exercice. Puisque le régime des congés de maladie cumulés est considéré comme un autre avantage à long terme, les écarts de réévaluation sont comptabilisés au résultat net immédiatement dans l'exercice courant.

i) Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés de la Sépaq sont comptabilisées à titre de passif. La charge est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Les vacances seront prises majoritairement dans l'exercice suivant celui au cours duquel elles font l'objet de la provision et ne sont donc pas indexées ni actualisées, à l'exception s'il y a lieu, de la partie non courante qui est indexée et actualisée.

j) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Sépaq devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; ou à la juste valeur par le biais du résultat net « JVBRN ». Le classement dépend de deux critères : du modèle économique que suit la Sépaq pour la gestion des actifs financiers; et si les flux de trésorerie contractuels liés à l'instrument financier représentent uniquement des remboursements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (le critère « URPIV »). Les actifs financiers de la Sépaq détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels qui respectent le critère URPIV, sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti. Ils comprennent la trésorerie, les créances, le à recevoir du gouvernement du Québec et les placements.

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des frais de transaction directement imputables puis ultérieurement évalués au coût amorti ou à la « JVBRN ». Les passifs financiers de la Sépaq classés comme étant ultérieurement évalués au coût amorti comprennent les charges à payer et frais courus (à l'exception des sommes à remettre à l'État) et les emprunts.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

4 – Modifications de normes, amendements et interprétations

Nouvelles normes appliquées au cours de l'exercice

Modification à l'IAS 1 : « Présentation des états financiers » et énoncé de pratiques en IFRS® 2, « Porter des jugements sur l'importance relative » – informations à fournir sur les méthodes comptables

En juin 2021, l'IAS 1 a été révisée pour inclure les modifications publiées par l'IASB. Les modifications visent à exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. L'incidence de cette modification s'est limitée aux informations fournies à l'égard de certaines méthodes comptables à la note 3.

Normes, modifications et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que la Sépaq n'a pas adoptées de façon anticipée.

IAS 1 : « Présentation des états financiers » – Classification des passifs en tant que passifs courants ou non courants

En avril 2020, l'IAS1 a été révisée afin d'intégrer les modifications publiées par l'IASB en janvier 2020. Ces modifications précisent les critères de classement d'un passif en tant que passif non courant qui porte sur le droit de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture.

Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La Sépaq évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers de l'entité pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers, certaines autres nouvelles normes, nouvelles modifications et nouvelles interprétations des normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La Sépaq ne les a pas adoptées de façon anticipée.

Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur. La Sépaq ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur ses états financiers.

5 – Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers de la Sépaq par la direction, conformément aux IFRS, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers.

Les estimations et jugements qui suivent sont ceux qui ont été faits par la direction et qui ont une incidence importante sur les états financiers de la Sépaq. Les estimations sont fondées sur l'expérience passée, s'il y a lieu, ainsi que sur diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents des estimations.

Les estimations et les jugements que la direction considère comme critiques sont les suivants :

i. Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles et incorporelles de la Sépaq sont établies par la direction au moment de leur acquisition et sont, par la suite, réexaminées à chaque exercice. La durée d'utilité repose sur l'expérience historique concernant des biens similaires ainsi que sur la prévision d'événements futurs. La direction se sert également de son jugement pour déterminer les composantes importantes. Une composante ou une partie d'immobilisation corporelle est jugée importante si ses coûts répartis sont significatifs comparativement au coût total du bien en question. De plus, pour définir les parties d'un bien, la Sépaq doit déterminer celles qui présentent des durées d'utilité ou des rythmes de consommation distincts.

ii. Provision pour congés de maladie

La portion non courante de la provision pour congés de maladie est évaluée sur une base actuarielle selon une méthode d'estimation simplifiée. Les prévisions actuarielles tiennent compte de l'âge moyen des salariés, du régime de retraite auquel ils contribuent, de leur salaire, du nombre moyen d'heures de maladie non utilisées dans les banques de journées de maladie à la fin de l'exercice et du taux d'actualisation utilisé. Le montant total de la charge pour congés de maladie peut donc varier en fonction de changements dans les variables utilisées dans le calcul de la provision pour congés de maladie.

iii. Contrats de location

L'application d'IFRS 16 *Contrats de location*, nécessite le recours à des hypothèses et à des estimations pour déterminer la valeur des actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location et des obligations locatives qui ont principalement trait aux taux d'emprunt marginaux et à la durée des contrats. La direction a fait usage de son jugement afin de déterminer s'il y a une certitude raisonnable que les options de renouvellement prévues aux contrats de location seront exercées et pour estimer la période prévue d'utilisation des biens faisant l'objet d'ententes conclues avec ses bailleurs.

6 – Créances

	2024	2023
Créances clients	7 898	7 249
Intérêts sur placements	1 572	—
	9 470	7 249

7 – À recevoir du gouvernement du Québec

	2024	2023
Solde au début	346 923	318 178
Nouvelles subventions et autres variations des comptes à recevoir du gouvernement	57 913	55 448
Encaissements des subventions	(362 048)	(26 703)
Solde à la fin	42 788	346 923
Moins : portion courante	35 626	334 205
Portion non courante	7 162	12 718

8 – Placements

	2024	2023
Placements au coût amorti		
Certificats de placements garantis, de 5,30 % à 5,91 %, échéant entre avril et décembre 2024	70 000	—

9 – Subventions reportées

	2024	2023
Solde au début	410 558	386 847
Nouvelles subventions	50 814	50 553
Virements au résultat net	(27 930)	(26 842)
Solde à la fin	433 442	410 558
Moins : portion courante	28 187	25 650
Portion non courante	405 255	384 908

La Sépaq a reçu des subventions liées à des actifs pour lesquelles les travaux ne sont pas encore réalisés en fin d'exercice totalisant un montant de 4 868 (2023 : 4 868).

10 – Frais généraux et administratifs

	2024	2023
Communications	924	940
Dépenses relatives aux immeubles et terrains	3 558	3 120
Frais du personnel	4 056	3 590
Frais informatiques et administratifs	4 399	3 847
Honoraires professionnels	4 645	4 175
Autres dépenses (recouvertes)	(1 103)	7 085
	16 479	22 757

11 – Frais de vente et marketing

	2024	2023
Frais de vente	3 853	3 664
Publicité	3 802	3 998
	7 655	7 662

12 – Information sur les flux de trésorerie

La variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement se détaille comme suit :

	2024	2023
Créances	(649)	(352)
Stocks	(121)	(792)
Charges payées d'avance	(1 376)	53
À recevoir du gouvernement du Québec (hors encaissement)	(57 913)	(55 448)
Subventions reportées (hors virement aux produits)	50 814	50 553
Charges à payer et frais courus	1 033	7 198
Subventions perçues d'avance	(125)	(170)
Dépôts de clients et produits reportés	1 746	(3 953)
Produits reportés	(80)	(79)
	(6 671)	(2 990)
Informations supplémentaires :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les Charges à payer et frais courus	4 484	3 614
Intérêts courus à payer	178	261

13 – Opérations entre parties liées

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées selon la même base que si les parties n'étaient pas liées, la Sépaq est liée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Sans avoir effectué la collecte des renseignements, ce qui aurait représenté des coûts importants, la Sépaq juge qu'elle n'a conclu aucune opération commerciale individuellement ou collectivement significative avec ses parties liées, à l'exception des transactions avec la Société des parcs de sciences naturelles du Québec (SPSNQ), présentées plus bas.

Ainsi la Sépaq se prévaut de l'exemption de l'IAS 24.25 concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable. Ces renseignements n'apporteraient aucune valeur ajoutée aux états financiers annuels.

En date du 3 mai 2006, la Sépaq a signé une convention avec la SPSNQ, contrôlée par le gouvernement du Québec, selon laquelle elle s'est vu confier le mandat de gérer et d'administrer l'Aquarium du Québec. Au cours de l'exercice 2023, la SPSNQ a remboursé à la Sépaq une somme nette de 4 848, soldant le montant de l'avance à une société liée au 31 mars 2023.

Au cours de l'exercice, la Sépaq a comptabilisé un produit d'honoraires de gestion de 4 607 (2023 : 4 425).

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs, le président-directeur général, les vice-présidents et les directeurs généraux de la Sépaq. Le tableau suivant présente la charge de rémunération des principaux dirigeants :

	2024	2023
Membres du conseil d'administration	169	—
Membres de la direction		
Rémunération du personnel à court terme	2 111	1 913
Cotisations au régime de retraite	193	184
	2 473	2 097

La Sépaq n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec des parties liées autres que celles déjà divulguées ci-dessus et dans les états financiers.

14 - Immobilisations corporelles

	Terrains	Territoires à vocation récréative ou touristique	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier, équipements et améliorations locatives	Total
Coût						
Solde au 1 ^{er} avril 2023	13 291	11 527	721 589	50 848	79 593	876 848
Acquisitions	—	—	52 555	8 257	12 116	72 928
Dispositions	—	—	(1 954)	(1 865)	(1 987)	(5 806)
Solde au 31 mars 2024	13 291	11 527	772 190	57 240	89 722	943 970
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} avril 2023	—	—	275 624	35 360	51 621	362 605
Amortissement	—	—	28 874	5 445	6 467	40 786
Dispositions	—	—	(917)	(1 818)	(1 856)	(4 591)
Solde au 31 mars 2024	—	—	303 581	38 987	56 232	398 800
Valeur comptable nette 31 mars 2024	13 291	11 527	468 609	18 253	33 490	545 170

	Terrains	Territoires à vocation récréative ou touristique	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier, équipements et améliorations locatives	Total
Coût						
Solde au 1 ^{er} avril 2022	13 291	11 577	674 854	43 870	73 417	817 009
Acquisitions	—	—	51 053	7 067	8 394	66 514
Transferts d'actifs	—	—	—	560	22	582
Dispositions	—	(50)	(4 318)	(649)	(2 240)	(7 257)
Solde au 31 mars 2023	13 291	11 527	721 589	50 848	79 593	876 848
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} avril 2022	—	—	250 451	31 009	47 338	328 798
Amortissement	—	—	27 128	4 573	6 215	37 916
Transferts d'actifs	—	—	—	413	21	434
Dispositions	—	—	(1 955)	(635)	(1 953)	(4 543)
Solde au 31 mars 2023	—	—	275 624	35 360	51 621	362 605
Valeur comptable nette 31 mars 2023	13 291	11 527	445 965	15 488	27 972	514 243

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques bâtiments et infrastructures et mobilier, équipements et améliorations locatives, représentant respectivement 49 320 et 2 108 (2023 : 45 765 et 1 886), n'ont pas été amorties étant donné qu'elles étaient en cours de construction et qu'elles n'étaient pas prêtes à être mises en service en fin d'exercice.

15 – Immobilisations incorporelles

	Licences et logiciels	Applications	Site Web	Total
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2023	2 368	10 002	3 861	16 231
Acquisitions	—	120	749	869
Solde au 31 mars 2024	2 368	10 122	4 610	17 100
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2023	1 523	7 162	2 610	11 295
Amortissement	117	1 232	156	1 505
Solde au 31 mars 2024	1 640	8 394	2 766	12 800
Valeur comptable nette 31 mars 2024	728	1 728	1 844	4 300

	Licences et logiciels	Applications	Site Web	Total
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2022	2 338	9 781	3 531	15 650
Acquisitions	30	235	724	989
Dispositions	—	(14)	(394)	(408)
Solde au 31 mars 2023	2 368	10 002	3 861	16 231
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2022	1 348	5 938	2 359	9 645
Amortissement	175	1 224	287	1 686
Dispositions	—	—	(36)	(36)
Solde au 31 mars 2023	1 523	7 162	2 610	11 295
Valeur comptable nette 31 mars 2023	845	2 840	1 251	4 936

Des immobilisations incorporelles au montant de 1 813 (2023 : 1 022) classées sous les rubriques applications et site Web représentant respectivement 55 et 1 758 (2022 : 14 et 1 008) n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas prêtes à être mises en service en fin d'exercice.

16 – Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location et obligations locatives

Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour les exercices clos le 31 mars :

	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier et équipements	Total
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2023	10 944	551	259	11 754
Acquisitions et réévaluations	309	—	316	625
Dispositions	(313)	—	(121)	(434)
Solde au 31 mars 2024	10 940	551	454	11 945
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2023	4 140	26	140	4 306
Amortissement	1 083	78	120	1 281
Dispositions	(313)	—	(121)	(434)
Solde au 31 mars 2024	4 910	104	139	5 153
Valeur comptable nette 31 mars 2024	6 030	447	315	6 792

	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier et équipements	Total
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2022	10 968	565	194	11 727
Acquisitions et réévaluations	54	546	107	707
Dispositions	(78)	—	(20)	(98)
Transferts en immobilisations	—	(560)	(22)	(582)
Solde au 31 mars 2023	10 944	551	259	11 754
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2022	3 116	314	127	3 557
Amortissement	1 102	125	54	1 281
Dispositions	(78)	—	(20)	(98)
Transferts en immobilisations	—	(413)	(21)	(434)
Solde au 31 mars 2023	4 140	26	140	4 306
Valeur comptable nette 31 mars 2023	6 804	525	119	7 448

Obligations locatives à l'égard des contrats de location

Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations locatives pour les exercices clos le 31 mars :

	2024	2023
Solde au début	7 957	8 426
Nouveaux contrats et réévaluations	625	708
Charges d'intérêts	271	267
Paiements des obligations locatives	(1 494)	(1 444)
Solde à la fin	7 359	7 957
Moins : portion courante	1 269	1 093
Portion non courante	6 090	6 864

Le tableau qui suit présente les paiements contractuels futurs non actualisés au titre de la location :

Mois d'un an	1 269
De un an à moins de cinq ans	4 580
Cinq ans et plus	1 510
Obligations locatives au 31 mars 2024	7 359

La Sépaq a comptabilisé à titre de frais généraux et administratifs pendant l'exercice une charge relative à des contrats court terme ou de faible valeur s'élevant à 226 (2023 : 141).

17 - Charges à payer et frais courus

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	26 294	27 206
Salaires à payer	8 449	6 211
Sommes à remettre à l'État	1 826	1 332
	36 569	34 749

Le poste Fournisseurs et frais courus inclut des intérêts courus de 178 (2023 : 261) auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

18 – Emprunts

	2024	2023
Acceptation bancaire portant intérêt au taux de 4,498 % échue en avril 2023	—	243 000
Emprunt sur marge de crédit du Fonds de financement du gouvernement du Québec au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 %	23 261	—
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
a) 1,596 %, remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 ^{er} mai 2026	5 147	6 809
b) 1,651 %, remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 ^{er} mai 2028	2 882	3 430
c) 3,851 %, remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 ^{er} décembre 2025	6 644	9 789
	37 934	263 028
Moins : portion courante	28 767	248 356
Portion non courante	9 167	14 672

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des 5 prochains exercices se détaillent comme suit :

2025	28 767
2026	5 667
2027	2 319
2028	586
2029	595

Le gouvernement du Québec a autorisé la Sépaq à emprunter jusqu'au 30 avril 2026, à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, un montant n'excédant pas 25 000 (2023 : 25 000) auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement sous diverses formes à court terme ou à long terme pour ses projets d'investissements, un montant n'excédant pas 506 900 (2023 : 440 500) auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement. Pour ses refinancements d'emprunts à long terme, la Sépaq n'est plus autorisée à emprunter auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement (2023 : 9 800). Au 31 mars, les nouveaux emprunts qui ont été faits sous le régime actuel s'élèvent à 23 261 (2023 : 256 219).

Le gouvernement du Québec verse annuellement à la Sépaq le remboursement du capital et des intérêts des programmes d'investissements en immobilisations qu'il a préalablement autorisés par décret. Ces programmes représentent la quasi-totalité des emprunts contractés par la Sépaq. Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés, la ministre du Sport, du Loisir et du Plein air après s'être assurée que la Sépaq n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations sur l'un ou l'autre de ces emprunts, est autorisée à verser à la Sépaq les sommes requises pour suppléer à leur inexécution.

19 – Avantages du personnel

a) Régimes de retraite

Au 1^{er} janvier 2024, le taux de cotisation de la Sépaq pour le RREGOP est passé de 9,69 % à 9,39 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés et imputées aux résultats de l'exercice, elles s'élèvent à 5 166 (2023 : 5 418). Les obligations de la Sépaq envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

b) Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie et vacances se détaille comme suit :

	2024		
	Vacances	Congés de maladie	Total
Solde au début	5 699	2 810	8 509
Charge de l'exercice*	8 118	2 922	11 040
Prestations versées au cours de l'exercice	(7 862)	(2 751)	(10 613)
Solde à la fin	5 955	2 981	8 936
Moins : portion courante	4 759	2 901	7 660
Portion non courante	1 196	80	1 276

	2023		
	Vacances	Congés de maladie	Total
Solde au début	5 116	2 665	7 781
Charge de l'exercice*	8 082	2 840	10 922
Prestations versées au cours de l'exercice	(7 499)	(2 695)	(10 194)
Solde à la fin	5 699	2 810	8 509
Moins : portion courante	4 621	2 712	7 333
Portion non courante	1 078	98	1 176

* La charge de l'exercice inclut les intérêts et l'amortissement des gains et des pertes actuariels.

20 – Capital-actions

	2024	2023
Autorisé		
D'après sa loi constitutive, la Sépaq est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 1 100 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
Émis		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
595 930 actions payées comptant	59 593	59 593
	86 455	86 455

Aucune action ordinaire n'a été émise au ministre des Finances au cours de l'exercice ainsi qu'au cours de l'exercice antérieur.

21 – Engagements

La Sépaq est liée par des contrats de location de faible valeur et d'autres obligations contractuelles dont les soldes sont respectivement de 73 et 20 835 (2023 : 208 et 20 390). Pour l'exercice 2024 et 2023, il n'y a pas de charge de loyer et les paiements minimums exigibles s'établissent comme suit :

Moins d'un an	15 036
Un an à moins de cinq ans	5 729
Cinq ans ou plus	143

De plus, au 31 mars 2024, la Sépaq s'est engagée à acquérir des immobilisations corporelles au cours du prochain exercice pour un montant de 28 108 (2023 : 35 035) ainsi que des immobilisations incorporelles pour un montant de 69 (2023 : 40).

22 – Éventualités

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation et de développement, la Sépaq peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et poursuites judiciaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Sépaq et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière de la Sépaq. La provision pour litiges, imputée dans les « frais généraux et administratifs », est constituée des coûts estimés pour des litiges concernant les activités offertes dans les établissements de la Sépaq ainsi que pour certains projets d'investissements.

La direction est également d'avis que la divulgation aux états financiers des informations sur les provisions en lien avec ces réclamations et poursuites judiciaires envers la Sépaq pourrait porter préjudice à cette dernière dans le cadre de ses défenses, en raison de la divulgation d'informations jugées confidentielles et critiques relativement aux estimations des provisions. Par conséquent, les informations afférentes aux provisions ne sont pas divulguées.

23 – Gestion des risques découlant des instruments financiers

Gestion des risques financiers

La Sépaq est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Sépaq. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court terme et à moyen terme de la Sépaq en réduisant l'exposition aux risques financiers.

a) Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Instruments financiers courants

La valeur comptable des instruments financiers courants, soit la trésorerie, les créances, les sommes à recevoir du gouvernement du Québec, les placements ainsi que les charges à payer et les frais courus (à l'exception des sommes à remettre à l'état), est représentative de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

Emprunts

Au 31 mars 2024, la juste valeur des emprunts de 37 934 (2023 : 263 028) s'établissait 37 761 (2023 : 262 811), compte tenu de l'actualisation aux taux de 4,2163 % à 4,6706 % (2023 : 3,7500 % à 4,1343 %) des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Sépaq au risque de crédit.

La direction estime que la Sépaq n'est pas exposée à un risque de crédit important, étant donné qu'elle transige avec un nombre important de clients, lesquels effectuent en majorité le paiement des services par cartes de crédit ou de débit et habituellement avant que ceux-ci ne soient rendus. Par conséquent, la Sépaq n'a pas de compte en souffrance significatif.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Sépaq éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. La Sépaq est exposée à ce risque par ses charges à payer et frais courus (à l'exception des sommes à remettre à l'État) et ses emprunts.

La Sépaq gère son risque de liquidité en effectuant des prévisions et en gérant ses flux de trésorerie générés par ses activités d'exploitation, et en prévoyant ses déboursés en immobilisations et ses activités de financement. La Sépaq maintient un solde de trésorerie, de placements ainsi que des facilités de crédit suffisamment élevés pour répondre à ses besoins financiers courants.

Les tableaux suivants présentent les flux de trésorerie contractuels des passifs financiers aux 31 mars 2024 et 2023 :

	Moins de un an	De un an à moins de cinq ans	De cinq ans à moins de dix ans	Total
Au 31 mars 2024				
Charges à payer et frais courus	34 743	—	—	34 743
Emprunts (capital et intérêts)	29 153	9 477	—	38 630
	63 896	9 477	—	73 373
Au 31 mars 2023				
Charges à payer et frais courus	33 416	—	—	33 416
Emprunts (capital et intérêts)	248 891	14 763	605	264 259
	282 307	14 763	605	297 675

d) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Sépaq. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur des paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

La Sépaq est seulement exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux emprunts.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison de variations dans les taux d'intérêt du marché.

La Sépaq est peu exposée à un risque de taux d'intérêt, car le gouvernement du Québec verse annuellement à la Sépaq le remboursement du capital et des intérêts des programmes d'investissements en immobilisations. Cela représente la quasi-totalité des emprunts contractés par la Sépaq. De plus, les placements détenus par la Sépaq sont à taux fixe.

24 – Gestion du capital

Le capital de la Sépaq correspond à ses capitaux propres, soit la somme des résultats non distribués, du surplus d'apports et du capital-actions. La Sépaq n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital.

Dans la gestion de son capital, la Sépaq a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation et à financer ses actifs. Elle vise également à remplir la mission et à atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Québec.

À cette fin, la Sépaq effectue périodiquement des analyses formelles pour comparer les résultats réels aux résultats prévus et en communique les conclusions à l'équipe de direction et au conseil d'administration.

A photograph of a man and a woman hiking on a dirt trail through a forest. The man is wearing a blue jacket and the woman is wearing a yellow jacket. They are walking towards the camera. The forest is dense with tall trees and large rocks covered in moss. Sunlight filters through the trees, creating a bright, hazy atmosphere.

Autres obligations de la Sépaq à titre de société d'État

PARC NATIONAL DES HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Conformément aux nouvelles obligations de la *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C-11) et de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, *le français*, la Sépaq doit, de façon exemplaire, utiliser la langue française, en promouvoir la qualité, en assurer le rayonnement au Québec, de même qu'en assurer la protection.

La Sépaq a mené des travaux afin de se doter d'une nouvelle Directive linguistique laquelle énonce les situations où elle peut utiliser une autre langue que le français dans le cours de ses activités.

Émissaire et comité permanent

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire ?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent ?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	0
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État ? Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Oui Les communications en matière de langue française publiées sur l'intranet sont transmises directement par l'émissaire.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française ?	Oui
Si vous avez une directive particulière : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : ▶ Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle ? 	En cours d'approbation auprès du ministère de la Langue française Sera divulgué à la suite de l'approbation de la directive
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ? ¹	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions ² :	S. o.
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> ? ³	0,12 %

¹ Dans certaines circonstances, lorsqu'aucune exception n'est prévue, le recours aux dispositions de temporisation est possible, sous certaines conditions : si l'utilisation exclusive du français compromet l'accomplissement de la mission d'une organisation, si tous les moyens raisonnables pour communiquer uniquement en français ont été pris et dans la mesure prévue par la directive de l'organisation. Le recours à ces dispositions doit être exceptionnel. Ces dispositions temporaires sont prévues par le *Règlement sur la langue de l'Administration* (art. 2, par. 8 et art. 6, par. 10) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (art. 1, par. 14 et art. 2, par. 7). Elles cesseront d'avoir effet le 1^{er} juin 2025.

² « Situations, cas, circonstances ou fins » fait référence au descriptif général des situations où les dispositions de temporisation sont utilisées avec les particularités les accompagnant. Ne pas comptabiliser chaque utilisation de ces dispositions.

³ Calculer cette proportion par rapport à l'effectif de votre organisation, c'est-à-dire, le nombre total de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, excluant les étudiants et les stagiaires.

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État ?	Non
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures : L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français : <ul style="list-style-type: none"> › est exigé ? › est souhaitable ? 	135 (exigé) 1 012 (souhaité)
Est-ce que votre organisation a publié cette information sur son site Web dans les 3 mois suivant la fin de son année financière ?	Oui

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?	Non
Si oui, expliquez lesquelles :	

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2) (Règlement), adopté en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (la « Loi »), oblige les organismes publics à diffuser certains documents sur leur site Web. Ces documents et informations se trouvent à la section « Accès à l'information et diffusion » de l'onglet « Notre organisation » du site Web de la Sépaq.

Ce Règlement enjoint notamment la Sépaq à rendre compte, dans son rapport annuel, des demandes d'accès reçues au cours de l'année financière et des activités réalisées relativement à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

Compte rendu des demandes d'accès reçues et traitées en 2023-2024

Nombre total de demandes reçues 53

Délais de traitement	Nombre et nature des demandes d'accès traitées au cours de l'année financière		
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	42	3	0
21 à 30 jours	6	1	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	48	4	0

Décision rendue	Nombre et nature des demandes d'accès traitées au cours de l'année financière			Articles de la Loi invoqués
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectifications	
Acceptée (entièrement)	23	2	0	
Partiellement acceptée	15	1	0	1, 9, 14, 22, 23, 24, 31, 32, 34, 35, 37, 38, 48, 53, 54, 59 de la Loi et 131 de la Loi sur le Barreau
Refusée (entièrement)	3	0	0	22, 42
Autres	7	1	0	48 ou aucun document

Renseignements complémentaires :

- aucune demande n'a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information;
- aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodements raisonnables.

Protection des renseignements personnels

La Sépaq a mené les travaux nécessaires afin de se conformer à la Loi 25, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, sanctionnée le 22 septembre 2021 (Loi 25), vise à renforcer et à moderniser les obligations en matière de protection des renseignements personnels, en modifiant notamment la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

À ce titre, la Sépaq a notamment révisé sa Politique de confidentialité et a mis en place une Politique d'utilisation des témoins de connexion lesquelles sont destinées à ses clients.

En outre, le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Sépaq contient une section particulière sur la protection des informations confidentielles. Enfin, la Sépaq intègre les principes de protection des renseignements personnels à ses divers processus, notamment dans le cadre de la transformation numérique de l'organisation et par toutes les actions de sensibilisation en lien avec la sécurité de l'information.

Divulgence d'actes répréhensibles

Dans la foulée des recommandations formulées dans le rapport final de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, l'une de ces recommandations était de mieux soutenir et protéger les lanceurs d'alerte, d'où l'origine de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1), laquelle a été adoptée par l'Assemblée nationale et est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Elle enjoint notamment les organismes publics, dont la Sépaq, à mettre en place un processus visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles de la part d'employés.

À cet effet, une procédure a été adoptée par le conseil d'administration. Cette procédure est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2018 et a été révisée le 11 février 2022. La Sépaq a mis en place des modes de communication permettant à tout employé d'effectuer une divulgation de façon confidentielle et dans l'anonymat. De ce fait, la Sépaq a opté pour un mécanisme de signalement utilisant une plateforme pour colliger et assurer la confidentialité de l'information relative aux signalements.

Au sens de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, sont considérés comme des actes répréhensibles tout acte ou omission qui constituent, selon le cas :

- 1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi;
- 2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie;
- 3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui;
- 4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité;
- 5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement;
- 6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5°.

En vertu de l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* et au regard de la procédure de divulgation des actes répréhensibles, les responsables du suivi des divulgations pour la Sépaq ont reçu quatre divulgations entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024. Aucune dénonciation n'a été déposée au sens de l'article 23 de la même loi.

Divulgateur d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25)	2023-2024
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ¹	4
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ²	14
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	5
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	1
5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ³	0

¹ Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

² Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

³ Les transferts de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi sont répertoriés à ce point.

Motifs vérifiés ventilés par catégories d'actes répréhensibles	Nombre de motifs	Motifs fondés
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	3	1
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	4	1
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	1	0
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	4	1
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	1	0
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment	1	1
TOTAL	14	4

Politique de financement des services publics

Rendue publique lors du dépôt du budget 2009-2010 et mise à jour en mai 2011, la Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Cette politique s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens.

Seulement quelques tarifs applicables aux activités et services offerts par la Sépaq sont réglementés, notamment le tarif des droits d'accès dans les parcs nationaux. Les autres tarifs de la Sépaq sont fixés selon le marché, car celle-ci œuvre dans un environnement concurrentiel.

Bonis au rendement

La Sépaq n'a accordé aucun boni au rendement au personnel-cadre ni aux titulaires d'un emploi supérieur en 2023-2024 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Ressources informationnelles

Sommaire des réalisations en matière de ressources informationnelles

Conformément à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03) (LGGRI), la Sépaq fait état de la contribution des ressources informationnelles à la réalisation de sa mission, à la prestation de services à sa clientèle et à l'efficacité de l'organisation et de ses activités.

Les objectifs de la programmation annuelle des ressources informationnelles sont révisés chaque année selon les impératifs d'affaires stratégiques et opérationnels de la Sépaq et visent notamment :

- › la disponibilité optimale des systèmes de mission;
- › l'optimisation des revenus;
- › l'efficacité opérationnelle dans les établissements et au siège social;
- › la sécurité des actifs informationnels de la Sépaq.



Dans la lignée des enjeux et des priorités en matière de ressources informationnelles, les différents projets et travaux de la Sépaq en matière de ressources informationnelles s'orientent principalement dans une optique de sécurité de l'information et de cybersécurité ainsi que pour optimiser et de faciliter le travail des employés dans les établissements.

Plusieurs projets majeurs structurants sont en cours, tant au niveau de l'administration et de la sécurité que du côté des services offerts à la clientèle. Les travaux se poursuivent pour l'implantation d'une solution logicielle de gestion intégrée dotée d'une approche conviviale et de technologies récentes, en mesure de couvrir les besoins de la Sépaq liés à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'à ses besoins stratégiques.

Les projets cherchant à bonifier l'expérience de la clientèle et, du même coup, à augmenter la performance de la Sépaq avancent également en parallèle. Les projets Nouveau site Web et Système intelligent de ventes viendront quant à eux agir en complémentarité pour offrir une expérience informative et transactionnelle renouvelée pour les clients, tant en amont que lors de leur visite. Ceci s'inscrit dans une démarche globale de transition numérique, avec les objectifs d'être davantage à l'écoute des attentes de la clientèle et de moderniser les systèmes selon les plus hauts standards de l'industrie touristique.

La Sépaq a obtenu un montant total de 339 000 dollars en 2023-2024 de la part du gouvernement du Québec pour le financement d'initiatives en ressources informationnelles. Cette aide financière concerne des initiatives de rehaussement de la cybersécurité.

Un sommaire des projets réalisés ou complétés durant l'année financière 2023-2024 est disponible ci-après.

Principaux projets d'affaires

- › La phase d'exécution des projets Progiciel de gestion intégré, Nouveau site Web et Système intelligent de ventes s'est poursuivie durant la dernière année financière.
- › La phase d'exécution du projet Gestion de l'identité et des accès s'est finalisée en 2023-2024 et son déploiement est en cours.
- › La phase d'exécution du projet Architecture SharePoint a progressé significativement en 2023-2024, impliquant de nombreuses équipes pour l'implantation de cette solution de gestion documentaire dans les établissements et les unités du siège social.
- › Les projets Acquisition et mise en place d'outils pour la gestion et la maintenance des biens immobiliers et Expérience immersive/autonomie client, lequel concerne les bornes libre-service, ont progressé.
- › Le projet de soutien à la conformité à la Loi 25 a impliqué plusieurs équipes dans l'adaptation des systèmes et des processus aux nouvelles exigences en matière de protection des renseignements personnels.

Infrastructures

- › Le projet Consolidation des centres de traitement informatique a beaucoup progressé en 2023-2024, notamment par le renforcement de l'infrastructure en place et par la planification des prochaines étapes de migration.
- › Le rehaussement des liens de radiocommunication et de télécommunication, qui s'avèrent être des outils essentiels pour la communication et la sécurité sur les territoires, s'est poursuivi dans plusieurs établissements de la Sépaq.
- › L'internet par satellite, par le biais des infrastructures de Starlink, a poursuivi son déploiement durant l'année sur les différents territoires, le tout afin de connecter les employés aux outils numériques malgré l'éloignement géographique de leur lieu de travail et, dans certains cas, fournir un lien internet à la clientèle.
- › De nombreux autres travaux ont été effectués afin d'augmenter la robustesse et la modernité des applications, des serveurs et des autres infrastructures.

Sécurité de l'information

- › L'année 2023-2024 a été marquée par la consolidation de nombreuses solutions de cybersécurité et la poursuite du rehaussement des infrastructures de sécurité.
- › Un centre opérationnel en cybersécurité a été mis en place afin de renforcer significativement la protection des actifs informationnels et informatiques et d'augmenter l'agilité de la réponse aux incidents.
- › Les efforts de sensibilisation à la cybersécurité sont demeurés une priorité pour l'équipe de la Vice-présidence aux ressources informationnelles, lesquels ont permis de maintenir l'adoption de saines pratiques par chacun des employés.

De plus amples détails sur la majorité de ces réalisations sont énoncés sous l'enjeu 4 – *Performance organisationnelle* de la section Plan stratégique 2022-2025 du présent rapport annuel.

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services

Conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public* (RLRQ, chapitre G-1.011), la Sépaq doit rendre compte de certaines informations.

Gestion et contrôle des effectifs

Le tableau ci-dessous fait état des heures rémunérées par la Sépaq pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, par catégories d'emploi :

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés ¹	2022-2023 (Total en ETC transposés ¹)	Évolution
Personnel d'encadrement	507 311	—	507 311	277,78	267,40	10,38
Personnel professionnel	325 881	1 908	327 789	179,48	161,98	17,50
Personnel de bureau, technicien et assimilé	115 398	1 698	117 096	64,12	64,99	-0,87
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	2 021 912	51 355	2 073 267	1 135,23	1 134,22	1,01
Étudiants et stagiaires	180 407	2 843	183 250	100,34	113,92	-13,58
Total des heures (2023-2024)	3 150 909	57 804	3 208 713	1 756,95	1 742,50	14,45
Total des heures (2022-2023)	3 108 523	73 811	3 182 334	1 742,50		

Pour l'année 2023-2024, la cible autorisée d'heures rémunérées pour le niveau d'effectifs de la Sépaq était de 2 873 656 heures. Le total des heures rémunérées de la Sépaq, soit 3 208 713 heures, a donc dépassé la cible d'heures autorisée (+ 11,66 %).

La Sépaq effectue des réajustements à ses besoins en main-d'œuvre en fonction du volume réel de ses services et activités offerts à la population, notamment lorsque les revenus commerciaux et la fréquentation varient. Considérant les contextes économiques et touristiques favorables, dont la situation postpandémique, l'année 2023-2024 a été fortement occupée pour les établissements de la Sépaq. De plus, l'exploitation de nouveaux secteurs sur l'Île d'Anticosti depuis 2022-2023, à la suite de l'acquisition de la majeure partie des actifs de Safari Anticosti, a généré directement une augmentation des heures.

Contrats de services

Le tableau ci-dessous indique le total, en nombre et en valeur, des contrats de services de 25 000 \$ et plus octroyés par la Sépaq entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024. Les valeurs indiquées sont des montants estimés en fonction des dispositions des contrats.

	Avec une personne physique	Autres qu'avec une personne physique	Total
Nombre	10	145	155
Valeur	616 970 \$	28 404 509 \$	29 021 479 \$

¹ Total des heures rémunérées / 1 826,3



Conservation des parcs nationaux

PARC NATIONAL DE LA JACQUES-CARTIER

En tant que gardienne des plus riches territoires naturels du Québec, la Sépaq a le mandat de protéger et de conserver ce patrimoine. De ce fait, elle déploie chaque année de nombreuses actions afin d'accroître son leadership en matière de conservation ainsi que des activités ayant pour objet les suivis environnementaux, et ce, afin d'assurer la pérennité des écosystèmes et des richesses naturelles qu'ils contiennent.

Afin de jouer pleinement son rôle touchant le volet conservation de la mission des parcs nationaux du Québec, la Sépaq s'est dotée d'outils, dont des plans de conservation pour chacun d'eux, et du Programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE) des parcs nationaux du Québec. Ces outils facilitent la planification des actions à réaliser en vue d'assurer la conservation des richesses écologiques des territoires, la mesure des retombées des actions entreprises et, finalement, l'appréciation de l'état de santé général des parcs nationaux. Ils permettent donc de concentrer les efforts en conservation là où ceux-ci font une différence.

Plans de conservation 2022-2027

L'année 2023-2024 constitue la deuxième année de réalisation des plans de conservation 2022-2027. Au total, 28 enjeux prioritaires et 70 vulnérabilités ont été identifiés à titre de priorités pour l'ensemble des parcs nationaux. Pour chacun d'eux, un ou plusieurs buts ont été fixés afin de mesurer le niveau de réalisation des plans. Le même principe s'applique aux 281 stratégies visant à améliorer l'état des enjeux et des vulnérabilités et pour lesquelles des objectifs ont été fixés. Au total, ce sont 106 buts et 327 objectifs qui sont évalués.

Le tableau suivant présente le niveau d'atteinte des buts et des objectifs. Il est normal qu'après la deuxième année, le pourcentage d'atteinte soit faible, puisque plusieurs buts et objectifs requièrent plusieurs années pour être atteints.

Tableau 1.
Atteinte des buts et des objectifs des plans de conservation 2022-2027 en date du 31 mars 2024

Statut	Buts	Objectifs
En cours	—	147 (45 %)
Sur la bonne voie	90 (93 %)	—
Atteint	5 (5 %)	98 (30 %)
À risque	5 (5 %)	18 (5 %)
Reporté ou en retard		61 (19 %)
Non atteint	0	3 (1 %)
Total général	106	327

L'ensemble des plans de conservation font ressortir certains enjeux plus importants dans le réseau. Les sections qui suivent présentent des projets qui visent à améliorer leur état.

Le maintien du couvert forestier

Les sept parcs nationaux au sud du Québec ont identifié un ou des enjeux en lien avec le maintien du couvert forestier. Les principales préoccupations soulevées sont la présence d'insectes exotiques, dont l'agrile du frêne et la spongieuse, qui affaiblissent ou tuent les arbres, de même que celle de plantes exotiques envahissantes, qui compétitionnent avec la régénération forestière, notamment les nerpruns bourdaine et cathartique, le dompte-venin, l'alliaire officinale, l'épine-vinette du Japon et la renouée du Japon. La présence de pathogènes exotiques, dont la maladie corticale du hêtre, ainsi que la surabondance d'herbivores comme le cerf et le castor, posent également des défis. À ceci s'ajoutent d'autres facteurs en lien avec les changements climatiques, dont les épisodes extrêmes de sécheresse, d'inondations ou de vent. Afin d'aborder cet enjeu majeur, la Sépaq a formé un groupe d'experts composé de chercheurs de cinq universités (Université du Québec à Montréal, Université Laval, Université du Québec en Outaouais, Université Concordia et Université TÉLUQ) et deux ministères (ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et Ressources naturelles Canada) afin de brosser le portrait détaillé de la situation actuelle, d'évaluer les risques et menaces actuels et futurs et d'orienter les actions. Un financement provenant du programme de subventions Alliance du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) a été obtenu et permettra de réaliser une première partie du projet, soit le développement d'un outil d'aide à la décision.

Contrôle de la population de cerfs de Virginie

La Sépaq a procédé à la fin de l'année 2023 à une intervention qui vise à protéger les milieux naturels dans les parcs nationaux des Îles-de-Boucherville et du Mont-Saint-Bruno en réduisant la densité de cerfs de Virginie. La surabondance de l'espèce compromettrait la régénération forestière et mettrait en péril plusieurs plantes herbacées. L'approche de contrôle choisie, la méthode létale, est adaptée à la situation actuelle des deux parcs nationaux, reconnue scientifiquement, respectueuse de l'animal et utilisée ailleurs dans des circonstances similaires. L'opération a permis de prélever 319 individus au parc national des Îles-de-Boucherville et 80 au parc national du Mont-Saint-Bruno. Toute la venaison récupérée a été transmise gracieusement au programme Chasseurs généreux de la Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs en vue d'une redistribution vers des banques alimentaires. Deux indicateurs ont été mis en place afin d'évaluer l'impact de la réduction du cheptel sur la reprise de la végétation en sous-bois et sur les populations d'oiseaux affectés par la quasi-absence de végétation au sol. Plus précisément, un dispositif de suivi a été mis en place dans ces deux parcs afin d'évaluer l'effet de la réduction de la population de cerfs sur l'établissement de jeunes arbres. Une douzaine de placettes de 400 mètres carrés ont été établies dans chacun des deux parcs. Dans chaque placette, 40 arbres de petit format ont été plantés en mai. Deux semaines après la plantation, l'état de chaque arbre a été vérifié afin d'évaluer l'impact du broutage, puis à chaque mois durant le reste de la saison. Les données de 2023 permettront d'estimer l'intensité du broutement avant l'opération de contrôle de la population de cerfs qui a eu lieu en fin de saison. Le protocole sera répété chaque année en plantant 40 nouveaux petits arbres au printemps dans chacune des placettes. Des inventaires aériens ont été réalisés dans les deux parcs en février 2024. Les observations confirment la diminution de la densité des cerfs, principalement au parc national des Îles-de-Boucherville, mais indiquent aussi que les densités sont toujours trop élevées.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Cet enjeu a été identifié dans neuf parcs nationaux. Plusieurs travaux majeurs ont été effectués au cours de l'année afin de contrôler les plantes exotiques envahissantes problématiques pour les écosystèmes.

Des projets majeurs de contrôle du roseau commun ont eu lieu dans la majorité de ceux-ci, tant dans les écosystèmes terrestres que humides. Au total, ces travaux ont permis de réduire de 20 % la superficie des colonies de roseaux dans les sites prioritaires identifiés en 2023, ce qui correspond à une diminution de 27 % depuis 2 ans.

Au parc national de la Yamaska, près de 2 800 m² a été recouvert d'une bâche, ce qui représente un traitement sur 6 200 m² depuis le début de l'opération. Au parc national de Plaisance, les colonies établies dans le marais Perras ont aussi été recouvertes de bâches sur plus de 3 500 m², ce qui représente 75 % de la surface occupée par le roseau dans le marais. L'équipe du parc travaille de concert avec l'organisme de bassin versant (OBV) afin d'aider les municipalités de la zone périphérique à développer un plan de lutte contre le roseau à l'extérieur du parc.

Au parc national des Îles-de-Boucherville, la zone d'intervention sur le roseau commun a été agrandie de 7 650 m², portant la surface totale où l'espèce a été éradiquée ou est en voie de l'être à plus de 8 hectares. Au parc national d'Oka, près de 8 000 m² ont été bâchés dans le marais de la Grande Baie, un grand marais d'exception dans la grande région métropolitaine. Des travaux de contrôle se poursuivent aussi au parc national de Frontenac et au parc national du Mont-Orford. Dans certains parcs, des bâches mises en place il y a quelques années ont été retirées et ces zones sont en cours de restauration naturelle ou plantation.

Des actions de contrôle ont aussi été réalisées afin de diminuer l’envahissement des espèces terrestres suivantes : le nerprun bourdaine, le nerprun cathartique, la renouée du Japon, la berce du Caucase, le dompte-venin, l’alliaire officinale et l’épine-vinette du Japon.

La propagation des espèces aquatiques envahissantes fait également partie des préoccupations de plusieurs parcs nationaux. Le myriophylle à épis est présent dans certains parcs nationaux. Les travaux de contrôle du myriophylle se sont poursuivis au parc national du Mont-Orford et ont été entamés au parc national de la Yamaska. La moule zébrée et le cladocère à épis représentent un risque d’envahissement pour plusieurs lacs. Afin de réduire les risques de propagations, des actions de sensibilisation et de gestion des embarcations sont en cours.

Plusieurs de ces projets ont été rendus possibles grâce aux contributions financières de la Fondation de la faune du Québec, dans le cadre de son Programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre d’une entente pour la réhabilitation des milieux naturels, ainsi que l’implication d’experts scientifiques et de partenaires régionaux.

La protection des espèces rares ou fragiles

La Sépaq poursuit de nombreux projets de protection des espèces menacées dans les parcs nationaux. En plus des initiatives spécifiques énoncées ci-après, le partenariat de recherche au parc national de l’Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé avec l’Université du Nouveau-Brunswick en lien avec la population d’Océanite cul-blanc se poursuit.

De plus, la Sépaq poursuit ses efforts de sensibilisation sur le loup au parc national du Mont-Tremblant et a ajouté un indicateur visant à évaluer la santé des meutes de loups du parc, en partenariat avec l’Université du Québec en Outaouais et plusieurs autres organisations. Ce projet inclut aussi le parc national d’Aiguebelle et la réserve faunique de Papineau-Labelle.

Le caribou

La conservation de l’habitat du caribou forestier demeure au cœur des préoccupations des parcs nationaux comptant l’espèce sur leurs territoires. La Sépaq a collaboré aux actions du MELCCFP dans la mise en enclos des femelles de caribous des parcs nationaux des Grands-Jardins et de la Gaspésie.

Des efforts se sont poursuivis pour restaurer l’habitat du caribou au parc national des Grands-Jardins. La totalité des 11,5 kilomètres de chemins où des interventions étaient jugées nécessaires a été restaurée. La surface a été retravaillée à l’aide d’une mini-pelle afin d’ameubler le sol et de remodeler la surface en bosses et en creux. Cette technique, connue en restauration sous le nom de « rough and loose », favorise l’établissement des végétaux tout en créant des obstacles aux déplacements des prédateurs. Des conifères ont ensuite été plantés sur les sites remaniés. Le taux de survie des plants après un premier hiver était de plus de 98 %. Les autres chemins forestiers présents dans le parc sont déjà en bonne voie de se refermer naturellement.

La réintroduction de la rainette faux-grillon de l’Ouest

La rainette faux-grillon est une espèce désignée menacée au Québec. Un projet de réintroduction de la rainette faux-grillon de l’Ouest a été initié il y a trois ans au parc national du Mont-Saint-Bruno par le MELCCFP en collaboration avec l’Université d’Ottawa, le Biodôme de Montréal et l’Université Laval. En 2023, 50 femelles et 25 mâles ont été capturés dans des milieux humides de la région puis amenés au Biodôme pour s’y reproduire. Après l’éclosion des œufs, les têtards ont été transférés dans des étangs vernaux au parc pour qu’ils poursuivent leur développement jusqu’à leur métamorphose.

L’impact du canotage sur l’arlequin plongeur

L’arlequin plongeur est un canard de mer désigné vulnérable au Québec qui niche dans les eaux vives de certaines rivières, dont la rivière Sainte-Anne et Sainte-Anne-du-Nord au parc national de la Gaspésie. En 2023, un suivi a été mis en place afin de dénombrer les couvées le long de ces rivières et déterminer l’impact des activités de canotage printanières sur le succès de nidification de l’oiseau.

La grive de Bicknell

Durant l’été 2023, un inventaire de la grive de Bicknell, une espèce menacée au Canada et vulnérable au Québec a été réalisé dans les parcs nationaux des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, ainsi que dans plusieurs sites au Québec dans le cadre d’un projet national mené par Environnement et changement climatique Canada, en partenariat avec le MELCCFP et d’autres organisations. Les grives ont été échantillonnées à l’aide d’appareils d’enregistrement programmables.

Capacité de support des milieux naturels

La présence d'humains le long d'un sentier ou dans un camping peut avoir pour effet d'éloigner certaines espèces fauniques ou de les attirer. Le comportement des visiteurs ainsi que les aménagements et infrastructures ont un impact important à ce niveau. Afin de mieux sensibiliser les visiteurs, la Sépaq a développé plusieurs outils visant à faire en sorte que ceux-ci adoptent les bons comportements afin de réduire cette familiarisation.

Les hausses de fréquentation ont aussi amené la Sépaq à s'interroger davantage sur la capacité de support des milieux naturels. Un groupe de travail a été formé afin de mieux cerner les problématiques et de permettre des interventions adéquates et concertées. Des travaux ont été réalisés afin d'intégrer aux caractérisations de site l'effet cumulatif des projets d'aménagement. Ceux-ci permettent d'identifier l'évolution de la surface d'habitat disponible pour des espèces focales et d'estimer l'impact d'un nouvel aménagement sur l'habitat.

Ainsi, à l'aide d'outils géomatiques, on détermine la superficie de l'habitat pour une espèce ciblée, on superpose les aménagements et infrastructures actuels bordés d'une zone tampon pour tenir compte de la distance d'évitement de l'espèce, on retire les fragments d'habitat, soit les parcelles trop petites pour répondre aux exigences de l'espèce à certains moments de son cycle vital, ce qui fait ressortir l'habitat de qualité disponible pour l'espèce. Par la suite, on ajoute les aménagements souhaités et on reprend l'exercice, ce qui nous permet d'apprécier l'impact sur l'espèce de ces nouveaux aménagements et confirmer si cet impact est minimal et acceptable au regard de la mission des parcs nationaux.

Des projets de recherche sont notamment en cours pour évaluer l'effet de la fréquentation des sentiers sur la grive des bois et la chouette rayée aux parcs nationaux d'Oka et du Mont-Saint-Bruno (Université Laval), l'impact des activités et de la fréquentation sur la grande faune dans quatre parcs (Université du Québec à Rimouski) ainsi que l'effet de la fréquentation des sentiers sur l'assemblage d'oiseaux forestiers au parc national du Mont-Orford (Université Bishop's et Université de Sherbrooke).

La Sépaq pilote également plusieurs projets à l'interne afin d'améliorer ses connaissances sur l'impact des activités humaines sur la nature et d'améliorer les pratiques sur ses territoires.

Par exemple, dans le cadre des travaux d'infrastructures prévus au parc national du Mont-Mégantic, un programme de suivi acoustique de la grive de Bicknell a été mis en place afin d'évaluer l'impact des travaux sur sa présence. Également, dans l'objectif de réduire les collisions des oiseaux avec les surfaces vitrées, une revue de littérature a été réalisée afin d'identifier les principaux facteurs de risques et un rapport interne a été produit afin de proposer des avenues pour contrer le problème, autant pour les nouveaux bâtiments que pour les bâtiments existants.

Les expertises complémentaires des différentes équipes de la Sépaq sont mises à profits au quotidien, mais sont parfois spécifiquement mises en lumière dans des projets de conservation. Un projet de cinq ans, mené en partenariat avec l'Aquarium du Québec, a été mis en place au parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Roché-Percé à l'été 2023. Des plongeurs réalisent l'inventaire des organismes présents dans la bande marine le long de transects situés dans des zones fortement utilisées et peu utilisées par la plongée récréative. L'objectif est de déterminer si cette activité a des impacts sur la biodiversité marine.

Réduire la fumée des feux de camp

Pour donner suite à certaines préoccupations de santé soulevées, un projet a été mis en place afin de mieux comprendre et quantifier les émissions des particules fines provenant des feux de camp. Le projet vise à documenter la problématique et déterminer des actions qui pourraient réduire la densité de la fumée dans les campings. Il vise à terme à mieux informer les visiteurs, particulièrement ceux qui ont des problèmes de santé respiratoire, sur les risques qu'un épisode de smog survienne lors de leur séjour. Une affiche de sensibilisation a été produite pour inviter les visiteurs à diminuer la quantité de bois brûlé. Un projet pilote, réalisé en collaboration avec le MELCCFP, visant à mesurer en continu la densité des particules fines à l'aide de capteurs a été mis en place au parc national du Mont-Tremblant. Les résultats sont concluants. Le suivi pourra ainsi être fait dans d'autres campings du réseau. Une modélisation, aussi réalisée par une équipe du MELCCFP, a été produite afin d'identifier les campings potentiellement les plus à risque. Les travaux de la saison 2024 devraient permettre de valider la fiabilité de ce modèle.

Restauration des milieux naturels

Plusieurs projets de réhabilitation du milieu naturel ont été menés au cours de l'année grâce à la contribution du MELCCFP. Parmi les projets les plus importants se trouve la restauration des traverses de cours d'eau au parc national du Mont-Tremblant, qui permet de renaturaliser le fond des cours d'eau favorables aux poissons et de réduire les apports en nutriments, la fermeture d'anciens chemins forestiers visant à réduire l'impact des aménagements sur la population de caribous et de redonner aux autres espèces des milieux naturels de grande qualité aux parcs nationaux des Grands-Jardins et du Mont-Tremblant et le projet de réaménagement des sommets arctiques-alpins, qui vise à confiner les visiteurs sur les surfaces aménagées et protéger la végétation fragile a mobilisé les équipes durant la dernière année aux parcs nationaux de la Gaspésie, des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Des travaux similaires ont été réalisés au parc national de la Pointe-Taillon, dans le secteur les Amicaux, afin de contenir les visiteurs sur les sentiers et escaliers, et limiter ainsi l'érosion sur les pentes sablonneuses.

Au parc national de Miguasha, c'est environ 1 000 arbres qui ont été plantés afin de réduire l'érosion des falaises accentuée par les eaux de pluie qui y sont canalisées. Des buttes végétalisées ont été aménagées afin de ralentir le ruissellement et de favoriser l'infiltration de l'eau et la préservation des fossiles. Au parc national d'Oka, c'est plus de 1 000 arbustes qui ont été plantés sur 500 mètres linéaires de bande riveraine séparant des aires de pique-nique et la berge du lac afin de limiter le piétinement et l'érosion de la berge.

Dans le cadre du projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford, des vieux chalets, plateformes et autres aménagements laissés à l'abandon sur deux îles du lac Montjoie ont été retirés du site.

À ceci s'ajoutent d'autres projets qui permettent de retirer des infrastructures vétustes, de restaurer des berges et des milieux naturels.

Protection du ciel étoilé

Le plan stratégique de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic a été mis à jour en 2023. Le plan s'articule autour de quatre chantiers : 1) l'application réglementaire; 2) la sensibilisation et la communication, incluant le programme « Vive la nuit »; 3) la concertation régionale; et 4) le suivi de la pollution lumineuse à l'aide d'instruments déployés sur le territoire afin de vérifier si la Réserve maintient la qualité de son ciel nocturne.

De plus, une délégation du **parc national du Mont-Mégantic** a été invitée à participer à ce congrès international afin de partager son expertise en tant que toute première réserve internationale à avoir reçu la certification en 2007. Le congrès s'est déroulé au parc national des Pyrénées, en France, en septembre 2023. Quatre conférences ont été présentées par l'équipe du parc.

Le Programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE)

Le PSIE² est l'outil qui permet de dresser le portrait de l'état de santé des écosystèmes de chacun des parcs nationaux.

Faisant suite à la révision de la liste des indicateurs, la réalisation du plan d'action visant l'amélioration, le retrait ou l'implantation de nouveaux indicateurs s'est poursuivie. Également, certains ajustements de protocole visant l'intégration de nouvelles technologies sont à l'étude; celles-ci devraient permettre une amélioration de la qualité des données recueillies.

Bilan annuel 2023-2024

Le dixième bilan annuel du PSIE a été réalisé. Au total, pour l'ensemble des parcs nationaux, la réalisation de 197 indicateurs était prévue au cours de l'année 2023-2024. La vaste majorité de ceux-ci (95 %) a été complétée.

Pour l'ensemble des indicateurs réalisés cette année, des mesures correctives ont été identifiées dans 20 cas. Il est à noter que ces dégradations sont parfois partielles et permettent d'identifier des mesures correctives préventives à réaliser avant même que des problèmes importants n'apparaissent. Dans 35 cas, aucune mesure n'a été jugée pertinente puisque, ces baisses sont attribuables à des facteurs externes au parc pour lesquels la Sépaq n'a aucun contrôle ou influence ou que des mesures ont déjà été réalisées.

Le bilan annuel 2023 a permis de relever trois points de vigilance en lien avec certains attributs clés des territoires des parcs nationaux. Il s'agit de la cohabitation avec la faune, majoritairement en lien avec la familiarisation, de la pression exercée par les espèces exotiques envahissantes ainsi que du respect de la tenue des chiens en laisse dans certains secteurs.

² La description du PSIE se trouve sur le site Web de la Sépaq, dans la section « Parcs nationaux », sous-section « Conservation ».

Plans d'éducation 2022-2025

L'année 2023-2024 constitue aussi la deuxième année de réalisation des plans d'éducation 2022-2025 des parcs nationaux. Au total, 44 cibles d'éducation ont été identifiées à titre de priorités pour l'ensemble des parcs nationaux. Pour chacune d'elles, un ou des buts ont été fixés afin de mesurer le niveau de réalisation des plans. Le même principe s'applique aux 152 stratégies visant à atteindre ces cibles et pour lesquelles des objectifs ont été fixés. Au total, ce sont 44 buts et 176 objectifs qui sont évalués.

Le tableau suivant présente le niveau d'atteinte des buts et objectifs. Il est normal qu'après la deuxième année, le pourcentage d'atteinte soit faible puisque plusieurs buts et objectifs requièrent plusieurs années avant leur atteinte.

Tableau 2.
Atteinte des buts et des objectifs des plans d'éducation 2022-2025 en date du 31 mars 2024

Statut	But	Objectif
En cours	—	100 (57 %)
Sur la bonne voie	40	—
Reporté ou en retard	0	32 (18 %)
Atteint	2	38 (22 %)
Non atteint	1	1 (1 %)
À risque	1	5 (3 %)
Total général	44	176

L'ensemble des plans d'éducation font ressortir certaines priorités à l'échelle du réseau. Les sections qui suivent présentent ce qui a été réalisé en lien avec ces priorités.

Stratégie scolaire : connecter les élèves à la nature et aux parcs nationaux

Dans le cadre de sa stratégie scolaire, qui vise à avoir un contact annuel avec les élèves du Québec afin de développer leur intérêt à l'égard des parcs nationaux et de leur conservation, une série d'activités est en cours de développement pour l'ensemble des niveaux scolaires. Ces activités s'inscrivent dans le cadre du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et sont développées en étroite collaboration avec des professionnels de l'éducation. Deux nouvelles activités se sont ajoutées à l'offre de la Sépaq en 2023-2024 et sont animées par ses spécialistes des fossiles et de l'astronomie. Ces activités sont offertes virtuellement aux élèves de toute la province.

Dans un autre ordre d'idées, les activités Les parcs nationaux à vol d'oiseau, développée en partenariat avec QuébecOiseaux, et SOS Chauves-souris, développée en collaboration avec l'Équipe de rétablissement des chauves-souris du Québec, sont offertes aux élèves de toute la province par l'intermédiaire de la plateforme virtuelle École en réseau du ministère de l'Éducation.

À ceci s'ajoutent d'autres activités développées et animées par les équipes des parcs nationaux. Par exemple, de nombreux élèves des écoles primaires de la région du parc national du Mont-Mégantic ont participé à des visites visant à les sensibiliser à l'importance du ciel étoilé et de sa conservation. Le parc national du Bic a aussi développé deux nouvelles activités éducatives, notamment au sujet du fleuve Saint-Laurent. Également, les parcs nationaux des Grands-jardins et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, ont créé une activité éducative sur la randonnée, laquelle vise à sensibiliser les élèves du 1^{er} cycle du primaire à la culture de la randonnée pédestre responsable.

Enfin, la Sépaq demeure active auprès de la communauté des enseignants du primaire et du secondaire, qu'elle a rencontrée à l'occasion du Congrès de l'Association pour l'enseignement de la science et de la technologie du Québec (AESTQ) à Drummondville et du Congrès de l'Association des enseignant.es du primaire (AQEP) à Québec. La Sépaq y a d'ailleurs inauguré son nouveau kiosque scolaire.

La découverte autonome

L'ensemble des plans d'éducation a aussi fait ressortir l'importance des moyens d'interprétation autonomes pour rejoindre les visiteurs. En effet, l'ensemble des parcs nationaux sont parsemés de panneaux d'interprétation, tant au sujet de la conservation des milieux naturels qu'à propos du patrimoine culturel.

Durant l'année 2023-2024, les parcs nationaux ont continué de bonifier l'offre éducative rendue disponible sur leurs territoires. Pour n'en nommer que quelques-uns, le parc national du Bic permet désormais de découvrir le Spindrift, une embarcation construite en 1927 ayant appartenu à des citoyens locaux et ayant été restaurée. Le parc national de la Jacques-Cartier offre quant à lui un nouveau rallye où neuf panneaux d'interprétation viennent ponctuer le parcours des visiteurs. Les refuges du sentier de longue randonnée du parc de la Gaspésie, qui portent le nom d'un oiseau, comptent maintenant des panneaux invitant les visiteurs à découvrir l'espèce éponyme, qu'ils risquent aussi de rencontrer sur leur parcours.

Un parcours historique composé de six panneaux a été réalisé et sera installé au printemps 2024 sur un sentier riverain du secteur Camp-de-Touage-les-Iles au parc national de la Pointe-Taillon. Cette « ligne du temps » relate l'histoire de l'endroit depuis son utilisation par les Premières Nations jusqu'à l'époque actuelle. Les textes et les illustrations des panneaux ont été développés en étroite collaboration avec la Première Nation des Pekuakamiuñuatsih.

Au parc national du Mont-Mégantic, la nouvelle animation sur la déglaciation du massif du Mont-Mégantic réalisée en collaboration avec une équipe de l'UQAM et qui présente en détail le retrait des glaces dans le sud du Québec à la fin de la dernière glaciation, est présentée en continu dans l'entrée du pavillon d'accueil du secteur de l'Observatoire.

L'éducation de la clientèle aux comportements à adopter en milieu naturel fait aussi partie des priorités de la Sépaq en matière d'éducation. L'affichage en établissement illustre notamment les précautions à prendre par rapport à la faune et à la flore et vise à sensibiliser les visiteurs sur la réglementation dans les parcs nationaux et sur la mission de conservation.

Le financement des projets de conservation et d'éducation

La Sépaq investit ses fonds propres et développe de nombreux partenariats afin de réaliser les projets de conservation visant à améliorer l'état des enjeux de conservation prioritaires, les suivis écologiques et ses connaissances ainsi qu'à réhabiliter des milieux naturels.

En 2023-2024, 3 351 655 \$ ont été investis pour les projets spéciaux en conservation liés directement à l'intégrité du milieu naturel des parcs nationaux, incluant les contributions des budgets spéciaux du MELCCFP et de la Fondation de la faune du Québec (FFQ).

Le partenaire principal de la Sépaq est le MELCCFP, qui a investi environ 1,8 million de dollars dans le cadre d'une entente de réhabilitation des milieux naturels dégradés dans les parcs nationaux. De nombreux autres partenaires externes, dont d'autres ministères, des chercheurs universitaires et des partenaires locaux et régionaux, ont aussi investi dans les projets de conservation de la Sépaq.

Rayonnement du travail de la Sépaq en matière de conservation

Pendant la dernière année, plusieurs projets ont mis en lumière les actions de conservation dans les parcs nationaux, ce qui a permis de mieux faire connaître leur mission. Les objectifs sont simples : capter l'intérêt, vulgariser et susciter la mobilisation à l'égard de la mission des parcs nationaux.

La mission et l'expertise de la Sépaq en matière de conservation ont fait l'objet de divers reportages durant la dernière année, notamment dans le cadre des émissions La semaine verte, du téléjournal de Radio-Canada et d'entrevues radio. Les reportages récents ont traité de la protection des sites de plongée en Gaspésie, de la réintégration de la rainette faux-grillon, d'astronomie, de paléontologie et de la nouvelle certification du parc national du Mont-Tremblant.

Dans un autre ordre d'idées, la Sépaq a été partenaire dans l'organisation du Colloque sur la connectivité écologique « Ensemble pour un territoire connecté et résilient », organisé par Conservation de la nature Canada et le MELCCFP dans le cadre de l'Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCÉ) et qui s'est tenu à Québec les 23 et 24 novembre 2023. La Sépaq a aussi été partenaire dans l'organisation des Ateliers sur la conservation des milieux naturels « En route vers 2030 : S'unir pour la biodiversité », en collaboration avec Nature Québec, La Fondation de la faune du Québec, le Réseau de milieux naturels protégés et Environnement et Changement climatique Canada, et qui se sont tenus à Québec les 3 et 4 avril 2024.

Développement durable



Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 de la Sépaq (PADD 2023-2028) définit les activités que la Sépaq met en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD 2023-2028).

Le développement durable est au cœur des priorités de la Sépaq et fait partie intégrante de sa mission. En effet, le développement durable et la protection de l'environnement constituent des valeurs fondamentales qui orientent les activités et le développement de l'offre touristique de la Sépaq. Un des quatre enjeux énoncés au Plan stratégique 2022-2025 de la Sépaq est d'ailleurs directement lié au développement durable.

Conformément à la *Loi sur le développement durable*, la SGDD 2023-2028 a été adoptée par le gouvernement le 29 mars 2023. En cohérence avec cette stratégie, la Sépaq a déposé un nouveau plan d'action de développement durable pour la période 2023-2028. Sommairement, le PADD 2023-2028 compte 13 actions touchant divers aspects du développement durable à la Sépaq, dont la gestion des matières résiduelles, la mobilité durable, la transformation numérique et la notion de durabilité des bâtiments et des travaux de construction afférents.

Chacune des 13 actions est jumelée à une ou plusieurs cibles et à un ou des indicateurs, permettant ainsi de mesurer son degré d'avancement.

Le PADD 2023-2028 participe précisément à certaines orientations de la SGDD 2023-2028 :

- Orientation 1 – Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable;
- Orientation 2 – Agir en faveur de la nature et pour la santé;
- Orientation 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation.



PARC NATIONAL DU MONT-MÉGANTIC

Réalisations marquantes en 2023-2024

L'année financière 2023-2024 a été marquée par de nombreuses réalisations en matière de développement durable. En plus de la première année de réalisation du PADD 2023-2028, la Sépaq a mis en place de nombreuses initiatives parallèles visant à appuyer ses opérations et ses activités.

D'abord, afin de mieux refléter l'importance du développement durable au sein de son organisation, la Sépaq a incorporé les conseillers en aménagement forestier à l'équipe de développement durable. Outre les aspects de conservation et de protection associés à la sylviculture dans les parcs nationaux et les établissements touristiques, la Sépaq investit beaucoup d'effort en vue d'harmoniser la planification et l'exploitation des ressources forestières en fonction de la vocation distinctive des réserves fauniques et du mandat qui lui a été confié par l'État. Dans la perspective du développement durable, la Sépaq considère qu'un aménagement forestier qui intègre de manière optimale les usages aux enjeux de conservation et de mise en valeur faunique et récréative propres aux réserves fauniques contribuerait à la création de richesses diversifiées tout en générant des bénéfices, tant sur le plan social et économique que sur le plan environnemental.

Au regard de l'aménagement durable des territoires et en lien avec le mandat de gestion octroyé à la Station touristique de Duchesnay à titre de station forestière, une mise à jour du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFI-O) de cet établissement a été réalisée cette année.

Sur le plan de la lutte aux changements climatiques, la Sépaq continue ses efforts de diminution de ses émissions de carbone en concordance avec sa planification stratégique 2022-2025. En 2023-2024, elle a réduit les émissions de gaz à effet de serre (GES) de catégories 1 et 2 de 17,7 % par rapport à ses émissions de 2019-2020. Parmi les changements notables, notons la mise en place d'une fournaise à la biomasse de 120 kilowatts à l'Auberge de montagne des Chic-Chocs.

La Sépaq a aussi poursuivi la transition énergétique de sa flotte de véhicules. Au total, pour l'année 2023-2024, 53 véhicules électriques, hybrides ou hybrides rechargeables ont été acquis. Un total de 166 bornes de recharge ont été déployées à travers les établissements afin de desservir les véhicules de la flotte de la Sépaq ainsi que ceux de sa clientèle.


Durant l'année financière 2023-2024 et faisant suite aux événements météorologiques extrêmes survenus durant la haute saison 2023, la Sépaq a amorcé officiellement des démarches transversales de réflexion sur l'adaptation aux changements climatiques. L'équipe de développement durable a notamment réalisé un atelier de travail au sein des parcs nationaux, qui a permis de mieux cerner les aléas climatiques qui ont des impacts notables sur les infrastructures de la Sépaq.

Résultats du PADD 2023-2028 pour l'année financière 2023-2024

1. Générer un projet d'économie circulaire avec le remplacement des toiles des prêts-à-camper

Indicateur 1.1

Nombre d'ententes de partenariat avec un organisme québécois (0)


Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026	Cible 2026-2027	Résultat 2026-2027	Cible 2027-2028	Résultat 2027-2028
1	 1	1		1		1		1	

Un contrat de service a été conclu en 2023 avec l'entreprise Récupex, un organisme sans but lucratif voué à l'insertion socio-professionnelle de personnes en situation d'exclusion, à la protection de l'environnement et à la protection des ressources et spécialisé dans la récupération.

Ce contrat a pour objet la récupération des toiles usagées de prêt-à-camper et leur transformation en porte-bûches et autres objets.

Indicateur 1.2

Proportion annuelle des toiles de PAC en fin de vie détournée de l'enfouissement (0 %)

Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026	Cible 2026-2027	Résultat 2026-2027	Cible 2027-2028	Résultat 2027-2028
75 %	 80 %	75 %		75 %		75 %		75 %	


Des 64 toiles de PAC jugées en fin de vie en 2023-2024, il a été confirmé que 51 d'entre elles ont été récupérées dans le cadre de l'entente avec Récupex.

Les autres toiles peuvent avoir été conservées par les établissements afin de les utiliser pour la réparation d'autres toiles ou avoir été envoyées à l'enfouissement en raison de leur état.

2. Créer un puits de carbone à la station forestière de Duchesnay

Indicateur 2.1

Pourcentage d'avancement du processus de création d'un puits de carbone (0 %)

Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026	Cible 2026-2027	Résultat 2026-2027	Cible 2027-2028	Résultat 2027-2028
20 %	 20 %	40 %		60 %		80 %		100 %	


Le processus d'implantation des diverses stratégies et outils afin d'officialiser la mise en place d'un puits de carbone à la station forestière de Duchesnay se définit en 5 étapes.

La première, la détermination de la mise en place d'îlots de vieillissement où aucune activité de récolte ne sera réalisée (zonage volontaire), est complétée.

3. Améliorer l'état de la situation des espèces fauniques et floristiques des parcs nationaux de la Sépaq

Indicateur 3.1

Proportion des stratégies de conservation réalisées (33 %)


Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026	Cible 2026-2027	Résultat 2026-2027	Cible 2027-2028	Résultat 2027-2028
45 %	 64,5 %	55 %		65 %		75 %		45 %	

Sur les 152 objectifs du plan de conservation prévus être atteints au 31 mars 2024, 98 l'ont été.

4. Accroître l'achalandage des territoires de la Sépaq

Indicateur 4.1


Augmentation annuelle de l'achalandage des établissements de la Sépaq par rapport à l'année précédente (9,1 M de jours de visite³)

Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026	Cible 2026-2027	Résultat 2026-2027	Cible 2027-2028	Résultat 2027-2028
2,8 %	 2,8 %	2,8 %		2,8 %		2,8 %		2,8 %	

5. Soutenir la pratique d'activité durable dans la nature à la Sépaq

Indicateur 5.1

Proportion des stratégies d'éducation réalisées (45 %)


Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026	Cible 2026-2027	Résultat 2026-2027	Cible 2027-2028	Résultat 2027-2028
55 %	 69 %	75 %		45 %		55 %		75 %	

Sur les 55 objectifs du plan d'éducation prévus être atteints au 31 mars 2024, 38 l'ont été.

6. Évaluer la durabilité des actions structurantes de la Sépaq

Indicateur 6.1

Proportion annuelle du nombre d'actions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (100 %)

Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026	Cible 2026-2027	Résultat 2026-2027	Cible 2027-2028	Résultat 2027-2028
100 %	 100 %	100 %		100 %		100 %		100 %	

En 2023-2024, les actions structurantes de la Sépaq ont été le développement de trois nouveaux territoires, soit celui de la seigneurie de la Rivière-Madeleine annexé à la réserve faunique des Chic-Chocs, celui de la partie sud de Safari Anticosti annexé à Sépaq Anticosti et le secteur des Chutes du Moulin annexé au parc national de Plaisance.


Pour chacun de ces trois territoires, une évaluation de la durabilité a été complétée.

³ Valeur corrigée pour retirer les effets exceptionnels et ponctuels des deux éditions de la carte *Bonjour Québec* émises durant la pandémie

7. Accroître la part des acquisitions responsables à la Sépaq

Indicateur 7.1

Proportion annuelle des acquisitions de la Sépaq publiées sur le SEO, intégrant au moins une composante responsable (12,35 %)


Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026	Cible 2026-2027	Résultat 2026-2027	Cible 2027-2028	Résultat 2027-2028
20 %	 65,98 %	25 %		35 %		45 %		50 %	

Au 31 mars 2024, 223 contrats sur 338 incluaient au moins un indicateur d'acquisition responsable.

8. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques de la Sépaq

Indicateur 8.1


Pourcentage d'avancement du processus de migration et de fermeture des serveurs de la Sépaq (118)

Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026	Cible 2026-2027	Résultat 2026-2027	Cible 2027-2028	Résultat 2027-2028
22,5 %	 4,2 %	55 %		80 %		90 %		100 %	

La VP RI a reporté les actions de migration prévues en 2023-2024 sur les deux années subséquentes dans le cadre du projet Consolidation des centres de traitement informatique (CCTI). Sur un total de 143 serveurs, seulement 6 ont été mis hors service en 2023-2024. La migration des serveurs s'est faite vers une région où l'électricité est renouvelable.

Indicateur 8.2

Indice de maturité numérique (s. o. nouvel indicateur)


Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026	Cible 2026-2027	Résultat 2026-2027	Cible 2027-2028	Résultat 2027-2028
20 % (Modéré)	 20 %	30 % (Modéré)		40 % (Intermédiaire)		50 % (Intermédiaire)		60 % (Avancé)	

Le calcul de l'indice de maturité numérique est réalisé selon le questionnaire « Mesure de la maturité des ministères et organismes gouvernementaux du Québec en regard des pratiques écoresponsables liées aux technologies de l'information et des communications ». Cet indice est développé par le MELCCFP et l'Académie de la transformation numérique (ATN).

9. Réduire les émissions de GES du parc immobilier et des infrastructures de la Sépaq

Indicateur 9.1

Pourcentage de réduction des émissions de GES par mètre carré par rapport à l'année de référence (11,98 tCO₂ éq./m²)

Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026	Cible 2026-2027	Résultat 2026-2027	Cible 2027-2028	Résultat 2027-2028
-2,5 %	 -1,34 %	-5 %		-7,5 %		-10 %		-12,5 %	


Malgré les efforts mis en place pour décarboner ses bâtiments, la Sépaq n'a pas atteint l'objectif fixé pour 2023-2024.

Des initiatives telles que l'installation d'une cyberbatterie, une unité d'accumulation d'énergie conçue à partir de batteries automobiles usagées, pour alimenter en électricité un accueil de la réserve faunique de Mastigouche et la réfection du restaurant l'Alizé de l'Aquarium du Québec ont tout de même permis d'éviter l'utilisation de milliers de litres de combustibles fossiles.

10. Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation à la Sépaq

Indicateur 10.1

Mise à jour des documents d'appel d'offres

Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026	Cible 2026-2027	Résultat 2026-2027	Cible 2027-2028	Résultat 2027-2028
50 %	 50 %	100 %		s. o.		s. o.		s. o.	

En 2023-2024, une revue de littérature a été réalisée afin de déterminer les principes d'écogestion applicable dans le contexte d'opération de la Sépaq.

Cette revue de littérature marque la première de deux phases de la mise à jour visant à inclure ces principes aux documents d'appel d'offres.

Indicateur 10.2

Proportion des contrats de travaux de construction / rénovation incluant des principes d'écogestion (s. o. nouvel indicateur)


Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026	Cible 2026-2027	Résultat 2026-2027	Cible 2027-2028	Résultat 2027-2028
s. o.	s. o.	s. o.		100 %		100 %		100 %	

L'indicateur 10.1 doit, au préalable, être complété à 100 %.

11. Amélioration de la gestion des matières résiduelles de la Sépaq

Indicateur 11.1

Nombre d'établissements ayant demandé la certification IOR+ (0)


Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026	Cible 2026-2027	Résultat 2026-2027	Cible 2027-2028	Résultat 2027-2028
0	 0	11		22		34		46	

Bien qu'il soit prévu qu'aucun établissement ne soit certifié en 2023-2024, la majorité des documents justificatifs communs ont été compilés et des outils préparés pour faciliter la tâche aux établissements.

12. Accroître la proportion de véhicules à faibles émissions et à zéro émission au sein de la flotte des parcs nationaux

Indicateur 12.1

Proportion de véhicules hybrides, hybrides rechargeables et électriques au sein de la flotte des parcs nationaux (8,8 %)

Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026	Cible 2026-2027	Résultat 2026-2027	Cible 2027-2028	Résultat 2027-2028
12 %	 12,69 %	16 %		20,5 %		25 %		30 %	


À la fin de l'année financière 2023-2024, la flotte des parcs nationaux comptait 449 véhicules routiers.

De ce nombre, 30 étaient des véhicules 100 % électriques, 15 des véhicules hybrides rechargeables et 12 des véhicules hybrides, pour un total de 57 véhicules.

13. Promouvoir la mobilité durable auprès des employés de la Sépaq

Indicateur 13.1

La somme des incitatifs versés annuellement par rapport au nombre d'heures régulières travaillées (0,0453 \$/h)

Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026	Cible 2026-2027	Résultat 2026-2027	Cible 2027-2028	Résultat 2027-2028
Rendre compte de la participation financière de la Sépaq	 0,0921 \$/h	Rendre compte de la participation financière de la Sépaq		Rendre compte de la participation financière de la Sépaq		Rendre compte de la participation financière de la Sépaq		Rendre compte de la participation financière de la Sépaq	

En 2023-2024, 98 900 \$ ont été versés à titre d'incitatif à la mobilité durable (allocations de mobilité durable et frais de transport en commun) pour un peu plus de 1 074 000 heures régulières travaillées.



Occupation et vitalité du territoire

Contexte

Le territoire public et son accessibilité revêtent une importance considérable pour les régions. Les Québécois sont de plus en plus animés d'une fierté toute légitime à l'endroit des territoires confiés à la Sépaq. Celle-ci contribue de façon significative à l'essor économique du Québec, plus spécifiquement au développement du tourisme de nature et du plein air, entre autres par la mise en place de partenariats en région. La Sépaq est fière de s'associer à des entreprises régionales dans le cadre de son exploitation, contribuant ainsi au dynamisme économique des territoires.

La Sépaq favorise la participation des intervenants régionaux à la réalisation de sa mission afin de s'assurer que les actions posées sont en harmonie avec la vision régionale. Pour faciliter cette concertation, les parcs nationaux et les réserves fauniques se sont respectivement dotés de tables d'harmonisation et de comités consultatifs locaux, lesquels sont composés d'intervenants régionaux et de représentants de la Sépaq. Les établissements touristiques ont aussi de telles instances en place. Celles-ci jouent un rôle-conseil très constructif sur différents sujets comme les orientations, l'offre de services, les plans d'action, les budgets et les plans de mise en valeur des établissements.

La Sépaq constitue un acteur important de l'occupation et de la vitalité des territoires. Ainsi, en plus des résultats inscrits aux indicateurs et cibles de son plan stratégique, celle-ci pose également de nombreuses actions quotidiennes ayant un impact majeur sur le développement et la mise en valeur des régions du Québec.

Présence de la Sépaq en région

Les établissements de la Sépaq se trouvent dans 14 des 17 régions administratives du Québec.

Région administrative	Établissements		
	Secteur faunique	Parcs nationaux	Secteur touristique
Abitibi-Témiscamingue	Réserve faunique La Vérendrye – secteur Abitibi	Parc national d'Aigüebelle Parc national d'Opémican	
Bas-Saint-Laurent	Réserve faunique de Rimouski Réserve faunique de Matane	Parc national du Bic Parc national du Lac-Témiscouata	Auberge de montagne des Chic-Chocs
Capitale-Nationale	Réserve faunique des Laurentides Réserve faunique de Portneuf	Parc national de la Jacques-Cartier Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie Parc national des Grands-Jardins	Aquarium du Québec Station touristique Duchesnay Parc de la Chute-Montmorency
Centre-du-Québec			Camping des Voltigeurs
Chaudière-Appalaches		Parc national de Frontenac	
Côte-Nord	Réserve faunique Port-Cartier-Sept-Îles Sépaq Anticosti	Parc national d'Anticosti	
Estrie		Parc national du Mont-Orford Parc national de la Yamaska Parc national du Mont-Mégantic Parc national de Frontenac	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Réserve faunique des Chic-Chocs Réserve faunique de Port-Daniel	Parc national de la Gaspésie Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé Parc national de Miguasha	Gîte du Mont-Albert
Lanaudière	Réserve faunique Rouge-Matawin Réserve faunique Mastigouche	Parc national du Mont-Tremblant	

Région administrative	Établissements		
	Secteur faunique	Parcs nationaux	Secteur touristique
Laurentides	Réserve faunique Rouge-Matawin Réserve faunique de Papineau-Labelle	Parc national du Mont-Tremblant Parc national d'Oka	
Mauricie	Réserve faunique du Saint-Maurice Réserve faunique Mastigouche		
Montérégie		Parc national des Îles-de-Boucherville Parc national du Mont-Saint-Bruno	
Outaouais	Réserve faunique La Vérendrye – secteur Outaouais Réserve faunique de Papineau-Labelle	Parc national de Plaisance	Centre touristique du Lac-Simon
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Réserve faunique Ashuapmushuan Réserve faunique des Laurentides	Parc national de la Pointe-Taillon Parc national des Monts-Valin Parc national du Fjord-du-Saguenay Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent	Centre touristique du Lac-Kénogami



Plan d'action spécifique en occupation et vitalité du territoire de la Sépaq

Selon la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3), la Sépaq doit, dans une planification pluriannuelle, présenter et rendre publique sa contribution à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (ci-après désignée la « Stratégie »). La Stratégie a été adoptée dans l'objectif de dynamiser et d'outiller les régions du Québec dans leur développement et leur prospérité. Elle cible notamment, par région administrative, les priorités et les projets à mettre en œuvre afin d'en assurer l'occupation et la vitalité.

Par son plan d'action spécifique en occupation et vitalité du territoire, la Sépaq participe à la concrétisation de l'objectif principal de la Stratégie. En effet, l'organisation prévoit des réponses, en fonction des activités qu'elle exerce et des priorités ciblées, par région, dans 14 des 17 régions administratives visées par la Stratégie. Le plan d'action comporte les priorités régionales de la Stratégie découlant directement de la mission et du champ d'intervention de la Sépaq dans chacune des régions administratives où un ou plusieurs de ses établissements sont présents.

Pour la première moitié de la période couverte par la Stratégie, la Sépaq avait été invitée à élaborer son Plan d'action spécifique en occupation et vitalité du territoire 2018-2020. Ce plan définit les activités que la Sépaq met en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs du plan d'action. La Stratégie a fait l'objet d'une actualisation pour la période 2020-2022 et la Sépaq a apporté les ajustements nécessaires à son plan d'action spécifique en occupation et vitalité des territoires afin d'adapter ses réponses aux priorités régionales actualisées. Le Plan d'action spécifique en occupation et vitalité des territoires 2020-2022 (ci-après le « Plan d'action 2020-2022 ») a ainsi été produit.

Le Plan d'action 2020-2022 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024, le tout suivant les directives du gouvernement du Québec⁴. Puisque les cibles du Plan 2020-2022 sont arrimées directement avec les cibles du Plan stratégique de la Sépaq, la Sépaq a profité de sa prolongation pour l'actualiser conformément à son nouveau Plan stratégique 2022-2025 (ci-après le « Plan stratégique »), le tout aux fins de cohésion.

Les tableaux ci-dessous présentent l'arrimage des priorités régionales de la Stratégie aux orientations et objectifs énoncés au Plan stratégique. La Sépaq évoluant majoritairement en région et ayant basé ses actions dans cette optique, les résultats sont ainsi observés à l'échelle de la province.

Quant aux résultats détaillés pour 2023-2024, ceux-ci sont disponibles à même les résultats du Plan stratégique 2022-2025 de la Sépaq, présentés en conclusion de la section Plan stratégique 2022-2025 du présent rapport annuel.

⁴ Décret 708-2022.

Mise en valeur du patrimoine et développement durable

ORIENTATION 1

Assurer la mise en valeur et la conservation du patrimoine qui lui est confié

État de la réalisation

En cours : La mise en œuvre des objectifs a débuté avant l'année 2023-2024, s'est poursuivie en 2023-2024, mais n'est pas encore terminée.

Les résultats détaillés d'atteinte des objectifs pour 2023-2024 sont disponibles à même les résultats du Plan stratégique 2022-2025 de la Sépaq, présentés en conclusion de la section Plan stratégique 2022-2025 du présent rapport annuel.

Objectifs (actions/réponses)	Régions visées	Priorités régionales liées à la Stratégie
<ul style="list-style-type: none"> › Veiller au maintien ou à l'amélioration de la santé des écosystèmes (1.1) › Investir de manière optimale dans la pérennité du patrimoine bâti (1.2) › Réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq (1.3) 	Abitibi-Témiscamingue	<p>Priorité 4 – Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations.</p> <p>Priorité 6 – Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.</p>
	Bas-Saint-Laurent	Priorité 3 – Agir pour un environnement sain et une vie de qualité.
	Chaudière-Appalaches	Priorité 4 – Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.
	Côte-Nord	Priorité 5 – Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement.
	Estrie	<p>Priorité 7 – Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs.</p> <p>Priorité 16 – Conserver et protéger les milieux naturels.</p>
	Lanaudière	Priorité 4 – Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles.
	Laurentides	<p>Priorité 2 – Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens.</p> <p>Priorité 4 – Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale.</p>
	Mauricie	<p>Priorité 5 – Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population.</p> <p>Priorité 6 – Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement.</p>
	Montérégie	<p>Priorité 5 – Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie.</p> <p>Priorité 6 – Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles.</p>
	Outaouais	<p>Priorité 2 – Favoriser un développement fort et durable des communautés fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains.</p> <p>Priorité 4 – Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable.</p>
Saguenay-Lac-Saint-Jean	<p>Priorité 2 – Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire; optimiser les installations portuaires; compléter l'autoroute Alma-La Baie; développer le potentiel aéroportuaire; assurer une meilleure connexion entre la région et le territoire du Plan Nord.</p> <p>Priorité 6 – Premières Nations – S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay-Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.</p>	

Expérience employé

ORIENTATION 2

Offrir une expérience employé unique

État de la réalisation

En cours : La mise en œuvre des objectifs a débuté avant l'année 2023-2024, s'est poursuivie en 2023-2024, mais n'est pas encore terminée.

Les résultats détaillés d'atteinte des objectifs pour 2023-2024 sont disponibles à même les résultats du Plan stratégique 2022-2025 de la Sépaq, présentés en conclusion de la section Plan stratégique 2022-2025 du présent rapport annuel.

Objectifs (actions/réponses)	Régions visées	Priorités liées (Stratégie)
<ul style="list-style-type: none"> › Attirer de nouveaux talents (2.1) › Instaurer une culture de prévention en matière de santé et de sécurité du travail (2.2) 	Abitibi-Témiscamingue	<p>Priorité 2 – Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.</p> <p>Priorité 3 – Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants.</p>
	Bas-Saint-Laurent	Priorité 4 – Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamique et diversifiée.
	Centre-du-Québec	Priorité 2 – Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région.
	Chaudière-Appalaches	<p>Priorité 9 – Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail.</p> <p>Priorité 11 – Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes.</p>
	Côte-Nord	Priorité 7 – Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir.
	Estrie	Priorité 1 – Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises.
	Gaspésie	<p>Priorité 1 – Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région.</p> <p>Priorité 5 – Participer au développement économique et à la création d'emplois.</p>
	Lanaudière	<p>Priorité 2 – Assurer une réponse adéquate aux défis de la pénurie de main-d'œuvre notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> › le développement d'une stratégie régionale d'attraction et de rétention de main-d'œuvre; › l'intégration adéquate des travailleurs immigrants (en entreprise et dans la communauté); › le recours à la mutualisation des ressources; › l'intégration en emploi des personnes d'expérience; › la valorisation des métiers.
	Mauricie	<p>Priorité 1 – Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive.</p> <p>Priorité 2 – Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel.</p>
Montérégie	Priorité 4 – Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.	

Expérience client

ORIENTATION 3

Offrir une expérience client distinctive

État de la réalisation

En cours : La mise en œuvre des objectifs a débuté avant l'année 2023-2024, s'est poursuivie en 2023-2024, mais n'est pas encore terminée.

Les résultats détaillés d'atteinte des objectifs pour 2023-2024 sont disponibles à même les résultats du Plan stratégique 2022-2025 de la Sépaq, présentés en conclusion de la section Plan stratégique 2022-2025 du présent rapport annuel.

Objectifs (actions/réponses)	Régions visées	Priorités liées (Stratégie)
<ul style="list-style-type: none"> › Bonifier l'expérience client (3.1) › Optimiser l'offre de produits et services (3.2) › Fidéliser et reconnaître la clientèle (3.3) 	Capitale-Nationale	Priorité 3 – Développer les infrastructures touristiques.
	Centre-du-Québec	Priorité 6 – Développer la notoriété de la région.
	Chaudière-Appalaches	Priorité 6 – Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches.
	Estrie	Priorité 5 – Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités.
	Gaspésie	<p>Priorité 4 – Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région.</p> <p>Priorité 7 – Soutenir les secteurs d'activités phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres.</p>
	Lanaudière	<p>Priorité 1 – Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique.</p> <p>Priorité 10 – Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional.</p>
	Mauricie	<p>Priorité 1 – Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive.</p> <p>Priorité 2 – Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel.</p>
	Montérégie	Priorité 7 – Promouvoir et développer le tourisme.
	Outaouais	Priorité 3 – Construire une identité régionale forte.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Priorité 12 – Tourisme – Consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques.	

Performance organisationnelle

ORIENTATION 4


Accroître l'agilité et l'efficience

État de la réalisation

En cours : La mise en œuvre des objectifs a débuté avant l'année 2023-2024, s'est poursuivie en 2023-2024, mais n'est pas encore terminée.

Les résultats détaillés d'atteinte des objectifs pour 2023-2024 sont disponibles à même les résultats du Plan stratégique 2022-2025 de la Sépaq, présentés en conclusion de la section Plan stratégique 2022-2025 du présent rapport annuel.

Objectifs (actions/réponses)	Régions visées	Priorités liées (Stratégie)
<ul style="list-style-type: none"> › Déployer des solutions technologiques favorisant l'autonomie de la clientèle (4.1) 	Abitibi-Témiscamingue	Priorité 1 – Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région.
	Capitale-Nationale	Priorité 4 – Assurer le déploiement du numérique.
	Centre-du-Québec	Priorité 3 – Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication.
	Estrie	Priorité 14 – Améliorer la disponibilité de services de télécommunication partout en Estrie et favoriser leur utilisation pour l'information et la formation des citoyens.
	Lanaudière	Priorité 1 – Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique.

A photograph of two people paddleboarding on a calm lake during sunset. The person in the foreground is a woman wearing a white long-sleeved shirt, dark leggings, a white cap, and a blue and red life vest. She is standing on a white paddleboard with a red deck and is using a black paddle. The person in the background is a man wearing a blue life vest and a hat, also on a paddleboard. The water is dark with ripples, and the sky is filled with soft, colorful clouds. In the distance, there are forested hills and mountains under a twilight sky.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Sépaq

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Sépaq est disponible sur le site Web de la Sépaq, sous l'onglet « Notre organisation – Conseil d'administration ».

Définitions et interprétation

Définitions

1. Dans ce Code, à moins que le contexte ne s'y oppose, les définitions suivantes s'appliquent :

Code : Désigne le présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des établissements de plein air du Québec.

Conflit d'intérêts : On entend par situation de Conflit d'intérêts, toute situation où les intérêts personnels de l'administrateur ou ceux de son conjoint, d'un membre de sa famille ou d'un partenaire d'affaires ou d'une personne morale ou autre entité dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions, pourraient entrer en conflit réel ou apparent avec les intérêts de la Société des établissements de plein air du Québec. Un Conflit d'intérêts ne concerne pas exclusivement des opérations financières ou des avantages économiques. Il peut aussi prendre diverses formes : influencer une décision ou accorder un Traitement de faveur à des personnes physiques ou morales. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société des établissements de plein air du Québec. Le risque que cela se produise est suffisant. Toute situation susceptible d'entacher la loyauté, l'Intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition.

Conseil : Désigne le conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec.

Comité : Désigne le comité de gouvernance et d'éthique prévu par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02).

Information confidentielle : Toute information ayant trait à la Société des établissements de plein air du Québec ou toute information de nature stratégique, financière, commerciale, syndicale qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque, de compromettre la réalisation d'une opération ou d'un projet auquel la Société des établissements de plein air du Québec participe ou d'entraîner une perte à la Société des établissements de plein air du Québec.

Intégrité : État d'une personne qui honore ses engagements, en y donnant suite en temps opportun ou en dénonçant qu'elle ne pourra le faire à compter du moment où elle en est consciente, aux personnes ayant des attentes quant auxdits engagements, tout en prenant soin d'atténuer ou de réparer tous les inconvénients subis par ces personnes et découlant de son incapacité à y donner suite.

Loi : Désigne la *Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec* (RLRQ, chapitre S-13.01).

Personne liée : Le ou la conjoint(e) de l'administrateur, un enfant de l'administrateur ou de sa ou de son conjoint(e), un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ou une personne morale ou autre entité dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions ou une fiducie ou succession dans laquelle l'administrateur a un droit appréciable ou dans laquelle il exerce des fonctions de direction ou un rôle décisionnel.

Sépaq : Désigne la Société des établissements de plein air du Québec.

Définitions et interprétation

Interprétation

2. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

Portée du Code

Objets

3. **(1)** Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'Intégrité et l'impartialité de l'administration de la Sépaq, de favoriser la transparence au sein de la Sépaq et de responsabiliser ses administrateurs.
3. **(2)** Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Sépaq auxquels les administrateurs doivent se soumettre. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Sépaq, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

Champ d'application

4. Le présent Code s'applique aux administrateurs de la Sépaq.

Entrée en vigueur

5. Le présent Code entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil, soit le 20 mars 2009 (révisé le 13 janvier 2012, le 14 juin 2013, le 4 décembre 2015, le 8 février 2018, le 7 février 2020, le 9 avril 2021 et le 3 juin 2022). Il n'a aucun effet rétroactif.

Principes d'éthique

Réalisation de la mission

6. **(1)** Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Sépaq et à la bonne administration de ses biens. Dans ce contexte, l'administrateur doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son Intégrité de manière à favoriser l'accomplissement

efficace, équitable et efficace des objectifs assignés à la Sépaq par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

6. (2) La contribution de l'administrateur doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. L'administrateur doit entretenir, à l'égard de toute personne et de la Sépaq, des relations fondées sur le respect, l'écoute, la coopération, l'ouverture d'esprit, l'inclusivité et le professionnalisme.

Respect des règles

7. (1) L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1) et le présent Code. Ce dernier reflète et, le cas échéant, complète les dispositions prévues par la Loi et le règlement.
7. (2) L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
7. (3) Le présent Code ne reprend pas tous les sujets traités dans la Loi, le règlement ou d'autres lois ou dispositions applicables à l'un ou l'autre des administrateurs, dont la rémunération et les activités politiques.

Professionalisme

8. (1) Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Sépaq. Il a le devoir de prendre connaissance,

de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixés par la Sépaq. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Sépaq exerce ses activités.

8. (2) La Sépaq doit collaborer avec l'administrateur pour le supporter dans l'exercice de ses fonctions.
8. (3) L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs et les partenaires de la Sépaq, le public ainsi qu'avec l'actionnaire de la Sépaq.
8. (4) En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le président du Conseil.

Adhésion

9. Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'administrateur. Il doit confirmer son adhésion au Code dans les 30 jours suivant le début de son mandat ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.

Règles de déontologie

Neutralité politique, réserve et activités extérieures

Respect de la Sépaq

10. (1) En tout temps, l'administrateur doit s'abstenir de tenir des propos de nature à discréditer ou à ternir l'image ou la réputation de la Sépaq y compris dans les médias sociaux et les sites de collaboration.
10. (2) L'administrateur doit éviter de participer directement ou indirectement à des activités qui portent préjudice aux intérêts, à l'image ou à la réputation de la Sépaq.

Neutralité politique

11. (1) L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
11. (2) Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Sépaq, de près ou de loin, à une démarche personnelle touchant des activités politiques.

Manifestation publique

12. (1) L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
12. (2) L'administrateur qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale au palier fédéral, provincial, municipal ou scolaire doit en informer le président du Conseil. Le président du Conseil ou le président-directeur général qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.



PARC NATIONAL DES HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE

Offre d'emploi

13. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

Affaires personnelles

14. L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

Traitement de l'information

Confidentialité

15. (1) L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. De plus, il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Sépaq.

15. (2) L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Protection de l'information confidentielle

16. L'administrateur se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle :

- › il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître;
- › s'il utilise un système de courrier électronique ou toute autre forme de messagerie électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Sépaq touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas transmettre à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Sépaq;
- › il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment :
 - de ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Informations confidentielles;
 - ne pas communiquer ou laisser à la vue de tiers le mot de passe donnant accès aux documents porteurs d'Informations confidentielles;
 - de prendre des mesures appropriées pour assurer la protection des documents porteurs d'Informations confidentielles quel que soit le support;
 - d'éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des Informations confidentielles;

- d'identifier sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
- de se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, destruction informatique, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'administrateur.

Confidentialité des informations fournies

17. La Sépaq prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs dans le cadre de l'application du présent Code.

Obligations après la cessation des fonctions

18. (1) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Sépaq.

18. (2) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Sépaq, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

18. (3) Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Sépaq est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

18. (4) L'administrateur en poste ne peut traiter, dans les circonstances qui sont prévues au troisième alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Éviter les conflits d'intérêts

Situation conflictuelle et dénonciation

19. (1) L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit éviter de se placer dans une situation susceptible d'influer sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.

19. (2) L'administrateur doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Sépaq ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Sépaq.

19. (3) Un administrateur ne doit offrir aucun service-conseil ou autres services à la Sépaq, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une personne morale ou d'une autre entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts importants.

19. (4) Chaque administrateur doit, lors de son entrée en fonction, annuellement et dans les meilleurs délais après la survenance d'un changement significatif, communiquer au président du Conseil la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales ou autres entités de même que la liste de tels intérêts que détient toute Personne liée avec un relevé de toutes opérations ayant modifié ces listes dans le cours de l'année.

19. (5) L'administrateur en situation de Conflit d'intérêts doit en aviser par écrit le président du Conseil et le secrétaire et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la personne morale ou autre entité dans laquelle il a ces intérêts. Il doit en outre dénoncer verbalement cette situation à toute séance qui aborde un sujet touchant ces intérêts, afin que cette dénonciation et son retrait de la séance soient dûment consignés au mémoire de délibérations.

Conflit d'intérêts

20. En ce qui concerne les Conflits d'intérêts, l'administrateur doit se conformer à l'article 9 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02).

Biens de la Sépaq

21. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Sépaq avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

Avantages et cadeaux

22. (1) L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

22. (2) Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Sépaq.

23. (1) L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

23. (2) L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

Mise en œuvre

Adoption et révision

24. Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité qui en assure la révision.

Révision du code

25. Le Comité doit :

- › réviser tous les deux ans le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation;
- › assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code.

Application

26. (1) Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Sépaq.

26. (2) Le président du Conseil a pour mandat :

- › de donner son avis et de fournir son soutien à la Sépaq et à tout membre du Conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- › de traiter toute demande d'information relative au présent Code;
- › de faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code.

26. (3) Dans le cadre de la réalisation de ce mandat, le président du Conseil peut, au besoin, s'adresser au Comité.

Dénonciation d'une violation

27. (1) L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au président du Conseil ou, si c'est ce dernier qui est en cause, à l'autorité compétente mentionnée à l'article 31 du présent Code.

27. (2) Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- › l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- › la description de la violation;
- › la date ou la période de survenance de la violation;
- › une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

27. (3) Le président du Conseil préserve, dans la mesure du possible, l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

27. (4) Lorsque le président du Conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le Conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.

Déclarations

Types de déclarations

- 28. (1) ADHÉSION :** L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs » reproduit à l'annexe A du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours suivant sa nomination ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.
- 28. (2) INTÉRÊTS :** L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'intérêts » reproduit à l'annexe B du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de sa nomination et dans les 90 jours suivant le 31 mars de chaque année durant laquelle il demeure en fonction.
- 28. (3) MODIFICATIONS D'INTÉRÊTS :** L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration de modifications d'intérêts » reproduit à l'annexe C du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif au contenu de l'annexe B.
- 28. (4) NON-PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS :** L'administrateur fournit, s'il y a lieu, au président du Conseil, le formulaire « Déclaration de non-participation aux discussions » reproduit à l'annexe D du présent Code, dûment rempli et signé.

Dossiers

- 28. (5)** Le président du Conseil remet les documents reçus en application du présent article au secrétaire de la Sépaq qui les conserve dans les dossiers de la Sépaq.

Procédure de délibération

- 29.** Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne de l'administrateur ou s'il s'agit d'une personne morale ou autre entité déclarée par l'administrateur conformément à l'annexe D, le secrétaire applique la procédure de délibération relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe E du présent Code.

Archives

- 30. (1)** Le secrétaire de la Sépaq tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.
- 30. (2)** Il doit en outre prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la confidentialité des informations fournies par les administrateurs en vertu du présent Code.

Processus disciplinaire

Autorité compétente

- 31.** Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque le président du Conseil ou un administrateur nommé par le gouvernement est en cause.

Sanctions et procédures

- 32. (1)** L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
- 32. (2)** L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
- 32. (3)** Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent Code, le secrétaire général du Conseil exécutif lui impose une sanction.
- 32. (4)** En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé par le gouvernement, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération, le cas échéant, l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.
- 32. (5)** La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
- 32. (6)** Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

Coordonnées des établissements

Parcs nationaux

Parc national d'Aiguebelle

Directeur : Frédéric Bilodeau
12 373, route d'Aiguebelle
Rouyn-Noranda (Québec) J0Z 2Y0
Téléphone : 819 637-2480
Télécopieur : 819 637-7106
Courriel : parc.aiguebelle@sepaq.com

Parc national d'Anticosti

Directeur : Éric Harnois
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Port-Menier, Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télécopieur : 418 535-0289
Courriel : parc.anticosti@sepaq.com

Parc national du Bic

Directeur : Martin Ouellet
3382, route 132 Ouest, case postale 2066
Rimouski (Québec) G0L 1B0
Téléphone : 418 736-5035
Télécopieur : 418 736-5039
Courriel : parc.bic@sepaq.com

Parc national du Fjord-du-Saguenay

Directeur : Jérôme Gouron
91, rue Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : 418 272-1509
Télécopieur : 418 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de Frontenac

Directeur : Mathieu Labrie
599, chemin des Roy
Sainte-Praxède (Québec) G0M 1H1
Téléphone : 418 486-2300
Télécopieur : 418 486-2226
Courriel : parc.frontenac@sepaq.com

Parc national de la Gaspésie

Directeur : Pascal Lévesque
1981, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-7494
Télécopieur : 418 763-9492
Courriel : parc.gaspesie@sepaq.com

Parc national des Grands-Jardins

Directeur : André Rouleau
25, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1C2
Téléphone : 418 439-1227
Télécopieur : 418 439-1228
Courriel : parc.grands-jardins@sepaq.com

Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Directeur : André Rouleau
25, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1C2
Téléphone : 418 439-1227
Télécopieur : 418 439-1228
Courriel : parc.hautes-gorges@sepaq.com

Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Directeur : Rémi Plourde
4, rue du Quai, case postale 310
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : 418 782-2240
Télécopieur : 418 782-2241
Courriel : parc.ibrperce@sepaq.com

Parc national des Îles-de-Boucherville

Directeur : Cédric Landuydt
55, île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : 450 928-5089
Télécopieur : 450 928-8719
Courriel : parc.boucherville@sepaq.com

Parc national de la Jacques-Cartier

Directeur : Christine Hersberger
103, chemin du Parc-National
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 2T5
Téléphone : 418 848-3169
Télécopieur : 418 848-1372
Courriel : parc.jacques-cartier@sepaq.com

Parc national du Lac-Témiscouata

Directeur : Lise Deschênes
400, chemin de la Vieille Route,
case postale 28
Squatec (Québec) G0L 4H0
Téléphone : 418 855-5508
Télécopieur : 418 855-5511
Courriel : parc.lac-temiscouata@sepaq.com

Parc national de Miguasha

Directeur : Rémi Plourde
231, route Miguasha Ouest, case postale 183
Nouvelle (Québec) G0C 2E0
Téléphone : 418 794-2475
Télécopieur : 418 794-2033
Courriel : parc.miguasha@sepaq.com

Parc national du Mont-Mégantic

Directeur : Dany Gareau
189, route du Parc
Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0
Téléphone : 819 888-2941
Télécopieur : 819 888-2943
Courriel : parc.mont-megantic@sepaq.com

Parc national du Mont-Orford

Directeur : Mario Landry
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : 819 843-9855
Télécopieur : 819 868-1259
Courriel : parc.mont-orford@sepaq.com

Parc national du Mont-Saint-Bruno

Directeur : Cédric Landuydt
55, île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : 450 928-5089
Télécopieur : 450 928-8719
Courriel : parc.st-bruno@sepaq.com

Parc national du Mont-Tremblant

Directrice : Mylène Pronovost
4456, chemin du Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : 819 688-2281
Télécopieur : 819 688-6369
Courriel : parc.mont-tremblant@sepaq.com

Parc national des Monts-Valin

Directeur : François Guillot
360, rang Saint-Louis
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0
Téléphone : 418 674-1200
Télécopieur : 418 674-1246
Courriel : parc.monts-valin@sepaq.com

Parc national d'Oka

Directeur : Alexandre Brousseau
2020, chemin Oka
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone : 450 479-8365
Télécopieur : 450 479-6250
Courriel : parc.oka@sepaq.com

Parc national d'Opémican

Directrice : Carine Bergeron
5555, chemin Opémican, case postale 129
Témiscamingue (Québec) J0Z 3R0
Téléphone : 819 629-3551
Télécopieur : 819 629-3203
Courriel : parc.opemican@sepaq.com

Parc national de Plaisance

Directrice : Isabelle Croteau
1001, chemin des Presqu'îles, case postale 40
Plaisance (Québec) J0V 1S0
Téléphone : 819 427-5350
Télécopieur : 819 427-5905
Courriel : parc.plaisance@sepaq.com

Parc national de la Pointe-Taillon

Directeur : François Guillot
835, rang 3 Ouest
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0
Téléphone : 418 347-5371
Télécopieur : 418 347-2134
Courriel : parc.pointe-taillon@sepaq.com

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Codirecteur : Jérôme Gouron
91, rue Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : 418 272-1509
Télécopieur : 418 272-3438
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de la Yamaska

Directeur : Stéphane Morin
1780, boulevard David-Bouchard
Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0
Téléphone : 450 776-3877
Télécopieur : 450 776-9326
Courriel : parc.yamaska@sepaq.com

Coordonnées des établissements (suite)

Secteur faunique

Réserve faunique Ashuapmushuan

Directeur par intérim : Mireille Mailhot
Km 33, route 167, case postale 40
La Doré (Québec) G8J 1Y4
Téléphone : 418 256-3806
Télécopieur : 418 256-3808
Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

Réserve faunique des Chic-Chocs

Directeur par intérim : Dan Gagnon
116, rue Prudent-Cloutier, case postale 102
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0
Téléphone : 418 797-5214
Télécopieur : 418 797-5216
Courriel : chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique des Laurentides

Directeur : Mathieu Caron
700, boulevard Lebourgneuf, bureau 11
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : 418 528-6868
Télécopieur : 418 528-8833
Courriel : laurentides@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, Secteur Abitibi-Témiscamingue

Directrice : Johanne Vienneau
1070, 3^e Avenue Est
Val-d'Or (Québec) J9P 0J6
Téléphone : 819 354-4392
Télécopieur : 819 736-2106
Courriel : laverendryeabitibi@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, Secteur Outaouais

Directrice : Johanne Vienneau
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0
Téléphone : 819 438-2039
Télécopieur : 819 438-2432
Courriel : laverendryeoutaouais@sepaq.com

Réserve faunique Mastigouche

Directeur : Francis Desjardins
830, rue Sainte-Anne, case postale 1760
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0
Téléphone : 819 265-2098
Télécopieur : 819 265-3415
Courriel : mastigouche@sepaq.com

Réserve faunique de Matane

Directeur : Dan Gagnon
500, chemin de la réserve faunique
Saint-René-de-Matane (Québec) G0J 3E0
Téléphone : 418 224-3345
Courriel : matane@sepaq.com

Réserve faunique de Papineau-Labelle

Directeur par intérim : Philip Courchesne
443, route 309, case postale 100
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
Téléphone : 819 454-2011
Télécopieur : 819 454-2353
Courriel : papineau@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles

Directeur : Dany Bacon
64, route 138
Port-Cartier (Québec) G5B 0B7
Téléphone : 418 766-2524
Télécopieur : 418 766-2921
Courriel : portcartier@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Daniel

Directeur : Yves Briand
262, route du Parc
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0
Téléphone : 418 396-2232
Télécopieur : 418 396-3325
Courriel : portdaniel@sepaq.com

Réserve faunique de Portneuf

Directrice : Émilie Girard-Gros-Louis
229, rue du Lac Vert, case postale 10
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0
Téléphone : 418 323-2028
Télécopieur : 418 323-2159
Courriel : portneuf@sepaq.com

Réserve faunique de Rimouski

Directeur par intérim : Dan Gagnon
112, route de la réserve Rimouski
Saint-Narcisse-de-Rimouski (Québec) G0K 1S0
Téléphone : 418 735-2226
Télécopieur : 418 735-2250
Courriel : rimouski@sepaq.com

Réserve faunique Rouge-Matawin

Directeur : Roger Lemieux
2002, chemin du Lac Macaza
La Macaza (Québec) J0T 1R0
Téléphone : 819 275-1140
Télécopieur : 819 275-3887
Courriel : rougematawin@sepaq.com

Réserve faunique du Saint-Maurice

Directeur par intérim : Francis Desjardins
99, chemin de la Matawin
Trois-Rives (Québec) G0X 2C0
Téléphone : 819 646-5680
Télécopieur : 819 646-5693
Courriel : stmaurice@sepaq.com

Sépaq Anticosti

Directeur : Éric Harnois
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Port-Menier, Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télécopieur : 418 535-0289
Courriel : anticosti@sepaq.com

Secteur touristique

Aquarium du Québec

Directrice : Nathalie Julien Boucher
1675, avenue des Hôtels
Québec (Québec) G1W 4S3
Téléphone : 418 659-5266
Télécopieur : 418 646-9238
Courriel : aquarium@sepaq.com

Auberge de montagne des Chic-Chocs

Directeur : Guy Laroche
90, boulevard Sainte-Anne Ouest, bureau 101
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1R3
Téléphone : 418 907-9024
Télécopieur : 418 764-2938
Courriel : auberge.chicchocs@sepaq.com

Camping des Voltigeurs

Directeur : Stéphane Morin
575, rue Montplaisir, case postale 878
Drummondville (Québec) J2B 6X1
Téléphone : 819 477-1360
Télécopieur : 819 477-6936
Courriel : voltigeurs@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Kénogami

Directeur : François Guillot
9000, route de Kénogami, case postale 15
Lac-Kénogami (Québec) G7X 0H9
Téléphone : 418 344-1142
Télécopieur : 418 344-1156
Courriel : kenogami@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Simon

Directrice : Marielle Bois
1216, rue Principale, case postale 117
Duhamel (Québec) J0V 1G0
Téléphone : 819 428-7931
Télécopieur : 819 428-3512
Courriel : lacsimon@sepaq.com

Gîte du Mont-Albert

Directrice : Caroline Chénard
2001, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-2288
Télécopieur : 418 763-7803
Courriel : gitmtalb@sepaq.com

Parc de la Chute-Montmorency

Directrice : Nancy Bolduc
2490, avenue Royale
Québec (Québec) G1C 1S1
Téléphone : 418 663-3330
Télécopieur : 418 663-1214
Courriel : montmorency@sepaq.com

Station touristique Duchesnay

Directeur : David Deslauriers
Directeur (activités, foresterie et territoire) : François Richard
140, montée de l'Auberge
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(Québec) G3N 2Y6
Téléphone : 418 875-2122
Télécopieur : 418 875-2868
Courriel : duchesnay@sepaq.com

Siège social

Place de la Cité, Tour PwC
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2

Téléphone (réception du siège social) : 418 686-4875
Télécopieur : 418 643-8177

Centre de relations clients

Place de la Cité
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2

Canada et États-Unis : 1 800 665-6527
Autres pays : 418 890-6527
Télécopieur : 418 528-6025
Site Web : sepaq.com
Courriel : inforeservation@sepaq.com

Avec la volonté d'appliquer le principe de réduction à la source, la Société des établissements de plein air du Québec a limité l'impression du présent rapport annuel. Il est possible d'accéder au texte intégral du rapport annuel en consultant le site Web de la Sépaq, dans la section « Organisation », sous l'onglet « Documentation corporative ».

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Société des établissements de plein air du Québec.

Dépôts légaux - 2024.
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024.
Bibliothèque et Archives Canada, 2024.
ISSN 2562-864X (en ligne)
ISSN 0833-028X (imprimé)
ISBN 978-2-550-75151-9 (PDF)
ISBN 978-2-550-76025-2 (imprimé)

Page couverture : parc national du Mont-Orford

Mentions de provenance des photographies : Charles Boutin, Jean-Sébastien Chartier-Plante, Simon Clark, Éric Deschamps, Steve Deschênes, Mathieu Dupuis, Yan Kaczynski, Alma Kismic, Mathieu Lachapelle, Simon Laroche Photographie, Sébastien Larose, Jean-Christophe Lemay, Audrey Mainguy, William Renaud, Mikaël Rondeau, Sébastien St-Jean

Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore. Les encres utilisées pour cette production contiennent des huiles végétales.



PCF





sepaq.com